

Mairie du 14^e arrondissement

Le mardi 9 juin 2026 à 19 h, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S), le 3 juin 2026.

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites aux mêmes dates sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : M. Elliot DE FARAMOND

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Rodrigo ARENAS, Mme Chloé BATTAULT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Michèle BLUM, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Julie CABOT, Mme Gaëlle CAPITAIN, Mme Gwenaëlle COUENON, M. Matthieu CUA, M. Elliot DE FARAMOND, Mme Diane DERRIEN, M. Guillaume DURAND, Mme Maud GATEL, M. Valentin GUENANEN, Mme Julie KAMIONKA, M. François LAJOINIE, M. Thierry LE DEZ, Mme Audrey LEBEAU-LIVE, M. Robinson LELOUP, M. Robin LEROY, M. Nicolas MANSIER, Mme Hélène MERMBERG, Mme Clémence MOREL, M. Hakim NAILI, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, M. Pierre-Emmanuel ROBERT, Mme Mélody TONOLLI, M. Patrick VIRY, Mme Awa WADIOU-SYDNEI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Agnès BERTRAND jusqu'au projet de vœu V14 2026 21
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE, durant toute la séance
Mme Gwenaëlle COUENON jusqu'au projet de vœu V14 2026 11
M. Guillaume DURAND jusqu'au projet de délibération 14 2026 16
M. Robinson LELOUP à partir du projet de vœu V14 2026 13 -

Dont les mandataires sont respectivement :

M. Valentin GUENANEN
M. Patrick VIRY
M. François LAJOINIE
Mme Julie CABOT
M. Valentin GUENANEN

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Jean-François ALEXANDRE à partir de la question Q14 2026 04
M. Didier ANTONELLI jusqu'au projet de délibération 14 2026 16
Mme Mélody TONOLLI à partir du projet de vœu V14 2026 17
M. Patrick VIRY jusqu'au projet de délibération 14 2026 16

Mme PETIT ouvre la séance à 19 heures 08.

M^{me} PETIT

Je vais déclarer ouverte la séance du Conseil d'Arrondissement du 14^e arrondissement du mardi 9 juin 2026.

Le quorum requis est atteint.

Nous avons un ordre du jour plus copieux que la séance dernière. Je vais proposer à l'ensemble du Conseil d'approuver une petite modification dans l'examen de l'ordre du jour. Comme des personnes présentes dans le public souhaitent intervenir et que, pour différentes raisons qui leur appartiennent, elles ne pourront pas rester jusqu'à la fin de la séance, je vous propose d'examiner, après l'adoption du procès-verbal, les vœux relatifs au soutien du personnel en grève du CPOA et du CAC Amado et le projet de vœu relatif à la Cité internationale universitaire. Est-ce que tous les membres du Conseil d'Arrondissement sont d'accord ? Donc nous allons faire ainsi.

Je vous propose en début de séance de nommer comme secrétaire de séance Elliot DE FARAMOND. Vous pourrez l'applaudir.

– 14 2026 16 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 12 mai 2026

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Nous allons procéder à l'adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil du 12 mai dernier. Nous avons reçu une demande de correction normale et légitime de Nicolas MANSIER qui, sur la page 2, corrigeait la formulation de la phrase « il y a eu Maud GATEL et Audrey LEBEAU-LIVÉ » en « il y a Maud GATEL et Audrey LEBEAU-LIVÉ. » Est-ce qu'il y a d'autres demandes de modification ? C'était une faute de frappe. Non. Je vous propose d'approuver avec cette modification le procès-verbal du 12 mai dernier. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est donc adopté.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/51

– 14 2026 12 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 27 janvier 2026

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	29 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	29 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

VŒUX

- V14 2026 11 Vœu relatif au soutien aux personnels en grève du CPOA, pour le renforcement de la psychiatrie publique à Paris, présenté par Carine Petit, Robin Leroy et les élu.e.s de la majorité municipale
- V14 2026 22 Vœu relatif à la santé mentale et au soutien du centre d'accueil et de crise Ginette Amado, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14e

M^{me} PETIT

Nous allons passer à l'examen des vœux que je viens d'évoquer. À l'examen de l'ordre du jour et conformément aux délais de réception des vœux des différents groupes, nous avons reçu deux projets de vœux de groupes différents qui concernent la psychiatrie publique, notamment sur le CPOA et sur le CAC Amado. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'examiner le vœu déposé par le groupe du Nouveau Paris Populaire sur la santé mentale et le soutien au centre d'accueil Ginette Amado. Puis, compte tenu de ces deux vœux présentés, nous avons adressé à l'ensemble des élus du Conseil d'Arrondissement un projet de contre-projet de l'exécutif municipal qui, avec Robin LEROY, nous l'espérons, recueillera le soutien de tous les groupes. Nous aurons plusieurs prises de parole du public sur ces projets de vœux.

Le groupe du Nouveau Paris Populaire, souhaitez-vous présenter votre vœu ? Je vous laisse la parole.

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire. Bonjour à toutes et à tous. C'est un vœu que nous avons déposé sur une préoccupation qui nous est commune : la défense du soin psychiatrique en direction des habitants et des habitantes qui d'ailleurs va au-delà des frontières de notre arrondissement. Cela permet aussi de faire un état de la situation de la psychiatrie dans notre pays qui laisse fort à désirer. Les discussions budgétaires nationales qui s'enclenchent laissent craindre le pire. Je pense qu'on se retrouvera assez facilement sur ce vœu en termes de solidarité. On a appris que suite à leur mouvement dernièrement, qui a été soutenu par tout le monde, et c'est heureux, des mesures ont été prises, notamment pour une partie de cette attention.

Nous regrettons que la décision de la fermeture ait été prise, y compris avec des votes des membres de la majorité que vous représentez aujourd'hui dans un conseil d'administration qui a eu lieu l'an passé. Ça a été révélé notamment par les acteurs. Mais, on a pu se tromper par le passé et rectifier dans le présent. Donc, nous proposons ce vœu. J'espère qu'il aura l'assentiment de tout le monde. Il n'a pas vocation à être polémique, il a vocation à être soutenu par tout le monde, même s'il est lieu de rappeler que, comme le disent les acteurs, les membres du conseil d'administration avaient voté en faveur de ce qui est aujourd'hui dénoncé. Ce vœu est présenté. Si vous en avez un autre qui correspond à cet esprit, nous le voterons également. Merci.

M^{me} PETIT

Merci. Je propose à Monsieur GAFFET et Madame BRUANDET présents dans le public de s'exprimer. Ensuite, je donnerai la parole à Robin LEROY.

Public

Mesdames, Messieurs, merci de nous donner la parole au Conseil d'Arrondissement. Nous sommes infirmières et infirmiers du CHU Paris psychiatrie et neurosciences. Nous parlons au nom des collègues de notre service du Centre psychiatrique d'orientation et d'accueil, le CPOA, un service d'urgence psychiatrique à vocation régionale situé dans l'hôpital Sainte-Anne dans le 14^e. Le CPOA est un service que nous croyons essentiel au service public hospitalier francilien. Il permet d'assurer, sans rendez-vous, un accueil, une évaluation et une orientation pour les usagers et usagères d'Ile-de-France et pour les patients en transit sur Paris.

Malheureusement, nous assistons depuis trop longtemps à une dégradation continue des conditions d'accueil et de prise en soins des patients. Notre service, qui a vocation à orienter rapidement, se retrouve trop fréquemment à assurer la mission d'un service hospitalier à temps plein faute de place dans les services de soins. Cela s'illustre notamment par des patients contraints de dormir sur des matelas posés au sol, faute de place suffisante, des patients qui dorment sur des chauffeuses dans des bureaux médicaux, des difficultés, voire impossibilité d'adresser vers les centres médico-psychologiques, des délais très longs pour avoir une place en hospitalisation en psychiatrie. Tout cela entraîne une stagnation des patients au CPOA avec une suroccupation chronique des lits.

Cette situation est indigne du service public pour lequel nous nous sommes engagés et a un impact fort sur les soins apportés aux usagers. Cela impacte également les agents publics de service qui rentrent régulièrement chez eux avec un sentiment de honte et de travail mal fait.

Face à cette situation, nous nous sommes réunis en assemblée générale à la suite d'événements graves qui ont eu lieu au CPOA et qui ont donné lieu à une déclaration de danger grave et imminent soutenue par la CGT. Il s'agissait alors des psys gérés dans un bureau médical à défaut de chambre adaptée, d'une ébauche de tentative de suicide d'un patient sorti de chambre pour y installer un patient agité, geste avorté par l'intervention et la surveillance des infirmiers, d'une situation où 24 patients ont passé une nuit au CPOA pour un capacitaire de seulement sept lits, d'un soir où nous avons dû coucher une femme de 90 ans sur une banquette dans une salle d'attente à défaut de place adaptée.

Public

À la suite de cela, un mouvement de grève a été décidé pour demander des mesures concrètes afin d'améliorer les conditions d'accueil des patients et pour obtenir les moyens de pouvoir faire notre travail correctement, nous nous sommes mis d'accord sur une série de revendications : des moyens suffisants, y compris en personnel, des solutions en amont et en aval des urgences, le développement des capacités d'urgences en région parisienne et à Paris intra-muros, le développement d'une réponse non programmée sectorisée via des centres d'accueil et de crise, des solutions pour diminuer le temps d'attente aux urgences.

Face à l'absence de solution effective présentée par la direction, l'Assemblée générale a voté une grève. Le 26 mai, la grève a débuté, mouvement auquel la grande majorité de nos collègues ont participé. Pendant dix jours de grève, nous avons réussi à ouvrir des négociations autour de nos revendications tout en créant un mouvement collectif puissant et formateur pour celles et ceux d'entre nous qui vivaient pour la première fois une expérience militante.

À ce jour, la lutte a permis d'augmenter l'effectif avec la création de quatre postes infirmiers, ainsi que la création d'une équipe permanente d'aides-soignants. Ce mouvement de lutte a réussi à limiter le temps d'attente sur le CPOA. Nous avons également obtenu l'ouverture de discussions pour la création ou le redéploiement de consultations d'urgence sur les différents sites de notre hôpital, le GHU. Le 5 juin, il a été décidé en assemblée générale de grévistes de suspendre notre grève devant ces avancées et nous avons acté de continuer notre lutte par d'autres moyens d'action. Pour autant, nous sommes prêts à reprendre la grève si nous y sommes contraints.

Nous tenons à remercier chaleureusement les élus nous ayant apporté leur soutien ainsi que l'ensemble des personnes, usagers, familles, collègues, riverains nous ayant aidés à faire connaître notre mouvement et nous ayant apporté des marques concrètes du quotidien. Nous restons très vigilants à la mise en place des résultats obtenus par la grève.

C'est pourquoi le vœu que l'on vous a présenté aujourd'hui représente un appui précieux pour maintenir un rapport de force envers les tutelles de notre établissement. Merci de votre attention.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup pour votre participation ce soir, votre venue et vos prises de parole d'ailleurs. Vous pouvez compter sur nous. Merci d'avoir fait un point sur les toutes récentes avancées. Je passe la parole à Robin LEROY.

M. LEROY

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce soir, nous débattons d'un vœu qui nous touche directement en tant qu'élus du 14^e et qui touche, au-delà, des dizaines de milliers de Parisiennes et de Parisiens confrontés à la détresse psychiatrique. À quelques centaines de mètres d'ici, à l'hôpital Sainte-Anne, les équipes du centre psychiatrique d'accueil et d'orientation étaient en grève depuis le 26 mai. Ces personnes ne peuvent plus exercer leur métier dans des conditions qui sont - et je pèse mes mots - indignes. 134 % de taux d'occupation, des patients qui dorment sur des matelas au sol, des soignants qui accueillent des personnes en crise aiguë sans les moyens de les prendre en charge correctement, c'est la réalité quotidienne du CPOA.

Ce n'est pas une situation conjoncturelle, c'est le résultat d'années de sous-investissement chronique dans la psychiatrie publique. Les chiffres nationaux sont accablants : un Français sur cinq est concerné par un trouble psychique. La santé mentale est le premier poste de dépenses de l'assurance maladie devant les cancers. Pourtant, près de la moitié des postes de psychiatres sont vacants. 88 % de fermeture structurelle de lits en 2022 était dû au manque de personnel. La santé mentale a beau avoir été proclamée grande cause nationale en 2025 puis reconduite en 2026, les actes ne suivent pas les déclarations.

Au niveau local, cette crise prend des visages concrets que nous connaissons bien. Il y a d'abord l'IPPP, l'infirmerie psychiatrique de la préfecture de police. En avril dernier, le contrôleur général des lieux de privation de liberté a publié des recommandations en urgence d'une gravité exceptionnelle. Des patients maintenus plusieurs jours au lieu des 48 heures légales dans des conditions indignes, dans un cadre policier inadapté à la prise en charge psychiatrique. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de place ailleurs. C'est le signe d'un système à bout de souffle.

Il y a ensuite le centre d'accueil et de crise Ginette Amado, rattaché au GHU de Sainte-Anne. Cette structure, qui accueille 24 heures sur 24 et sept jours sur sept des personnes en crise pour des séjours courts de 72 heures joue un rôle d'amortisseur essentiel entre les urgences et l'hospitalisation complète. Or, la direction du GHU envisage de la restructurer, d'en supprimer l'accueil continu et les capacités d'hébergement. Ce serait une erreur grave qui aggraverait encore la pression sur le CPOA. Nous nous y opposons clairement dans ce vœu.

Puis, il y a la question structurelle que ce vœu soulève également : celle de la sectorisation. Les urgences psychiatriques accueillent tout le monde sans critères géographiques, mais les soins en aval, les équipes de secteur, les CMP sont organisés par territoire. Cette rupture crée des impasses de parcours que l'ARS doit prendre en charge en améliorant la coordination et en développant des solutions de proximité, des consultations sans rendez-vous, des horaires élargis en soirée et le week-end, pour que la crise soit interceptée avant d'arriver aux urgences.

Mes chers collègues, par ce vœu, je vous invite à demander des moyens humains et financiers d'urgence, à demander la réouverture des lits fermés, à demander de sauvegarder le CAC Amado et à demander d'appliquer enfin les recommandations du contrôleur du CGLPL sur l'IPPP. Aux équipes du CPOA qui se battent depuis des semaines pour défendre ce service public, nous disons ce soir : « Nous vous avons entendu, nous sommes à vos côtés et nous porterons votre voix partout où nous le pouvons. » Je vous invite donc, chers collègues, à voter ce vœu.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Robin. La présentation que vient de vous faire Robin LEROY est la présentation du contre-projet de l'exécutif municipal du 14^e arrondissement qui étre la synthèse des deux vœux reçus. Sur cette base, avant de procéder au vote, le groupe du Nouveau Parti Populaire, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu au bénéfice de ce contre-projet qui, s'il est voté, sera le vœu du Conseil du 14^e arrondissement ?

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire. Comme je l'ai annoncé tout à l'heure, nous allons retirer notre vœu, non pas pour voter un contre-vœu, mais, comme vous l'avez expliqué, un vœu de synthèse, parce qu'un contre-vœu signifierait une opposition sur un sujet qui n'en est pas, et en l'occurrence une rectification des positions qui avaient été prises par le passé. Je suis ravi que les groupes représentés ce soir se soient avisés pour changer d'opinion par rapport aux votes qu'ils avaient prononcés dans les conseils d'administration.

Nous sommes ravis du vœu que vous proposez, chers collègues, et nous le voterons. Nous retirons notre vœu qui ne nous paraît pas moins disant, mais cela permettra peut-être, au niveau du Conseil de Paris, de faire en sorte que celles et ceux qui auront à se prononcer ne se trompent pas de vote la prochaine fois. Merci.

M^{me} PETIT

Merci. C'est un contre-projet pour être conforme au règlement intérieur actuel avant révision et adoption du nouveau règlement intérieur.

Madame GATEL.

M^{me} GATEL

Merci beaucoup, Madame la Maire.

Tout d'abord, je voudrais remercier les représentants du GHU pour leur venue ce soir. La psychiatrie est le grand parent pauvre de la santé publique en France, et ce depuis de très nombreuses années, tout simplement parce qu'il faut longtemps pour former des professionnels de santé, que le numerus clausus n'a disparu qu'il y a quelques années, et tout ça prend beaucoup de temps. D'une certaine manière, le GHU, dont nous sommes si fiers à Paris et si fiers dans cet arrondissement, a tenu plus longtemps que les autres grâce à la qualité de ses équipes, grâce à l'engagement de ses personnels de santé, puisque les difficultés qu'on a pu voir dans différents centres ont pu intervenir plus tôt qu'au GHU qui, pendant très longtemps, a vu des lits fermer et, malgré tout, des équipes tenir. C'est la raison pour laquelle le mouvement de grève qui a commencé en mai était particulièrement important, parce que ça signifiait que là, ça suffisait.

Grâce aux discussions que vous avez pu avoir avec la direction, un certain nombre d'avancées ont eu lieu : d'abord, la réouverture d'un certain nombre de lits, des embauches, comme vous le disiez, Monsieur, notamment d'infirmiers de nuit (deux chaque nuit), ce qui va dans le bon sens. Nous saluons ce dialogue constructif entre la direction et les personnels et nous serons évidemment extrêmement attentifs à ce que cette trajectoire positive se poursuive, que la politique en matière d'attractivité des métiers du soin, notamment dans les établissements parisiens, AP-HP et GHU, se poursuive au service de la santé mentale de Paris, de notre arrondissement.

Il y a le problème de la sectorisation. Ça fait écho au CAC Amado qui a déménagé le temps des travaux. Mais effectivement, comme mon collègue ARENAS, je m'étonne du changement. En revanche, il n'est jamais trop tard pour bien faire puisqu'on a besoin aussi de ce type de structure, certes modeste dans le nombre de lits, mais qui joue un rôle extrêmement important dans le parcours de soins. Plus tôt on prend en charge les personnes, mieux c'est pour la continuité des soins. Nous sommes évidemment très attachés à cette offre de soins en amont qui permettrait justement d'alléger et de soulager les urgences psychiatriques.

Le troisième élément de ce vœu est l'IPPP. Là, je trouve qu'on mélange quand même un certain nombre de choses, notamment à la suite du rapport du contrôleur qui a été dénoncé, je le rappelle, par le ministre et par la préfecture de police. Je trouve dommage que Monsieur ARENAS ait retiré son vœu au profit du vœu de la majorité, parce que ces trois choses sont très différentes. Il y a le GHU, le CAC Amado et l'IPPP. Ce sont des choses différentes qui évidemment s'inscrivent dans un même lieu, qui parlent d'un secteur, la psychiatrie, qui est en crise dans notre pays et qui doit continuer à recueillir

la priorité des pouvoirs publics parce que c'est le grand enjeu avec le vieillissement de la population, mais ce sont trois choses différentes. En tout cas, vous pourrez continuer à compter sur notre soutien pour que le GHU continue à être l'établissement de pointe dont nous sommes si fiers. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Je vous remercie. Je crois que nous allons prochainement rencontrer, avec Robin LEROY, la future directrice du GHU Paris Neurosciences Sainte-Anne. Nous allons également, comme nous l'avions dit aux représentants des équipes du CPOA, remonter aussi ce sujet à l'Agence régionale de santé, parce que le GHU, toutes ces dernières années, fait un travail extrêmement important d'attractivité de l'employeur GHU, mais il ne peut pas faire tout à lui tout seul sans un soutien beaucoup plus fort et attendu de l'ARS et de l'État.

Mais en tout cas, le message est bien reçu. Je passe la parole avant de procéder au vote à Diane DERRIEN.

M^{me} DERRIEN

Je serai très brève, puisque je suis en accord complet avec ce qui a été dit à la fois par la majorité et aussi par le Nouveau Paris Populaire. Je voulais remercier très sincèrement les soignants que j'ai pu rencontrer au sein du GHU. Il faut rappeler que c'est un mouvement de grève qui a purement pour objet de l'intérêt général et l'intérêt des patients. Il n'y avait aucune sollicitation relative aux conditions de travail, même s'il aurait été par ailleurs parfaitement légitime de le faire. Mais, soulignons qu'il s'agissait d'un mouvement de grève qui vraiment a été porté et mû par la volonté de protéger les personnes accueillies au sein du GHU.

Je ne reviendrai pas sur les conditions d'accueil aux urgences psychiatriques qui ont été amplement et très bien développées par les soignants qui sont intervenus. En tout cas, le groupe socialiste apporte son soutien plein et entier au vœu présenté par la majorité.

M^{me} PETIT

Je vous remercie. Je vous propose de passer au vote sur le contre-projet de vœu déposé et reçu par l'ensemble des élus du Conseil d'Arrondissement hier. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est donc adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/52

– Contre-projet de Vœu V14 2026 11-22

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Conseillers présents :	30 membres présents
Voix exprimées :	33 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	33 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– V14 2026 23 Vœu relatif aux conditions de travail et à la privatisation des espaces de la Cité Internationale Universitaire de Paris, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14e

M^{me} PETIT

Je vous propose, comme nous l'avons dit tout à l'heure, de procéder à l'examen du dernier projet de vœu inscrit à l'ordre du jour, déposé par le Nouveau Paris Populaire, le vœu 23, puisque des étudiantes

et des étudiants de la Cité Internationale Universitaire sont inscrits pour prendre la parole sur ce projet de vœu.

M^{me} KAMIONKA

Merci, Madame la Maire. Tout d'abord, je veux remercier les étudiants et étudiantes de la Cité universitaire qui sont venus présenter la situation aujourd'hui. Par ce vœu, nous souhaitons alerter sur la situation préoccupante vécue par les personnels et par les résidents et les résidentes de la Cité universitaire actuellement. Depuis 2018, les personnels de la Cité universitaire vivent une situation d'austérité sans précédent. Le nombre de salariés de la Cité universitaire a été réduit drastiquement de 287 à 233, alors que, durant la même période, la Cité universitaire a ouvert neuf nouvelles maisons. Elle a également accueilli 1800 résidents et résidentes supplémentaires. Les effets de cette austérité ont été à de nombreuses reprises documentés. Les organisations syndicales ont alerté à de nombreuses reprises sur les conditions de travail et sur les risques psychosociaux pour les salariés. De nombreux arrêts maladie, de nombreuses démissions, de nombreuses ruptures conventionnelles ont suivi et ont été la conséquence de ces conditions de travail dégradées. En février 2025, un rapport d'inspection de l'État a conclu formellement à une situation de crise structurelle et a formulé des recommandations d'urgence à mettre en œuvre dans les six mois. Ces recommandations d'urgence n'ont jamais été mises en œuvre. Par la suite, la gravité de la situation a été confirmée lorsque, en janvier 2026, l'inspection du travail a de nouveau alerté sur la situation. Par la suite, les salariés de la Cité universitaire n'ont toujours pas reçu de réponse à leurs préoccupations.

Par ailleurs, depuis quelques années, la Cité universitaire accueille et réserve des espaces pour des événements commerciaux durant des périodes prolongées, des espaces qui sont essentiels à la vie des résidents et des résidentes de la Cité universitaire et qui, de fait, leur sont rendus inaccessibles. Ce sont des espaces comme la grande pelouse qui est rendue inaccessible aux résidents et aux résidentes en printemps ou en été, par exemple en ce moment pour la Fashion Week. Ce sont aussi des espaces comme la bibliothèque ou certaines installations sportives qui sont rendues inaccessibles et qui privent les résidents et les résidentes de certaines activités pédagogiques, sportives, culturelles qui sont prévues dans ces espaces.

La Mairie de Paris siège au conseil d'administration de la Cité universitaire. Nous proposons par ce vœu que la Mairie de Paris fasse pression pour que les revendications des salariés de la Cité universitaire soient respectées, revendications qui sont tout simplement le respect de leurs conditions de travail et l'application des recommandations de l'inspection du travail et d'un rapport d'inspection de l'État, ce qui nous semble assez basique.

Nous espérons également que la Ville de Paris s'oppose aux suppressions d'emplois à la Cité universitaire et garantisse à tous les salariés de la Cité universitaire des conditions de travail dignes, et qu'elle s'oppose également aux privatisations des espaces qui ont lieu à la Cité universitaire, qu'elle puisse garantir comme il se doit à tous les résidents et les résidentes l'accès à la culture et au sport.

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Je propose de vous passer la parole.

Public

Bonjour à tous. Merci de nous écouter.

On est un collectif de résidents de la Cité internationale universitaire de Paris dans le sud-est de l'arrondissement. J'ai un petit texte parce qu'on n'a pas l'habitude de parler en public.

Nous venons dire au Conseil d'Arrondissement du 14^e qu'en tant que résidents de la Cité internationale qui accueille plus de 6000 étudiants, chercheurs, artistes et sportifs de haut niveau venus du monde entier à Paris pour vivre et exercer leur excellence dans leur domaine, nous venons soutenir la parole des employés de la Cité et nous opposer à la privatisation croissante, prolongée et répétée des espaces

de la Cité internationale, et en premier lieu, de la grande pelouse qui est rendue actuellement inaccessible depuis le 26 mai par la construction d'un énorme bâtiment temporaire pour la Fashion Week qui aura lieu le 23 juin pendant une journée. 42 jours d'installation du grand bâtiment vont immobiliser le principal lieu de rendez-vous pour les étudiants et les habitants du 14^e. Il s'agit du deuxième plus grand espace vert dans le 14^e arrondissement. Pour nous, cette privatisation est incompréhensible puisqu'elle est maintenue opaque par la direction de la cité qui fonctionne très bien et qui dispose d'un équilibre financier qui est solide depuis des années, qui existe depuis plus de 100 ans. Elle accueille 1800 logements supplémentaires, comme l'a dit Julie KAMIONKA, car il y a une construction récente.

Pourtant, d'un même geste, la direction applique une pression qui est incompréhensible sur les employés de la Cité, qui sont quasiment tous à risques psychosociaux du fait de la dégradation de leurs conditions de travail, et privatise des espaces sans justifier de l'utilisation du budget des recettes dégagées. La direction privatise de façon répétée et croissante depuis deux ans et c'est incompréhensible pour les résidents. La grande pelouse de la Cité est un point de rendez-vous pour les étudiants de tout Paris, parce que c'est le seul restaurant universitaire qui est ouvert le soir. Les gens viennent ici pour se rafraîchir à des moments clés de l'année, c'est-à-dire maintenant en mai, quand il y a des périodes de canicule et que les logements étudiants ainsi que tous les habitants sont des bouilloires thermiques et qu'ils ont besoin de se rafraîchir et de se retrouver sur la pelouse. Ça fait maintenant plusieurs années qu'on immobilise cet espace pour la Fashion Week. On se pose la question de la légitimité écologique et même financière pour la Cité de l'organisation de tels événements. La grande pelouse est désormais recouverte pour des semaines et ne retrouvera sa stabilité écologique que dans des mois.

Nous demandons que les deux élus du Conseil de Paris qui siègent au conseil d'administration de la Cité internationale apportent ce sujet dans les discussions du prochain conseil d'administration et demandent à la direction d'apporter toute la transparence nécessaire sur ces privatisations massives et répétées. L'été dernier, il y a eu 90 jours d'immobilisation de la pelouse quand ils avaient promis cinq semaines maximum. Tout ça pour un show de la Fashion Week qui a duré 45 minutes. On trouve le déséquilibre inacceptable et on a besoin que nos élus à ce Conseil d'Arrondissement posent des questions et demandent des réponses. Quelle utilité financière ont ces privatisations ? Est-ce qu'elles contrebalancent réellement la perte de l'usage de cette grande pelouse pour l'ensemble des usagers sur de longues périodes ? Pourquoi interviennent-elles dans un contexte où la Cité qui affiche un bilan financier positif et qui a haussé les loyers des étudiants de façon répétée depuis 2022 ? Depuis 2022, sur cette période, on a haussé de 16 % les loyers. Un loyer qui était de 700 € est aujourd'hui de 780 € pour un étudiant. Nous nous interrogeons sur le sens écologique au bénéfice de grandes firmes du luxe et à l'exclusion des étudiants qui ne sont pas invités à ce genre d'événements. Pourquoi n'y a-t-il pas des événements ouverts ? C'est une surface d'un hectare entier qui est mobilisée pour aussi longtemps.

Nous avons besoin de réponse. Merci pour votre attention.

M^{me} PETIT

Merci. Je vous propose de passer la parole pour l'exécutif municipal du 14^e à Mélody TONOLLI.

M^{me} TONOLLI

Mélody TONOLLI, élue du 14^e arrondissement en charge de l'urbanisme, mais aussi adjointe au Maire de Paris en charge de l'université, de la recherche, de la vie étudiante, de la culture du savoir, de l'économie de la connaissance et du conseil scientifique.

Sur ce sujet très sérieux qui vient d'être évoqué, je voudrais d'abord rappeler que la majorité municipale du 14^e ou parisienne a toujours été très attentive aux conditions de travail au sein de la Cité internationale universitaire de Paris et plus largement à la situation des salariés des structures qui sont présentes sur son territoire. Cette vigilance s'inscrit évidemment dans une action constante de la ville en matière de dialogue social, de prévention des risques professionnels et d'amélioration des

conditions de travail. Ces sujets sont encore très présents aujourd'hui dans le débat public sur différents éléments.

La prévention des risques psychosociaux et la qualité des conditions de travail doit constituer une exigence permanente pour l'ensemble des employeurs publics et parapublics et aussi complètement du privé, même si on se doit de montrer l'exemple. Je pense qu'il est aussi indispensable de dire qu'il est nécessaire de garantir la continuité et la qualité du service rendu. Au-delà de ce qui se passe pour les salariés, il y a aussi ce qui se passe pour les étudiants et étudiantes, les chercheurs et chercheuses, et plus largement toutes les personnes qui sont accueillies au sein de la Cité universitaire.

Je voulais aussi, au regard de ce que pose le vœu, rappeler comment fonctionne la cité universitaire, parce qu'on est sur un modèle quand même un peu particulier. La CUP est une fondation nationale de droit privé qui repose sur un modèle qui allie le loyer des résidents et résidentes, la contribution des maisons, le mécénat et des activités propres. Il y a aussi la question des subventions des pouvoirs publics qui viennent compléter les budgets. Malheureusement, depuis plusieurs années, pour ce qui est de l'État et de la région, il y a eu des subventions sur l'investissement, mais sur le fonctionnement, ça s'est réduit à peau de chagrin malgré les différentes alertes qu'il y a pu y avoir. C'est un sujet qu'on a aussi porté plusieurs fois avec Carine PETIT, la maire du 14^e, parce qu'on voyait bien que les budgets de la Cité universitaire étaient compliqués. Pour le moment, le gouvernement, puisque l'État applique ce que le gouvernement lui demande, et les élus de la région n'ont pas entendu ces besoins de venir équilibrer les budgets de la cité U. Même si je ne dis pas que c'est normal et qu'on ne doit pas être extrêmement vigilants sur les conséquences de ces privatisations, je peux comprendre que la Cité universitaire, ponctuellement, fasse le choix d'envisager des privatisations sur un temps donné. Par contre, je pense qu'en effet, il faut être extrêmement vigilant sur ces privatisations, ce qu'elles rapportent concrètement au regard de leur impact... En effet, j'ai relevé que le point que vous évoquiez quand il s'agit d'événements qui peuvent être aussi profitables aux étudiants et étudiantes, voire aux habitants aux habitantes du 14^e arrondissement. Il serait extrêmement intéressant que ça puisse profiter plus largement. Je prends ce point aussi.

Au Conseil d'administration de la Cité universitaire, il y a 25 membres et la Ville de Paris y a un siège. Vous en évoquiez deux, mais il y en a un. Par ailleurs, je me suis fait confirmer par la Cité universitaire qu'il est possible qu'au regard de ma délégation, je sois la personne qui y siège. L'arrêté n'est pas encore sorti donc je ne peux pas vous le confirmer. Par contre, je peux vous dire que si je suis l'élue qui représente la Ville de Paris et aussi les habitantes et habitante du 14^e, dont les étudiants et étudiantes de la Cité universitaire, j'aurai à cœur de porter très fortement les sujets qu'on vient d'évoquer et d'avoir une vigilance maximum dans la limite de ce que ma voix pourra porter pour ce qu'elle représentera au sein du conseil d'administration. Au-delà de ces questions, c'est un sujet que je pourrais porter aussi dans toutes les rencontres que je ferai en dehors du conseil d'administration et qui concerneront la Cité universitaire. J'aurai notamment la possibilité de rencontrer bientôt le ministre en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Je ne manquerai pas de lui signaler la situation de la Cité universitaire, parce qu'à un moment donné, il faut rappeler la responsabilité des uns et des autres. La seule chose qui pose problème dans ce vœu est qu'il demande à la Ville des choses que malheureusement, elle n'est pas en capacité de le faire. C'est pour ça que nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Par contre, je m'engage, si je siège au sein de la Cité universitaire et de son conseil d'administration, à porter tous les points d'alerte que vous avez évoqués. Je vous propose aussi qu'on prenne un temps avec votre collectif pour évoquer tous ces sujets et tous les détails que vous penserez nécessaire de m'évoquer.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Mélody, pour ces éléments de réponse. Il y a une demande de suspension de séance du groupe socialiste Place Publique et apparentés. Est-ce que vous souhaitez qu'on donne la parole avant à Monsieur VIRY ? Monsieur VIRY.

M. VIRY

Merci, Madame la Maire. Je vous prie d'excuser, toutes et tous, mon retard dû aux transports en commun.

J'ai bien entendu, comme mon collègue, les attentes des étudiants exprimées par mes collègues du groupe Nouveau Paris Populaire. On peut les estimer tout à fait légitimes. On a tous été étudiants ou, en tout cas, on est tous usagers à un titre ou à un autre de la Cité internationale universitaire et on peut comprendre les motivations. Je suis plutôt rassuré par la réponse de Madame TONOLLI. J'aurais juste besoin d'un petit éclaircissement. Quand on est membre d'un conseil d'administration, on administre l'entreprise ou l'association ou en tout cas l'organisme dont on est membre de la gouvernance dans l'intérêt général de ladite entreprise. Moyennant quoi, quand vous dites que vous vous ferez le porte-voix de tout ce qui a été dit, est-ce que c'est dans les limites de l'intérêt général de l'entreprise ou est-ce que c'est mot pour mot ce qui est exprimé dans la salle, ce qui serait un peu différent ? C'est juste une précision sémantique, mais qui a son importance. Je vous remercie.

M^{me} TONOLLI

Je porterai les éléments qui ont pu être rapportés. Après, je porterai aussi la voix de la Ville dans les qualités qui sont les miennes, dans le cadre de la représentation que je devrai faire de la Ville.

M^{me} PETIT

Il est 19 heures 49. On fait une suspension de séance de trois minutes.

La séance est suspendue de 19 heures 49 à 19 heures 52.

M^{me} PETIT

Je vous rappelle que, compte tenu des éléments de réponse et de la proposition d'action et de méthode énoncées par Mélody TONOLLI, la position de vote des groupes de la majorité municipale est de s'abstenir. Est-ce que, le Nouveau Parti Populaire, vous souhaitez retirer votre vœu sur la base de ces éléments ?

M^{me} KAMIONKA

Nous maintenons le vœu.

M^{me} PETIT

Est-ce que vous les deux autres groupes souhaitent exprimer leur position de vote ? Nous procédons au vote du vœu. Qui est contre ce vœu ? Qui est pour ce vœu ? Deux pour. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Donc ce vœu est adopté.

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire. Je sais que c'est un peu iconoclaste d'intervenir là, mais on voulait vous remercier de votre abstention. Ce vœu est le symétrique de celui que nous avons adopté avec vous sur la question de la psychiatrie, c'est-à-dire de mettre en avant d'abord les besoins des salariés, les besoins de ceux qui font cette cité universitaire. Surtout ils portent une revendication qui nous est commune. En tout cas, elle ne me semble pas faire obstacle aux différents programmes qui nous ont conduits tous dans ce conseil municipal, à savoir le fait que les budgets alloués aujourd'hui dans les espaces de production de savoirs et d'administration des savoirs sont fortement attaqués par les modèles économiques. Mélody le sait et je pense que tu l'auras évidemment en tête. L'État n'est pas neutre à la Cité internationale puisqu'il investit plusieurs millions, voire dizaines de millions, d'euros pour son fonctionnement, que ce soit pour le logement des étudiants, mais aussi pour son administration. On sait qu'il y a beaucoup d'habitants du 14^e, mais aussi du 13^e arrondissement, pour

être le député à cheval sur les deux arrondissements, qui utilisent les lieux, notamment sportifs. Je pense à la piscine qui est fermée en ce moment et les lieux de villégiature.

Mais au-delà de ça, je voulais attirer votre attention sur un point qui ne fait pas l'objet du lieu du vœu, mais je pense qu'on sera tous sensibles là-dessus. Comme vous tous, je pense que quand vous passez devant la Bibliothèque nationale de France, vous êtes choqué par une publicité Gucci qui envahit toute la hauteur des tours qui la composent. Je pense que la nécessité aujourd'hui de ces lieux de production de savoir à s'affranchir de publicité commerciale devrait nous animer tous par-delà les bancs. Je pense que quand nous sommes dans un lieu qui accueille des étudiants, qui doit promouvoir l'émancipation et, d'une certaine façon, la liberté qui nous réunit, le prosélytisme commercial n'est pas une bonne chose. En l'occurrence, à la Cité internationale, mais aussi sur les autres lieux, je pense que nous aurons à cœur de nous réunir. Je le dis parce que, comme vous êtes aussi dans la majorité du 13^e arrondissement, si d'aventure il y avait un vœu qui voulait se poser sur le fait que la BNF ne se décore pas de publicités pour la fast fashion qui est Gucci en l'occurrence, nous serions favorables pour le soutenir et il pourrait réunir plusieurs arrondissements. Je pense que ce lieu est fréquenté par tout le monde, comme la Cité internationale, et qu'en ce sens, nous ne désespérons pas d'avoir des votes positifs de l'ensemble de ce conseil municipal dès lors que, comme tu l'as dit, Méloody, l'intérêt général est en question. Merci.

M^{me} PETIT

Merci. Je propose d'être plus synthétique dans nos interventions autrement. Je propose vraiment qu'on fasse cet effort collectif et ça n'enlève en rien au sens de toutes nos interventions.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/53

– **V14 2026 23 Vœu relatif aux conditions de travail et à la privatisation des espaces de la Cité Internationale Universitaire de Paris, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14e**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Conseillers présents : 31 membres présents

Voix exprimées : 2 (dont 0 procuration)

Avis favorable : 2 (dont 0 procuration)

Avis défavorable : 0

Abstentions : 31 (dont 2 procurations)

Ne prennent pas part au vote : 0

– **14 2026 21 Délégation donnée à la Maire du 14^e arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant et qui constituent les marchés sans formalités préalables mentionnés à l'article L 2511-22 du Code général des collectivités territoriales**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je vous propose maintenant d'examiner la délibération numéro 21 qui est une délégation du Conseil d'Arrondissement donnée à la Maire du 14^e pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui pourraient être s'avérer nécessaires et être passés dans la procédure adaptée selon les articles du Code général des collectivités territoriales et des marchés publics. C'est une délibération classique de début de mandat. Est-ce que vous avez des interventions ? Monsieur VIRY.

M. VIRY

Merci Madame la Maire, pour cette délibération comme pour les deux suivantes, nous nous abstenons pour le motif habituel, savoir qu'il s'agit d'actes de gestion propres à l'administration de la ville, dont on vous laisse l'entière responsabilité. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Très bien. Madame KAMIONKA.

M^{me} KAMIONKA

Merci, Madame la Maire. Notre groupe votera contre cette délibération. Pour des dépenses aussi élevées, puisqu'il s'agit de dépenses portant sur des travaux pouvant aller jusqu'à 5,4 millions d'euros hors taxes, nous pensons qu'il est important que le Conseil d'Arrondissement puisse en délibérer publiquement et en toute transparence.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous vous absteniez. Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/54

– 14 2026 21 Délégation donnée à la Maire du 14^e arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant et qui constituent les marchés sans formalités préalables mentionnés à l'article L 2511-22 du Code général des collectivités territoriales

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	31 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	25 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	2 (dont 0 procuration)
Abstentions :	6 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

– 14 2026 18 Approbation du compte administratif 2025 de l'état spécial du 14^{ème} arrondissement

– 14 2026 19 Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 14^{ème} arrondissement de l'exercice 2025

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M^{me} PETIT

Nous allons maintenant passer à l'examen, de deux délibérations que je vais rapporter, mais étant ordonnatrice des dépenses, je ne pourrai pas participer au vote, puisqu'il s'agit de l'approbation du compte administratif 2025 du budget de l'État spécial du 14^e arrondissement et l'avis sur l'exécution du compte de gestion. Ces deux présentations doivent être identiques. Après vérification du comptable

public, je laisserai, après la présentation de ce rapport, la présidence de la séance à Elliot DE FARAMOND et le secrétariat de la séance formellement à Didier ANTONELLI le temps de ce vote.

Concernant l'approbation du compte administratif de 2025, l'objectif est de rapprocher les budgets qui ont été votés pour l'État spécial avec l'exécution de ce budget pour pouvoir d'abord regarder, selon les lignes budgétaires, les crédits votés, adoptés et ouverts, la bonne exécution du mandat qui a été confié et de la bonne prévision du budget tel qu'il a été adopté.

Je vous donne quelques éléments sur le taux global d'abord de mandatement que nous avons bien présenté dans le rapport. Le taux global de mandatement est le rapport entre les factures qui ont été réglées et payées aux fournisseurs par rapport au montant des crédits ouverts à l'état spécial du 14^e. Toutes dotations confondues, ce taux s'établit à 88,25 %. En 2024, il était à 83 %. En général, la progression de ces indicateurs et de ces pourcentages montre qu'il y a une quasi pleine utilisation des budgets votés et une bonne gestion des différentes lignes budgétaires et de leur affectation.

Le taux global d'engagement, qui est le rapport des commandes effectuées par rapport aux crédits ouverts, est aussi un pourcentage en augmentation, puisqu'il s'élève, pour l'année 2025, sur l'ensemble de ce compte administratif à 93,9 %, soit quasi 94 %. En 2024, il était aux alentours de 90 % puisqu'il était à 90,3 %.

Le taux d'engagement sur cet exercice 2025 sur la DGL s'élève plus de 95 %, presque 96 %, ce qui veut donc dire que pour 12 de ces 15 rubriques, le taux était supérieur à 90 %, et pour huit d'entre elles, il était supérieur à 97 %. C'est dire la justesse, de cette prévision et de son exercice. La DGL est toutes les dépenses de fonctionnement liées à nos équipements publics de proximité en plus de la mairie, c'est-à-dire les écoles, le conservatoire, les centres Paris anim', les espaces jeunes, etc. jusqu'aux espaces verts. Ce taux de mandatement est plutôt satisfaisant quand il dépasse les 90 % et c'est bien le cas.

Sur cette DGL, l'écart par rapport à 100 % s'explique notamment par des factures qui ont été reçues trop tardivement par rapport à la clôture de l'exercice et qui, d'ailleurs, ne sont toujours pas réceptionnées. Elles concernent, pour beaucoup, des factures de fluides de ces équipements, ainsi que différentes charges liées à la gestion des crèches, des garderies ou des DSP, des petites dépenses de maintenance liées à des équipements de proximité.

Sur la dotation d'animation locale qui est la deuxième composante de l'État spécial des budgets d'arrondissement, le taux d'engagement est stable par rapport à l'année 2024. Il s'élève à un peu plus de 85 %. Le taux de mandatement s'élève à 74 %. Cet écart s'explique en grande partie par le plus faible engagement des dépenses dédiées aux six conseils de quartier de notre arrondissement qui n'ont pas engagé des dépenses à la hauteur du budget qui leur est réservé sur cette dotation d'animation locale.

Par contre, la ligne budgétaire qui concerne l'animation locale dont la mairie et l'exécutif municipal sont à l'initiative a été engagée à hauteur de 99,5 %. Vous voyez que c'est tiré au cordeau. Il s'agit, par exemple, des dépenses engagées pour l'organisation du forum de rentrée, la base de loisirs estivale, les journées de petite enfance, et le soutien aux différents événements qui peuvent être portés par des associations et qui nous en font la demande. Sur cette ligne budgétaire, nous assurons également les dépenses de communication pour l'information municipale à destination des habitants. Ce sont les affiches, les guides, divers et variés, les gazettes. En l'année préélectorale, il y en a eu peu, mais c'est sur cette ligne que nous les engageons.

Enfin, sur la dotation d'investissement, elle comprend les dotations d'investissement et les lignes d'investissement qui sont réservées aux conseils de quartier dont ils ont le libre usage. Le taux d'engagement est en diminution et s'élève à 45,8 %. Pour votre indication, il était en 2024 de 56,4 %.

Voilà les principaux éléments que nous souhaitons vous apporter. Le détail est communiqué à l'ensemble des élus ligne par ligne. Je vous propose de bien vouloir en délibérer sans moi. Je passe la présidence à Elliot DE FARAMOND.

Carine PETIT quitte la séance.

M. DE FARAMOND

Merci Madame la Maire. On avait des inscriptions sur cette délibération. Monsieur GUENANEN.

M. GUENANEN

Cette délibération est sans doute l'une des plus techniques de notre ordre du jour, pourtant elle est aussi l'une des plus politiques. À travers cette ligne budgétaire, c'est une certaine conception de l'action publique qui s'exprime. Il s'agit de répondre à la question : que faisons-nous lorsque nous consacrons des moyens à l'animation locale ? C'est très simple. Ce que l'on fait, c'est financer des moments de rencontre entre habitants, c'est soutenir la vie associative qui constitue souvent le premier rempart contre l'isolement, et c'est permettre à des familles de profiter d'activités de proximité pendant l'été. C'est rendre l'espace public plus accessible, plus convivial et plus partagé.

Nous donnons également de la visibilité à des combats qui sont au cœur de nos valeurs : l'inclusion des personnes en situation de handicap, l'égalité des droits, l'accompagnement des jeunes enfants et de leurs familles. Certains pourraient considérer ces dépenses comme accessoires ou alors se lancer dans une course au toujours plus à des fins électoralistes. Nous pensons exactement l'inverse. À l'heure où le sentiment d'isolement progresse, où les fractures sociales se renforcent et où le lien collectif s'affaiblit parfois, ces politiques de proximité deviennent essentielles. Une ville, ce n'est pas seulement une addition de logements, d'équipements ou de voirie. Une ville, c'est une communauté humaine. Et le rôle de la puissance publique, notre rôle, est aussi de créer les conditions de la rencontre, de l'engagement et de la solidarité. C'est ce que nous faisons à travers les Paris Respire, la base de loisirs à Jules Noël, le forum des associations, le mois du handicap, la journée de la petite enfance et le Festival des Fiertés ou l'ensemble des initiatives qui font vivre notre arrondissement tout au long de l'année.

Au fond, la délibération que Madame la Maire vient de présenter constitue une forme d'étude de cas de ce que peut être une politique de gauche locale : une politique qui ne se contente pas de gérer des équipements, mais qui cherche à renforcer le lien social, à soutenir les acteurs du territoire et à faire vivre concrètement les valeurs de solidarité, d'émancipation et d'égalité. C'est l'une des marques de fabrique de notre majorité plurielle depuis le début de cette mandature et les précédentes, avec des socialistes, des écologistes, des communistes et des personnes issues de la société civile, parce qu'en politique, une politique de gauche ne se juge pas seulement à ses intentions, mais elle se juge aussi à sa capacité à améliorer concrètement la vie du quotidien de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Je vous remercie.

M. MANSIER

Bonjour à tous. J'ai déjà une remarque de forme puisque, dans la délibération 19, on nous dit qu'il faut d'abord adopter la délibération 19 avant la délibération 18.

Sur la délibération 18 dont on discute, on voudrait faire quelques remarques. La première est que l'on est inquiet quand on voit qu'il y a une sous-consommation des crédits pour travaux urgents. On se dit qu'il est étonnant que les travaux urgents ne soient pas consommés à 100 %, voire plus.

Sur les crédits des conseils de quartier, c'est une intervention qu'on a de manière récurrente et on préconise d'avoir une volonté et un volontarisme politique d'accompagner les conseils de quartier. Sur ce sujet, il y a eu, une année, une expérience qui avait été extrêmement positive, mais qui malheureusement n'a eu lieu qu'une année, mais qui a permis que les conseils de quartier accompagnés utilisent leur budget de la manière dont c'est prévu. On salue cette expérience qui a eu lieu il y a quelques années, et on appelle de nos vœux que ça puisse être reproduit d'une manière analogue pour que, l'année prochaine et toutes les prochaines années, on n'ait pas une sous-consommation chronique des conseils de quartier à qui on présente plutôt des problèmes que des solutions.

Enfin, on a regardé de manière attentive le tableau de tous les investissements. Deux éléments nous ont surpris. Le premier est un montant de plus de 66 000 € pour le désencombrement sur le quartier Montparnasse. On se dit que du désencombrement pour 66 000 € est quand même assez massif et qu'on

est un petit peu surpris de ne pas en avoir vu, de manière visible, l'effet. Enfin, sur ce tableau où il y a l'ensemble des travaux d'investissement sur l'année 2025, il manque sept à huit lignes sur les équipements sportifs pour un total d'à peu près 200 000 €. Il est un petit peu difficile de se prononcer sur des lignes où il n'y a qu'un montant sans aucun libellé, aucune référence en face. Merci.

M. DE FARAMOND

Merci, Monsieur MANSIER, pour cette intervention. Je passe la parole maintenant au groupe 100 % 14. Il y avait une prise de parole demandée du public.

M. VIRY

Merci. J'ai donné notre position sur la délibération précédente. Merci.

M. DE FARAMOND

J'avais une inscription pour Monsieur ARENAS.

M. ARENAS

Nous allons nous abstenir sur cette délibération, non pas que nous ne partageons pas le bilan. Je voulais juste dire suite à l'intervention de la majorité qu'il me semble que nos familles politiques se caractérisent par le toujours plus, voire le toujours mieux. D'ailleurs, c'est ce qui justifie des politiques volontaristes d'une collectivité territoriale quand l'État vient à manquer à ses obligations. Nous votons ici des délibérations sur différents chantiers, différentes orientations et différents besoins de la population qui ne dépendent pas d'une collectivité territoriale, fût-elle d'un arrondissement ou d'un Conseil de Paris. Quand nous nous engageons par exemple sur des combats contre l'homophobie, ce n'est pas une obligation statutaire, ce n'est pas une obligation légale, c'est juste un engagement politique que nous soutenons, évidemment, et c'est notre honneur de le faire. Je sais que ça a défrayé l'actualité, notamment dernièrement avec un événement dans une église parisienne qui a été complètement instrumentalisé et déformé par des réseaux d'extrême droite, qui ont passé 48 heures de garde à vue, ce qui montre que la justice peut s'appliquer à tout le monde. Je dis ça simplement parce que voter pour serait dénier aussi des propositions que nous pourrions faire. Nous aspirons à ce travail collégial. Nous sommes source de propositions. Nous espérons pouvoir porter un projet partagé par l'ensemble de la municipalité que nous composons aussi à l'avenir.

Voter contre serait idiot puisque, les éléments qui ont été portés à notre connaissance, malgré les remarques qui ont été faites par nos collègues, sont tout à fait inscrits dans le patrimoine de la gauche et des écologistes et que nous ne saurions ne pas le soutenir. Encore une fois, pour conclure et pas être plus long, le toujours plus, le toujours mieux, c'est un peu la marque de fabrique de notre histoire partagée. D'ailleurs, que serions-nous sans cette volonté de toujours faire plus et toujours faire mieux et à qui nous opposerions-nous et qui combattrions-nous si nous pensons que tout est joué d'avance et que se contenter de moins serait notre marque de fabrique? Il ne me semble pas que ce soit ce qui nous réunit.

M. DE FARAMOND

Merci, Monsieur ARENAS. Il y avait une prise de parole du public. Madame BOUDOLEC pour cinq minutes.

Public

[intervention peu audible]

Je représente le collectif COQUA.

À propos du compte administratif, on a la même interrogation que Monsieur MANSIER. À partir du moment où vous mettez dans l'ordre du jour et dans la présentation que le compte de gestion doit être

préalablement voté au compte administratif et qu'on commence par le compte administratif, nous pensons qu'il y a un risque d'annulation. Je pense qu'il y a une petite erreur.

Sur le fond, on a deux interrogations. La première est que les Conseils de quartiers n'ont pas utilisé leur budget. On est à 45 %. C'est sidérant. Cela voudrait dire qu'ils ont tellement d'argent que ce n'est pas la peine de le dépenser. On pense que c'est l'inverse. Sur celui de Pernety, on a très rarement le quorum de 20 personnes pour voter. Même à supposer qu'on présente des investissements, on ne pourrait pas les voter. Il faut s'interroger sur le fonctionnement des Conseils de quartier. Les explications données dans le rapport nous semblent insuffisantes. Vous avez donné trois explications : le report automatique, le renouvellement des conseils de quartier qui aurait pu constituer une chance avec de nouvelles équipes et la vacance sur les postes de chargé de la participation citoyenne. Pourquoi les deux postes de chargé de la participation citoyenne ne sont-ils pas pourvus ?

Nous avons deux inquiétudes à manifester. Nous sommes inquiets du fait que les investissements pour le sport représentent 34 % et ceux pour la culture, 5 %. Cela me semble un différentiel qui traduit peut-être une volonté politique. Mais cela ne nous semble pas correspondre aux besoins de la population de notre arrondissement et en particulier dans les quartiers populaires où l'accès à la culture est une des clés pour que ces jeunes puissent avancer, d'où le projet de vacances apprenantes qui n'arrive pas à aboutir au Conseil de quartier Pernety, mais on y arrivera.

La dernière inquiétude est sur le chiffre négatif. Il y a une grosse différence entre la dotation et les dépenses. Le signe moins n'est pas sur les tableaux. Généralement, en comptabilité, on met un signe moins quand on arrive à un déficit. Mais on est à 170 000 côté investissement. Ça nous semble énorme. Merci de votre attention.

M. DE FARAMOND

Merci beaucoup pour les différentes interventions.

Je vais me permettre de répondre très rapidement à votre interrogation, Monsieur MANSIER, sur les travaux urgents et la non-exécution d'une partie de cette ligne budgétaire, les travaux urgents correspondent à des dépenses de fonctionnement et non d'investissement. S'il n'y a pas eu assez de travaux urgents de type carreaux cassés à réparer, cette ligne n'est pas entièrement consommée.

Sur la question des conseils de quartier, je veux bien que la mairie soit réceptrice de tous les maux, mais c'est quand même à la main des conseillers de quartier de créer des projets, de dépenser, de créer aussi une dynamique. La mairie fixe le cadre des Conseils de quartier. Après, la dynamique tient beaucoup aussi aux habitants qui y viennent et qui viennent dans un esprit d'intelligence collective, avec un enjeu de faire vivre le quartier, faire vivre les questions et aussi faire vivre via des événements sur l'espace public. Nous avons beaucoup poussé pour que ça puisse se faire.

Ce n'est pas une justification en incompétence, mais on voit que, quand il y a une vacance sur les deux postes qui est due à des détails qui nous échappent à la Mairie du 14^e, il y a un taux d'engagement des crédits en chute. Ça montre aussi toute la qualité de l'accompagnement par les chargés de participation citoyenne et par l'encadrement de la mairie pour faire prospérer ces dispositifs et ces instances de participation citoyenne. Comme on a déjà pu le faire remarquer à d'autres occasions, ce sont des instances qui sont, par essence, évolutives, donc il faut sans cesse renouveler cet engagement. Mais je pense qu'ici, au nom de l'ensemble de l'exécutif municipal, on peut témoigner toute notre confiance envers ma collègue Chloé BATTAULT pour mener à bien cette mission et faire en sorte que les conseils de quartier puissent profiter de cette dynamique positive pour s'en saisir et aller vers un bon fonctionnement et un épanouissement total et complet dans l'arrondissement.

Je trouve que l'on a passé beaucoup de temps sur les conseils de quartier. C'est très important. Mais la présentation de ce compte administratif, comme l'a rappelé mon collègue Valentin GUENANEN, traduit aussi l'ensemble du champ d'action de la mairie, des priorités politiques que l'on fixe. Effectivement, nous sommes les tenants du mieux-disant plutôt que du moins-disant et il faut le rappeler.

Enfin, sur la question des investissements entre culture et sport, je vous dis ça de manière très peut-être naïve, mais je pense que ça tient aussi au fait que les équipements sportifs sur la politique sportive sont des entretiens d'équipement d'investissement assez lourd. Sur la politique culturelle, on a plutôt aussi des budgets pris sur l'animation locale. Là-dessus aussi, de très gros efforts sont faits et vous voyez un taux d'engagement proche de 99 %, qui traduit aussi la vitalité de l'offre culturelle et du soutien aux acteurs culturels que nous offrons dans l'arrondissement. Voilà pour la réponse aux quelques points qui ont été soulevés.

Sur la question du vote du compte de gestion avant l'approbation du compte administratif, c'est une erreur de notre part. Je vous propose donc de passer à la présentation et au vote du compte de gestion, puis on repassera au vote du compte administratif à l'issue de ce dernier.

Sur l'avis de l'exécution du compte de gestion, on rappelle que l'avis que vous êtes invités à donner sur cette exécution du compte a pour objet de sanctionner la stricte concordance entre les écritures de l'ordonnateur et celle du comptable public. Les écritures enregistrées pour la clôture de l'exercice 2024 sont de 2 177 096,58 €. Les dotations perçues au titre de l'exercice 2025 sont de 8 984 351 €. Les dépenses exécutées au titre de l'exercice 2025 sont de 9 850 084,10 €. Le résultat de clôture de l'exercice 2025 est 1 311 363,48 €.

Est-ce qu'il y a des interventions sur cette délibération ?

M. GUENANEN

Cette délibération n'est pas celle qui suscite le plus de débats. Mais derrière un compte de gestion, il y a aussi une question simple : les décisions que nous prenons sont-elles effectivement mises en œuvre ? Évidemment, c'est important, surtout quand on voit les différentes interventions sur la façon dont est gérée la mairie. La réponse est très simple. Mon collègue Elliot DE FARAMOND vient de le rappeler. Les décisions que nous prenons et les moyens qui sont votés par notre assemblée sont mobilisés au service des politiques publiques que nous avons choisies. Donc la réponse est oui.

Je vais le dire très clairement. D'un côté, il y a ceux qui pensent que l'action publique en fait toujours trop. De l'autre côté, il y a ceux qui considèrent qu'elle ne fait jamais assez. Pour notre part, nous pensons qu'elle doit être avant tout jugée sur ce qu'elle permet d'accomplir. Cette délibération démontre qu'il est possible d'investir dans les écoles, dans les crèches, dans les équipements sportifs ou la vie associative tout en assurant une bonne exécution des décisions prises démocratiquement. Au fond, la question, ce n'est pas de savoir si l'action publique fait trop ou pas assez, la question est de savoir si elle produit des résultats. Ce compte de gestion nous apporte une réponse très claire : les moyens votés ont été mobilisés, les décisions prises ont été exécutées et les politiques publiques que nous avons choisies ont été mises en œuvre. Pour ça, nous sommes très fiers de pouvoir voter ces deux délibérations. Je vous en remercie.

M. DE FARAMOND

Est-ce qu'il y avait d'autres interventions ? Oui, Monsieur MANSIER.

M. MANSIER

Monsieur DE FARAMOND, je me permets de vous relancer. Vous avez répondu à deux des quatre questions tout à l'heure, et notamment sur le fait qu'il manquait beaucoup de libellé sur les travaux d'investissement pour les équipements sportifs pour 200 000 € et qu'il y avait 66 000 € de désencombrements qui nous paraissaient surprenants.

M. DE FARAMOND

Merci, Monsieur MANSIER. On vous répondra par écrit à l'issue du Conseil d'Arrondissement. Merci. Monsieur ARENAS.

M. ARENAS

Merci. Je ne sais pas dans quel camp se range notre collègue, s'il est dans le « pas assez » ou dans le « trop ». Nous essayons d'être dans le juste. Par exemple, nous venons de passer un épisode de canicule qui a été fatigant pour toutes les personnes en situation de fragilité. Quand, comme vous, je visite des écoles, on se rend compte que ce n'est pas assez. Mais dire que ce n'est pas assez ne veut pas dire que rien n'est fait. À ce titre, j'espère que nous nous réunirons les uns les autres, au-delà des joutes que je prendrais comme une provocation inutile qui peut-être font appel à des débats qui ne concernent pas ce Conseil d'Arrondissement. Quand nous avons à cœur de prendre soin des fragiles, je pense aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite et aux enfants en particulier, le mieux est toujours plus fort. Pour être simple, nous allons nous abstenir encore une fois sur ce vote, en espérant que les prochains seront mieux que les précédents. Nous serons d'accord pour dire que nous aurons fait mieux l'année prochaine et nous éloignerons le « pas assez », parce que quand ce n'est pas assez et quand nous ne rêvons pas du mieux, ce sont toujours les habitants qui en souffrent. Merci.

M. DE FARAMOND

Merci beaucoup pour ces interventions.

Je vous propose de passer au vote sur cet avis de compte de gestion. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci beaucoup. Cet avis est adopté.

Je vous propose maintenant de repasser au vote pour l'approbation du compte administratif 2025 de l'État spécial du 14^e. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci. Le compte administratif est donc adopté. Merci beaucoup.

Retour de Carine PETIT.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/55

– 14 2026 19 Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 14ème arrondissement de l'exercice 2025

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	30 membres présents
Voix exprimées :	24 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	24 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	8 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/56

– 14 2026 18 Approbation du compte administratif 2025 de l'état spécial du 14ème arrondissement

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	30 membres présents
Voix exprimées :	24 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	24 (dont 1 procuration)

Avis défavorable : 0
Abstentions : 8 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote : 0

– 14 2026 20 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 6 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement

Rapporteuse : Mme Chloé BATTAULT

M^{me} PETIT

On reprend une activité normale. Je vous propose de passer à l'examen de la délibération numéro 20 qui autorise l'inscription à la Maison de la vie associative et citoyenne, et je passe la parole à Chloé BATTAULT.

M^{me} BATTAULT

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, acteur de soutien de la vie associative locale, la Maison de la Vie Associative du 14^e accompagne près de 800 associations dans le développement de leur activité. Elle leur propose donc un soutien régulier, la mise à disposition de salles ainsi qu'un service de domiciliation lorsque celui-ci est demandé. Cette délibération a traditionnellement pour objet de valider l'inscription de ces nouvelles associations qui sont au nombre de six, qui s'inscrivent dans la promotion du sport et de la santé, des cultures, des pratiques artistiques ainsi que l'éducation populaire et l'inclusion numérique.

Je vous demande donc de bien vouloir procéder à l'inscription des associations suivantes : le Comité départemental de Paris de la Fédération sportive et hygiénique du travail, la compagnie Beau désordre, l'ensemble vocal Aura Juvenis, Nexus Éducatif solidaire, Soldes sous le soleil du Sud et Souplesse et équilibre. Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

M^{me} PETIT

Merci. Chloé, il y a une demande de prise de parole du public de Madame Sylvie BOUDOLEC.

Public

Ce sera très bref. Est-ce que ces six associations ont signé la charte de la laïcité ?

M^{me} PETIT

C'est une obligation. Sinon on ne peut pas procéder à l'inscription à la Maison de la vie associative et citoyenne. Ça fait partie des pièces qui doivent être apportées.

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/57

– 14 2026 20 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 6 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement

Rapporteuse : Mme Chloé BATTAULT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	32 membres présents
Voix exprimées :	33 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	33 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2026 DAE 95 Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Didier ANTONELLI sur la délibération qui concerne les contrats de délégation de service public sur les marchés des couverts alimentaires.

M. ANTONELLI

Merci, Madame la Maire.

Les marchés des couverts alimentaires que nous connaissons tous sont des lieux de vie incontournables pour les Parisiennes et les Parisiens. Ils sont des marqueurs forts de l'identité de Paris et de tous ces quartiers. Ils jouent un rôle crucial dans l'accès de toutes et tous à une offre alimentaire de qualité, saine, diverse et abordable dans notre ville.

Paris dispose actuellement d'un réseau de 74 marchés découverts alimentaires en activité. Le marché d'Aligre étant pris à part, 73 marchés sont gérés dans le cadre d'une délégation de service public conclue pour une durée de six ans, divisée en deux secteurs avec deux délégataires différents. Aujourd'hui, nous avons un lot A qui est géré par la société Bensidoun qui, gère les 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 20^e arrondissement et le lot B, géré par le groupe Dadoun qui gère le 1^{er}, le 2^e, le 3^e, le 4^e, le 5^e, le 6^e, le 7^e, le 8^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e et 19^e arrondissement.

Cette année, les deux lots ne pouvaient pas conserver le même périmètre pour plusieurs raisons : essentiellement pour des questions de concurrence. Il fallait s'assurer que les entreprises proposent des offres différentes de celles déposées en 2020, et il n'était donc pas possible de conserver strictement le même périmètre. D'ailleurs, en 2014, un même changement avait été opéré. Il y avait une question d'équilibre économique entre les deux lots. Ils se sont avérés extrêmement différents, donc on a restructuré les lots. Quand la délibération sera votée, le groupe Bensidoun qui a été l'unique candidat sur les secteurs B gérera les marchés des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissement, et le groupe Dadoun gérera les marchés du secteur A des 5^e, 6^e, 7^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e et 17^e arrondissement, c'est-à-dire que les marchés du 14^e vont changer de délégataire, ce qui est quand même une nouvelle extrêmement importante.

Je vous rappelle donc que, dans le 14^e, nous avons six marchés alimentaires : Jourdan mercredi et samedi, Brancusi samedi (j'ai commencé par ces deux-là parce qu'ils ont un véritable besoin de redynamisation), Quinet mercredi et samedi, Brune le jeudi et le dimanche, Villemain mercredi et dimanche et Mouton-Duvernet mardi et vendredi.

Les délégataires ont donc pour obligation d'équiper, d'entretenir et de gérer, évidemment sous le contrôle de la ville, les emplacements de vente, de percevoir auprès des commerçants abonnés et volants des droits de place fixés par le Conseil de Paris et de veiller à la bonne tenue des marchés et à l'application des dispositions réglementaires en vigueur. Ils ont également pour mission de mener des campagnes de communication, de promotion et d'animation.

Les prochaines délégations de service public doivent permettre aux marchés parisiens de poursuivre leur développement. Des priorités ont ainsi été fixées en matière de pouvoir d'achat, de gestion des déchets, de tri et d'amélioration du confort des commerçants et des usagers et enfin de valorisation des circuits courts des producteurs. Ces priorités ont été traduites au travers de critères pour effectuer le choix des offres. Il y a eu un très long processus de mise en place de cette partie d'exploitation. Le 14^e y a participé. Nous avons mis en exergue l'animation, la redynamisation des deux marchés dont je vous parlais et de la nécessité d'apporter beaucoup plus de convivialité sur les marchés. Je dois dire que ça a été véritablement pris en compte. Après le dossier de consultation, il n'y a eu que deux candidats qui ont fait parvenir une offre complète et dans les délais pour chacun des lots, Bensidoun et Dadoun dont je vous parlais tout à l'heure. La phase de négociation a été très longue. Elle a débuté le 10 février 2026 pour se clore le 14 avril 2026.

Le renouvellement des délégations de service public est aussi l'occasion de faire évoluer le cadre de gestion des marchés alimentaires de Paris. À ce titre, la Ville a été particulièrement attentive aux propositions permettant de renforcer l'attractivité de ses marchés, de maintenir et développer les missions des délégataires en matière de traitement des déchets et d'accentuer les actions en faveur du développement durable et de l'économie sociale et solidaire. 23 espaces de convivialité sur tout Paris seront déployés dans les futurs contrats. Il est proposé que ces espaces puissent être également destinés à accueillir des associations de quartier, des commerçants du quartier ou des animations éphémères.

La réduction des déchets étant une préoccupation majeure de la collectivité parisienne, la Ville de Paris a imposé au futur délégataire une redevance incitative au traitement des déchets, une obligation de tri à la source et des actions de sensibilisation à destination des commerçants. La collecte des biodéchets sera étendue à l'ensemble de tous les marchés parisiens. Les délégataires devront aussi mettre en œuvre un plan d'action auprès des commerçants pour prévenir et surtout réduire la quantité de déchets produits, avec notamment l'incitation auprès des commerçants à ramener avec eux leurs déchets ou à utiliser des emballages (sacs, vaisselle, cagettes, palettes) réutilisables.

Enfin, les délégataires devront renforcer leurs mesures en faveur du pouvoir d'achat des usagers des marchés par l'institutionnalisation des promotions en fin de marché, l'instauration de paniers composés de produits essentiels à prix modéré, voire à prix coûtant. Ils veilleront à faire respecter la suppression intégrale des sacs plastiques à usage unique pour l'ensemble des marchés. C'est un combat que nous menons depuis plusieurs années et on espère, sur ce mandat, pouvoir arriver à nos fins.

En plus des missions générales concernant la gestion des commerçants et des marchés, les candidats s'engagent à accroître la diversité de l'offre commerciale. Les candidats ont répondu favorablement à la demande de la Ville de Paris de réaliser un diagnostic des marchés les plus en difficulté. Je vous ai cité les deux du 14^e. Ils prévoient des actions de redynamisation tout au long de la délégation pour un budget global sur Paris d'environ 100 000 €.

Les offres prévoient le déploiement des espaces de convivialité. C'était une demande du 14^e. Nous allons y veiller pour que nous soyons un peu prioritaires et précurseurs. Pour le groupe Dadoun, la gestion sera entièrement confiée à des acteurs locaux, sélectionnés via un appel à candidatures en début de délégation, dans lequel, évidemment, nous serons présents.

Les candidats ont pleinement saisi l'importance d'alimenter un dialogue continu et constructif avec les commerçants, en s'appuyant sur les commissions de marché qui existent déjà, dont les membres sont élus tous les trois ans.

Les offres déposées prennent en compte le besoin de la ville de réduire les déchets de 5 % par an sur les six ans qui viennent et d'améliorer le tri en réduisant la part ménagère par l'optimisation de la collecte des biodéchets et des déchets multi-matériaux. Pour cela, la Ville de Paris propose un nouveau dispositif reposant sur une contribution incitative à la collecte des déchets. Pour atteindre les objectifs, les délégataires devront donc développer des moyens humains et matériels importants sur pratiquement tous les déchets.

La société Dadoun qui va dorénavant gérer les marchés du 14^e cède la sous-traitance à une filiale pour la mise à disposition et la collecte des différents bacs. Un accompagnement individualisé des commerçants sera assuré afin de favoriser l'adoption des bonnes pratiques et de répondre aux problématiques rencontrées sur le terrain. La présence d'un agent de tri sur chaque marché permettra d'assurer un suivi opérationnel régulier, un accompagnement de proximité et une sensibilisation continue des commerçants.

Un nouveau dispositif progressif de sanctions sera mis en œuvre par la Ville en cas de non-conformité. Un nouveau logiciel de suivi des marchés permettra la transmission des sanctions appliquées par la ville, garantissant ainsi un dispositif de suivi structuré, transparent et efficace.

Les délégataires déploieront une expérimentation en vue de la valorisation des cagettes. Le groupe Dadoun propose pour cela un partenariat avec Carton Plein, une association que nous connaissons très bien et qui fonctionne remarquablement. Le dispositif reposera sur une collecte en cyclo-logistique.

L'autre grand paragraphe est : accentuer les actions en faveur du développement durable et de l'économie sociale et solidaire. Les candidats veilleront donc au respect de l'interdiction des sacs plastiques. C'est encore un défi que nous avons à relever sur les marchés de Paris. Les offres mettent en place un traitement renforcé des invendus avec des partenariats associatifs. Des mesures solidaires en faveur du pouvoir d'achat seront instaurées : ateliers de sensibilisation, petits prix en fin de marché et paniers solidaires et réductions.

Les délégataires s'engagent à ce que le nombre de commerçants producteurs double d'ici la fin de la durée de la DSP.

La communication joue un rôle essentiel pour l'attractivité et la fréquentation des marchés. Elle sera renforcée sur le volet numérique. La Ville de Paris définit le cadre global de cette communication, mais les contenus montreront la diversité des marchés, annonceront des événements proposés, feront la promotion des services présents sur les marchés. Ces contenus annonceront donc les différents événements et valoriseront les commerçants présents sur les différents marchés.

Le niveau de redevance des délégataires tient compte des importants plans d'investissement engagés, ainsi que les coûts associés au déploiement des services. En contrepartie de cette exploitation, les délégataires verseront annuellement à la Ville de Paris une part forfaitaire à laquelle s'ajoutera une part variable calculée en pourcentage du chiffre d'affaires.

Au regard de tous ces éléments, il vous est donc proposé, mes chers collègues, de confier, pour une durée de six ans, la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques aux clauses et conditions des projets de convention joints au présent projet de délibération, donc le groupe Bensedoun pour le secteur B, et, en ce qui nous concerne pour le 14^e, au groupe Dadoun, pour le secteur A.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Didier. Il y a une demande de prise de parole de Madame BOUDOLEC. Comme vous avez pris plusieurs demandes, je rappelle juste que c'est 30 minutes sur tout le Conseil d'Arrondissement. C'est le règlement.

Public

On intervient là-dessus parce qu'on fait partie des marchés qui ne vont pas bien du tout. Sur le quartier Pernety-Plaisance, on a Brancusi et Villemain. Sur Villemain, mercredi de la semaine dernière, on avait deux étals. On peut espérer que le passage du groupe Bensedoun au groupe Dadoun améliorera les choses. C'est possible. On est extrêmement inquiets. Dans l'analyse qu'on fait, quand on voit que vous demandez au délégataire d'arriver à un coût raisonné, la question se pose de savoir comment est calculé ce coût raisonné. Qu'est-ce qu'on demande comme prix pour l'emplacement? Qu'est-ce que ces marchands forains ont comme coût de fonctionnement? Est-ce qu'ils peuvent arriver à des coûts raisonnés?

Est-ce que vous ne croyez pas que la déshérence du marché Brancusi et du marché Villemain est liée en grande partie à la paupérisation de nos quartiers Pernety-Plaisance qui fait que moins de personnes vont acheter sur les marchés parce que ça coûte trop cher ? Peut-être que ce que va proposer le groupe sur les invendus et sur l'économie durable et solidaire va apporter des éléments de solution de façon à ce qu'une partie des habitantes et habitants qui ne peuvent pas accéder à ces marchés, même s'ils ont envie d'y venir, même si ça leur ferait plaisir d'y aller, puissent le faire sur les invendus et sur l'économie durable qu'il faudra le faire.

Quant aux lieux de convivialité et à la communication, je ne suis pas sûre que les gens qui viennent au marché faire leurs courses seront attirés par la convivialité. Ça ne va pas remplir leur porte-monnaie. Deuxième chose, se pose le problème global de la communication dans l'arrondissement. Les panneaux associatifs sont recouverts actuellement d'affiches commerciales pour des grands groupes qui proposent des activités extrêmement coûteuses. Bonne chance au groupe Dadoun qui nous récupère. On n'y croit pas.

M^{me} PETIT

Très bien. Merci pour votre intervention. J'ai comme prise de parole sur cette délibération de la part des élus : Monsieur GUENANEN, Monsieur LAJOINIE, le groupe Nouveau souffle pour le 14^e, le groupe 100 % 14^e et Madame KAMIONKA.

M. GUENANEN

Merci, Madame la Maire. Cette délibération marque l'aboutissement d'un travail engagé sous la précédente mandature. J'ai eu l'honneur comme élu en charge du commerce entre 2020 et 2026, de travailler sur ce sujet. Je veux naturellement saluer le travail des services municipaux, mais aussi celui de mon collègue Didier ANTONELLI qui a accompagné le dossier jusqu'à son terme. Mais au fond, le véritable sujet n'est pas la procédure. Le véritable sujet est l'avenir des marchés parisiens.

Je crois que nous devons collectivement regarder la réalité en face. Les marchés constituent l'un des plus beaux patrimoines économiques, commerciaux et populaires de notre ville. J'en suis intimement convaincu. Chaque semaine, ce sont des centaines de commerçants, des milliers d'emplois, des dizaines de milliers de clients qui font vivre ces lieux uniques que le monde nous envie et où se regroupent toutes les catégories sociales, toutes les générations et tous les quartiers. À Paris, alors que près de 3,6 millions de personnes sont présentes chaque jour sur le territoire, la question alimentaire est devenue un enjeu stratégique majeur. L'APUR estime à plus de 4000 tonnes par jour les besoins alimentaires de la population présente dans la capitale. Les marchés sont donc bien plus qu'un équipement commercial. Ils participent à notre souveraineté alimentaire urbaine. Ils participent à l'accès d'une alimentation de qualité. Ils participent à l'animation de l'espace public et à la vitalité de nos quartiers. Ils participent enfin au maintien d'un commerce profondément humain dans une économie toujours plus dématérialisée.

Mais nous devons également reconnaître que ce modèle est fragilisé. La fréquentation des marchés recule. On le constate toutes et tous. Certaines places peuvent demeurer vacantes. Il y a des difficultés de recrutement qui se multiplient et il y a des évolutions de consommation qui changent rapidement. La concurrence des plateformes numériques, de la livraison à domicile, de nouvelles formes de distribution modifie profondément les comportements. Pour le dire autrement, le modèle historique du marché parisien n'est plus un acquis. Ce qu'on a connu ces dernières années n'est plus un acquis. Je crois que la prochaine étape de notre action politique est là.

Cette délibération organise la gestion des marchés pour les prochaines années. C'est très bien. Mais elle doit et nous devons politiquement ouvrir une nouvelle réflexion plus ambitieuse sur leur avenir. Comment attire-t-on une nouvelle génération de commerçants sur les marchés ? Comment est-ce qu'on redonne envie aux jeunes actifs de fréquenter les marchés ? Comment est-ce qu'on renforce la place des producteurs ? Comment est-ce qu'on répond mieux aux enjeux de pouvoir d'achat ? Comment est-ce qu'on fait des marchés un outil de transition écologique et de transition alimentaire ?

Comment est-ce qu'on articule mieux avec les politiques de proximité, de tourisme, d'animation commerciale et de santé publique ? Ce sont les questions que, désormais, nous devons nous poser. Je dis avec une immense conviction que la bataille pour le commerce de proximité se gagnera ou se perdra en grande partie sur nos marchés.

Dans une époque marquée par l'uniformisation, par les algorithmes, par la consommation à distance, nos marchés de proximité, nos marchés de quartier demeurent l'un des rares endroits où l'on peut encore acheter un produit en échangeant quelques mots avec celui qui l'a choisi, produit ou vendu. C'est pourquoi nous devons considérer les marchés non comme un héritage à gérer, mais comme un avenir à construire. Je n'imagine pas une seconde qu'on ne puisse pas tous ensemble voter cette délibération. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci, Monsieur LAJOINIE.

M. LAJOINIE

Merci, Madame la Maire.

C'est une petite explication de vote. Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Évidemment, on est attachés aux marchés parisiens comme un service public de proximité, mais on estime que des garanties supplémentaires sont nécessaires, à la fois en matière de transparence et de contrôle, des délégataires. On aimerait également porter au Conseil de Paris l'idée d'étudier une remunicipalisation de ce service public. C'est le sens des amendements que nous présenterons. En attendant que ces amendements soient débattus et étudiés au Conseil de Paris, notre groupe s'abstient en Conseil d'Arrondissement.

M^{me} PETIT

Merci. Qui intervient pour le groupe Nouveau souffle pour le 14^e ? Madame GATEL.

M^{me} GATEL

Merci beaucoup, Madame la Maire. Nous sommes tous ici particulièrement attachés à nos marchés qui sont l'âme de Paris. C'est la raison pour laquelle nous sommes très inquiets, toutes et tous, de voir la désaffectation gagner tous nos marchés, notamment dans le 14^e arrondissement. Cette nouvelle délégation de service public avait pour but initial justement de changer énormément de choses. Ce qui nous interroge aujourd'hui est que, finalement, à l'exception de notre arrondissement qui va voir changer son délégataire, en réalité, rien ne change. Ça nous interroge. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas en faveur de cette délibération en attendant d'avoir des précisions.

D'abord, la concurrence était censée être lancée, notamment dans la perspective d'un sujet qui est absolument majeur : évidemment le sujet du pouvoir d'achat. S'il y a désaffectation de nos marchés, c'est une des raisons avec probablement la moindre présence des Parisiens le week-end. La question du pouvoir d'achat est évidemment centrale dans la moindre fréquentation de nos marchés. On pose beaucoup d'objectifs au délégataire, objectifs que naturellement nous partageons en matière de réduction des déchets, de disparition du plastique (je rappelle que c'est la loi), d'animation du quartier, des objectifs environnementaux, de promotion de l'ESS ou encore de valorisation des circuits courts. Évidemment, tout ça va dans le bon sens. Simplement, on se demande si ces demandes ne se font pas aux dépens de nos commerçants et des finances de la ville, ce qui, pour nous, sont deux choses particulièrement importantes. D'abord, la redevance qui sera versée par notre nouveau délégataire devrait être inférieure à ce que la Ville de Paris jusqu'alors percevait. Parallèlement à ça, le droit de place des commerçants risque d'augmenter. Or, le sujet des droits de place n'est pas un sujet anecdotique, puisque ça a des conséquences sur les coûts qui sont demandés par les commerçants au public. Donc, pour nous, ces deux aspects sont très problématiques à la fois pour les finances de la ville et pour le pouvoir d'achat des Parisiens. On voudrait avoir plus de précisions sur cette question particulière de l'équilibre budgétaire. Est-ce que tous ces nouveaux objectifs, qui ne sont en réalité

pas si nouveaux parce que c'était déjà dans la précédente délégation, ne se font pas aux dépens des commerçants ?

On a trois priorités pour nos commerces alimentaires. D'abord, de bonnes conditions de travail pour nos commerçants. On a trop vu des commerçants souffrir d'un sol non aplani, d'une difficulté pour se brancher à l'eau ou à l'électricité. Je ne parle pas d'autres types de pratiques qui, j'espère, n'auront pas cours sur nos marchés. La deuxième priorité est évidemment une alimentation de qualité au meilleur prix pour les Parisiens. La troisième priorité spécifique à notre arrondissement est la remise en ordre le dimanche de tout l'espace Porte de Vanves, entre le marché Brune et le marché aux puces. Il y a des occupations d'espace public, des déchets, des ventes illicites qui n'ont pas lieu d'être. Je pense notamment aux riverains qui souffrent de cette situation tous les dimanches.

Pour toutes ces raisons évoquées, en attendant d'avoir plus de précisions, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Qui intervient pour le groupe 100 % 14^e ? Monsieur VIRY.

M. VIRY

Merci, Madame la Maire. J'ai deux questions alors sur un autre versant de cette même délibération. On est tous d'accord sur l'intérêt des marchés et le fait qu'ils doivent se perpétuer. J'ai deux questions peut-être un peu plus techniques pour Monsieur ANTONELLI. Vous avez évoqué deux opérateurs. Combien y a-t-il d'opérateurs sur le marché de ce type de service ? Il y en a cinq au total. On a toujours la famille Bensidoun qui ressort depuis longtemps. Je voulais savoir quelle était leur compétitivité si on voulait faire des recherches.

Sur la thématique qu'on avait évoquée lors du premier Conseil d'Arrondissement, est-ce que vous savez, et si vous ne le savez pas, est-ce que vous pourriez par la suite nous dire comment sont étudiées les compositions actionnariales de ces entreprises pour savoir s'il y a de potentiels conflits d'intérêts avec les services instructeurs ou pas de conflit d'intérêts du tout ? Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Je donne la parole à Madame KAMIONKA.

M^{me} KAMIONKA

Merci, Madame la Maire. Notre groupe votera contre cette délibération. Je vais expliquer pourquoi.

Les marchés alimentaires de plein air de Paris sont des services publics. Ils se tiennent sur l'espace public et la Ville de Paris en fixe les règles et les tarifs. Tout comme les élus du groupe communiste, nous sommes favorables à une reprise des marchés en régie publique par la Ville de Paris plutôt qu'à un maintien d'une délégation de service public à une entreprise qui est organisée par cette délibération, parce que nous pensons qu'une gestion publique des marchés a de nombreux avantages. Tout d'abord, les marges réalisées redeviendraient publiques. Ces marges, qui aujourd'hui reviennent à des entreprises privées et qui représentent près de 7 millions d'euros sur six ans, reviendraient alors à la collectivité qui pourrait les utiliser pour baisser les droits de places sur les marchés ou encore pour financer des mesures sociales ou écologiques qui, pour l'instant, ne sont pas réellement contraignantes dans les contrats passés avec les entreprises auxquelles est délégué le service public. Par ailleurs, en gestion publique, la Ville maîtriserait ses objectifs. Elle n'aurait plus à négocier le nombre de producteurs ou encore les efforts sur les déchets en contrepartie d'une rentabilité pour un opérateur privé. La politique tarifaire redeviendrait aussi un levier pour la Ville qui pourrait moduler les droits de place en faveur des producteurs ou des commerçants les plus en difficulté, toujours sans avoir à verser des indemnités à une entreprise privée. Enfin, en gestion publique, la transparence serait également plus grande puisque les comptes seraient publics.

En plus de tous ces éléments en faveur d'une gestion publique et pour lesquels nous ne voterons pas cette délibération, plusieurs éléments dans les contrats nous ont interrogés. Il y a tout d'abord le fait que la redevance versée par les entreprises à la Ville de Paris s'effondre par rapport au contrat précédent, et ce alors même que la Ville a jugé le bilan financier précédent satisfaisant. Ce qui signifie que les entreprises payaient la redevance sans grande difficulté et alors même que le rapport de choix indique des marges correspondant à près de 7 millions d'euros sur six ans. Nous demandons donc pourquoi il y a une telle baisse de la redevance.

Par ailleurs, comme vous l'avez dit, le contrat affiche de nombreux objectifs écologiques et sociaux : plus de producteurs, plus de bio, moins de déchets, du soutien au pouvoir d'achat. Ce sont évidemment des objectifs que nous ne pouvons que partager. Mais d'une part, le bilan invite à de la prudence sur leur portée réelle, puisque le rapport d'exécution indique à la fois un recul du nombre de producteurs et un effondrement du tonnage des biodéchets collectés. D'autre part, ces objectifs ne seront pas réellement contraignants pour les entreprises, puisque le nouveau contrat indique que, s'ils ne sont pas atteints, les parties se réunissent pour ajuster le dispositif plutôt que de sanctionner l'entreprise.

Enfin, une enquête publiée par le média StreetPress le 1^{er} juin a mis en cause les pratiques sur les marchés gérés par le groupe SEMACO Bensidoun à qui il est proposé de confier la gestion des marchés dans plusieurs arrondissements. Cette enquête décrit un système où une faible part des commerçants disposent d'une place attitrée et où des pratiques violentes d'extorsion sont réalisées auprès des commerçants. Donc le groupe SEMACO Bensidoun conteste ces accusations qui n'ont pas été jugées, auxquelles s'applique la présomption d'innocence. Néanmoins, avant de confier un monopole pendant six ans à une entreprise, le Conseil de Paris a la possibilité et également le devoir de demander si des vérifications ont bien été faites concernant la probité et la fiabilité professionnelle de l'entreprise. Nous souhaitons évidemment que cela soit fait.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

M. ANTONELLI

Je m'attendais aux retours que vous avez formulés et qui sont souvent justes. Ça a été une délibération, comme nous en avons certaines, qui émane et qui sera réglée directement au Conseil de Paris. Tout ce que vous venez de dire sera remonté au Conseil de Paris. Je vois une remunicipalisation de la gestion des marchés parisiens. C'est bien de préciser votre idée, mais ce n'est pas ici que ça va gérer. Tous les retours que vous avez faits, Madame GATEL, concernent également le Conseil de Paris. Je pense que vous allez faire les mêmes et vous avez raison. Pour le Parti communiste, les retours sont les mêmes.

Il s'agit, souvent, dans ce genre de délibération d'une grande information pour les habitants du 14^e. Les problèmes que vous avez posés sur cette délibération seront discutés et votés au Conseil de Paris. Nous allons voter pour cette délibération parce que nous considérons que le travail qui a été fait, vraiment en collaboration avec la Ville et les délégataires nommés, a été constructif et fructueux, que l'on a avancé. Sur le décompte des subventions données par les délégataires, il faut compter aussi les investissements qui sont beaucoup plus lourds par rapport à ce qui est demandé sur les six ans qui viennent que sur le mandat précédent.

Pour répondre à Monsieur VIRY, cinq sociétés ont répondu à l'appel d'offres, mais seulement deux en sont allés jusqu'au bout, Bensidoun et Dadoun. Il y a peu de sociétés qui gèrent ce genre de marché, surtout à cette ampleur sur 75 marchés divisés par deux.

Je pense qu'au niveau de ce nouveau contrat avec les délégataires, il y a quand même eu beaucoup de nouveautés, contrairement à ce que vous avez dit, Madame GATEL. Beaucoup de choses ont été appuyées. On avait mis en avant la convivialité. On n'a pas inventé la poudre. C'est quelque chose qui a déjà été fait dans d'autres marchés en province et qui fonctionne très bien. Il n'y a aucune raison pour que ça ne marche pas sur les marchés parisiens. Dans les premières discussions que nous avons eues avec la société Dadoun, on nous a dit qu'on prenait bien en compte les grosses difficultés des deux marchés Jourdan et Brancusi de l'arrondissement.

C'est pourquoi nous voterons cette délibération qui sera débattue par le Conseil de Paris bien plus fortement qu'ici.

M^{me} PETIT

Merci, Didier. J'ai une demande d'explication de vote pour le groupe écologiste et citoyen.

M^{me} CABOT

Merci, Madame la Maire. Notre groupe va s'abstenir sur cette délibération. Nous partageons évidemment l'objectif de maintenir et d'améliorer les marchés alimentaires. Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a déjà été dit à ce sujet. Mais nous avons des réserves sérieuses d'abord sur la procédure : il nous est demandé de délibérer sans rapport de choix, sans bilan du contrat précédent et sans accès au compte prévisionnel. L'urgence invoquée pour justifier ce calendrier n'est pas convaincante dans la mesure où un avenant à la convention existante aurait parfaitement pu prolonger la gestion actuelle le temps d'une étude sérieuse. Sur le fond, la mise en concurrence n'a abouti qu'à un duopole, ce qui affaiblit la Ville dans les négociations, et les conventions restent insuffisantes sur le bio, le local, les acteurs de l'ESS, sans objectif contraignant ni reporting marché par marché. De notre point de vue, il reste donc du travail à faire. C'est pourquoi nous appelons l'exécutif à revoir la durée de la délégation à la baisse pour nous donner le temps de ces marchés avec nos ambitions alimentaires et environnementales afin d'étudier sérieusement d'autres modes d'organisation comme la régie directe ou une gestion coopérative sous forme de société coopérative d'intérêt collectif associant la Ville, les commerçants et les habitants. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Il arrive que sur des délibérations importantes, sur des sujets importants, où d'ailleurs de nouveaux éléments sont apparus ces derniers temps, le petit chemin qui part d'une commission d'appel d'offres à un Conseil d'Arrondissement et qui arrive à un Conseil de Paris ensuite serve d'étape pour améliorer, renforcer et répondre aussi aux questions, aux interrogations des groupes, des élus et des maires d'arrondissement. Ce n'est pas anodin. Si ce contrat est adopté au Conseil de Paris, il faut qu'il y ait le maximum, de garanties ou, en tout cas, qu'elles soient renforcées puisqu'aujourd'hui il y a encore des réponses attendues. Il est déjà arrivé que, d'ici au Conseil de Paris, des réponses soient apportées et que des éléments soient améliorés pour qu'on puisse s'engager en pleine conscience et en pleine connaissance de cause.

Il y a des éléments d'appréciation différents de la part des différents groupes qui s'expriment au Conseil d'Arrondissement, y compris à l'intérieur des groupes de la majorité municipale. Mais je pense que tout simplement, on va réussir à arriver, d'ici au Conseil, à trouver des moyens qui répondent à nos interrogations et aux questions qui sont légitimes.

Si tout le monde a pu s'exprimer et a exprimé sa position de vote, je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Deux votes contre. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Très bien. La délibération est adoptée. Je pense qu'avec Didier, on remontera aussi les principaux éléments auprès de l'adjointe au Maire de Paris en charge de ce sujet.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/58

– **2026 DAE 95 Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 32 membres présents

Voix exprimées : 10 (dont 0 procuration)

Avis favorable :	8 (dont 0 procuration)
Avis défavorable :	2 (dont 0 procuration)
Abstentions :	23 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2026 DU 43 Vente à la Foncière Paris Commerces des lots n° 304 et n° 324 constituant un local d'activité 31 rue des Plantes et 102-104 rue d'Alésia (14e)

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer maintenant à l'examen de la délibération DU 43.

M. ANTONELLI

Merci, Madame la Maire.

Cette délibération s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan parisien pour le commerce qui a été voté en 2022 au Conseil de Paris. Je vous rappelle que ce plan a pour objectif de répondre aux nouvelles attentes des Parisiens, de prévenir la vacance commerciale, de remettre en circulation des locaux vacants le plus rapidement possible, de faciliter l'accès des locaux commerciaux aux acteurs de l'économie sociale et solidaire et aux professions médicales et juridiques, de promouvoir des secteurs géographiques carencés, de lutter contre une uniformisation de l'offre commerciale, de maintenir un dynamisme commercial nécessaire à la vie de chaque quartier.

Ce plan repose donc sur deux axes : une gouvernance renforcée, unifiée, territorialisée et partagée avec les acteurs du commerce parisien. Elle repose sur la mise en place de la Foncière Paris Commerce et une filiale de la SEM Paris Commerces spécialisée dans le portage financier d'actifs commerciaux, qui se verra transférer les commerces acquis par la Ville.

La Foncière Paris Commerces est une SAS, une société par action simplifiée, créée en 2013 avec de nombreux partenaires dont la Caisse des Dépôts et consignations. Pour atteindre ces objectifs, la Foncière Paris Commerces a vu ses capacités d'investissement s'accroître par un vote au Conseil de Paris en juillet 2023. La dotation a été portée à 200 millions d'euros sur cinq ans avec le partenariat de la Caisse des Dépôts, ce qui devrait permettre d'acquérir, sur ces cinq années et sur tout le territoire parisien, de 200 à 300 commerces, évidemment par des acquisitions réalisées soit par voie amiable, soit par le rachat de locaux préemptés.

Pour ce qui concerne notre délibération, la Ville de Paris a exercé son droit de préemption en mars 2026 sur un local d'activité situé au 31 rue des Plantes et 102-104 rue d'Alésia, un local de 49,41 mètres carrés, pour un prix de 240 000 € auxquels s'ajoutent 14 400 € de commission à la charge de l'acquéreur. La Ville et la Foncière Paris Commerces sont convenus d'un prix de cession identique au prix d'acquisition auprès de l'ancien propriétaire, assorti évidemment du montant de la commission, soit un montant de 254 400 €. La Foncière Paris Commerces pourra réaliser dans ce local un projet s'inscrivant dans les objectifs du Plan parisien pour le commerce en faveur de la diversité et de l'animation de l'offre commerciale et artisanale.

Il nous est donc proposé d'autoriser le Maire de Paris à céder à Foncière Paris Commerces les lots de copropriété 304 et 324 ainsi que 74/1000 des parties communes de l'immeuble situé au 31 rue des Plantes et 102-104 rue d'Alésia sur la parcelle cadastrée section CI numéro 32, et à autoriser le maire de Paris à signer tous les actes et de constituer toutes les servitudes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Didier. J'ai eu une demande de prise de parole du public. Madame BOUDOLEC.

Public

Merci beaucoup. Il se trouve que ces deux lots se trouvent sur le quartier Pernety-Plaisance. On se pose la question de l'intérêt de faire ce type d'opération. Le fait que la Mairie ou la foncière de Paris deviennent propriétaires renforce-t-il les chances que le commerce soit vivifié ? C'est la question à se poser. Actuellement, le G20 de la rue de Gergovie qui est dans un local appartenant à un bailleur social, donc sur lequel vous avez quand même prise, est fermé. On est dans un quartier où sur la rue d'Alésia, côté pair, puisque ça ne concerne que le côté pair, les commerces meurent. Vous nous dites que Paris va s'en rendre propriétaire et le commerce va être vivifié. Jusqu'à maintenant, est-ce qu'on en a la preuve ? Est-ce qu'un bilan a été fait de l'ensemble des préemptions et des achats ? Sur le quartier, on a l'impression que les commerces meurent qu'ils se trouvent dans le privé ou chez les bailleurs sociaux. C'est la même chose. L'analyse à faire est, comme vous l'avez dit tout à l'heure, de s'interroger sur la modification des modes de consommation et sur la paupérisation d'un certain nombre de zones géographiques de notre arrondissement.

M^{me} PETIT

Merci. J'ai comme demande de prise de parole sur cette délibération Valentin GUENANEN, puis le groupe nouveau souffle pour le 14^e et 100 % 14^e.

M. GUENANEN

Merci Madame la Maire. Je voulais vous dire que je ne prendrai pas part au vote sur cette délibération en raison de mes fonctions nouvelles d'administrateur de la SEM Paris Commerces comme vice-président depuis ce matin.

Cette délibération dit quelque chose d'important de notre politique en faveur du commerce de proximité et ça apportera quelques réponses à Madame BOUDOLEC. Nous entendons souvent des inquiétudes sur la vacance commerciale, sur l'uniformisation de nos rues, sur la disparition progressive de certains commerces utiles à la vie quotidienne. Ces inquiétudes sont tout à fait légitimes, mais surtout, elles appellent une réponse concrète et cette délibération en est une. La Ville a exercé son droit de préemption sur un local commercial situé rue des Plantes, croisement rue d'Alésia, afin de permettre l'installation d'une activité commerciale ou artisanale conforme aux objectifs du Plan parisien pour le commerce.

À travers la SEM Paris Commerces et sa foncière, nous nous donnons les moyens de préserver la diversité commerciale, de lutter contre la vacance, d'éviter l'uniformisation et de maintenir dans nos quartiers des activités utiles aux habitantes et aux habitants.

Je veux dire aussi très clairement, avec un petit clin d'œil à Lionel Jospin, que cet outil foncier, aussi indispensable soit-il, ne peut pas tout. Ce n'est pas une baguette magique. Si nous voulons vraiment défendre le commerce de proximité, il faudra ouvrir un autre chantier, celui des loyers commerciaux et de leur encadrement. Beaucoup de commerçants ne disparaissent pas faute de clients, ils disparaissent parce que les loyers deviennent incompatibles avec l'exercice d'une activité indépendante, artisanale ou de proximité.

Allons jusqu'au bout de la démarche. C'est bien de parler de la SEM Paris Commerces. J'en suis le premier concerné et je suis très heureux d'en parler ce soir. Mais il faut aller plus loin. Il faut soutenir les outils que nous mettons en place. Il faut soutenir l'action de Paris Commerces. Demain, il faut aussi se mobiliser pour demander l'encadrement des loyers commerciaux, parce que c'est la prochaine étape qu'il faut pouvoir mettre en place si nous voulons maintenir nos commerces de proximité et encadrer ces loyers, parce qu'aujourd'hui, comme on le voit sur l'avenue du général Leclerc et sur la rue d'Alésia, ça devient n'importe quoi. On ne peut pas d'un côté déplorer la disparition des commerces de proximité

et de l'autre refuser les instruments qui permettent de les protéger. Il faut pouvoir envisager ces deux solutions.

Pour ma part, je ne prendrai pas part au vote de cette délibération, mais je m'engage à rendre compte, comme vous en avez posé la question devant notre Conseil d'Arrondissement, des actions menées par la Société d'économie mixte Paris Commerce au service des commerçants, des artisans et des habitants du 14^e arrondissement. Je vous remercie.

M. MANSIER

Monsieur l'adjoint, on a bien noté votre rappel général du cadre dans lequel s'inscrit cette délibération. Par contre, on se demande : pourquoi ce local en particulier ? Est-ce que la Mairie de Paris et la Mairie du 14^e achètent à chaque fois qu'il y a une opportunité ? Est-ce qu'elle fait une sélection ? Si elle fait une sélection, elle a sélectionné ce local-là. Pour quelle raison ?

M. VIRY

Je vais juste pour signaler que je me déporte à titre personnel, et non pour mon groupe, sur cette délibération. Merci.

M^{me} PETIT

C'est donc bien enregistré.

Les actions qui consistent à protéger de futures installations de commerces de la spéculation foncière immobilière sont une action pour justement faire en sorte que de nouveaux commerçants ou artisans puissent plus facilement s'installer dans les rues de notre arrondissement. Il n'y a pas de sélection, mais il y a des études de faisabilité sur la surface par quartiers prioritaires qui sont faites par les services de la Ville et sur un loyer estimé. On ne cherche pas à rentabiliser le loyer, mais on n'est pas sur tous les droits de préemption, mais on regarde en fonction aussi des quartiers qui sont le plus touchés, soit par la vacance commerciale, soit parce que l'action publique juge important d'intervenir sur ces endroits. La rue d'Alésia en fait partie. C'est un endroit important puisqu'il est situé au carrefour de la rue des Plantes où il y a aussi beaucoup de commerces de proximité, dont certains fonctionnent. Il faut aussi rappeler tous les commerces qui fonctionnent. Il y a des commerces de bouche, mais pas uniquement. On est vraiment sur un endroit où on peut, par la maîtrise du choix du futur commerçant ou de la future commerçante, arriver à compléter l'offre dans le coin et à la renforcer.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération DU 43 en ayant bien enregistré les déports et les NPPV. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/59

– **2026 DU 43 Vente à la Foncière Paris Commerces des lots n° 304 et n° 324 constituant un local d'activité 31 rue des Plantes et 102-104 rue d'Alésia (14e)**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	32 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 0 procuration)
Avis favorable :	30 (dont 0 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	3 (dont 1 procuration)

– 2026 DDCT 122 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissements de 72564 euros pour 5 projets associatifs dont 1 lauréat BP 2024)

Rapporteuse : Mme Chloé BATTAULT

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à l'examen de la délibération 122. C'est Chloé BATTAULT qui va la rapporter.

M^{me} BATTAULT

Merci, Madame la Maire.

Dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires, la Ville et l'ensemble de ses partenaires soutiennent massivement les associations de quartier, formant un réseau d'acteurs solide et essentiel qui agit au quotidien auprès des Parisiennes et Parisiens les plus vulnérables et qui fait vivre concrètement le lien social et les solidarités à l'échelle de la proximité. Afin de permettre aux associations et partenaires intervenant dans les quartiers populaires d'accueillir dans des conditions satisfaisantes les bénéficiaires de leurs actions, la Ville de Paris accompagne chaque année des travaux pour l'amélioration du fonctionnement des locaux existants pour un meilleur service rendu et pour l'amélioration du cadre de vie.

Acteur incontournable de notre arrondissement, l'association Florimont agit en faveur du développement associatif du 14^e et mène des actions en direction des habitants pour renforcer les liens sociaux et favoriser l'insertion en misant toujours sur le lien et l'innovation sociale. Parmi les activités phares menées par Florimont, on trouve du soutien à l'emploi, l'accompagnement numérique, le soutien scolaire et une ludothèque. Leur local situé place Marcel Paul nécessite une réfection majeure. L'objectif de cette rénovation est d'améliorer le confort thermique et de réduire la facture d'énergie des espaces en réduisant la perte de chaleur, en améliorant le chauffage, en limitant l'effet de serre et en aménageant un point d'eau. Ces travaux permettront d'apporter plus de confort aux 18 salariés, 80 bénévoles et près de 10 000 visiteurs par an. Il est proposé d'attribuer une subvention de 19 720 €.

Merci de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup Chloé.

Je vous propose de passer au vote avec un déport de Guillaume DURAND sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Nicolas MANSIER également. La délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/60

2026 DDCT 122 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissements de 72564 euros pour 5 projets associatifs dont 1 lauréat BP 2024)

Rapporteuse : Mme Chloé BATTAULT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	32 membres présents
Voix exprimées :	31 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	31 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0

Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 2

– 2026 DDCT 70 Fonds de Participation des Habitants (FPH) dans les quartiers populaires - Subventions (85500 euros) à 13 associations

Rapporteuse : Mme Awa WADIOU-SYDNEI

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Awa WADIOU-SYDNEI sur la délibération 70 qui concerne le Fonds de participation des habitantes et habitants.

M^{me} WADIOU-SYDNEI

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires dont la Ville s'est dotée afin d'apporter des réponses concrètes dans chacun des quartiers populaires qui ont été identifiés à partir de 12 indicateurs de vulnérabilité comme nécessitant une intervention renforcée des pouvoirs publics, la participation citoyenne et le soutien aux initiatives des habitants et habitantes du 14^e constituent un engagement important et une priorité de la Ville de Paris et de notre arrondissement. Le Fonds de participation des habitants est l'un des principaux dispositifs de soutien aux initiatives des habitantes et des habitants de ces quartiers. Soucieuse de s'appuyer sur les dynamiques territoriales et citoyennes dans les quartiers populaires, la Ville a progressivement mis ce dispositif en place à partir des années 2000. Récemment, son importance a été réaffirmée dans le Pacte parisien pour les quartiers populaires et le contrat de ville.

Le FPH est une caisse abondée par la Ville et l'État pour financer des petits projets initiés par des habitants dans le cadre de la cohésion sociale des quartiers. Il permet de financer des projets à tout moment de l'année, de manière souple, en dehors du circuit classique des appels à projets. La gestion du FPH est confiée à des associations locales. Leur rôle est de faire connaître le dispositif, d'organiser la tenue de comités d'attribution de fonds, d'organiser les habitants, habitantes, porteurs, porteuses des projets et de faire un bilan une fois les fonds versés.

Pour le 14^e arrondissement, c'est le centre socioculturel Maurice Noguès, géré par l'association Léo Lagrange, situé en plein cœur de la Porte de Vanves, qui porte le FPH depuis 2014. Le Fonds a connu une forte croissance en 2024, avec 15 projets soutenus, et notamment des premiers projets sur le quartier entrant de la Porte d'Orléans. Pour 2026, un objectif de 13 projets est fixé pour une subvention de 11 400 € intégrant un reliquat de 4 791 €. Il est proposé une subvention 2026 de 6 600 €, soit une contribution de 4 400 € de la Ville de Paris et de 2 200 € de la préfecture de Paris.

Je vous remercie, chers collègues, d'en délibérer.

M^{me} PETIT

J'ai une demande de prise de parole de Madame BOUDOLEC.

Public

Ça fait des mois qu'on demande en quoi à Pernety le fait d'être quartier populaire nous apporte quelque chose. On a enfin compris que ce fonds pouvait permettre de financer des petits projets sans passer par un appel d'offres. On n'en a jamais entendu parler au Conseil de quartier. Ça va nous permettre de donner l'information aux associations du quartier qui y ont droit.

Deuxième chose, on constate avec surprise que c'est le centre social Maurice Noguès Léo Lagrange qui va le gérer. Ils sont peut-être les plus compétents. Mais il y a déjà un énorme travail à faire sur tout le quartier Porte de Vanves qui bénéficie déjà de politique de la ville. Est-ce que ce comité d'attribution se réunit ? Est-ce que les associations du quartier Pernety sont associées ? Cela dit, ces questions sont vraiment mineures étant donné la faible somme et le nombre de grosses associations sur l'ensemble des quartiers. Merci à vous.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/61

– **2026 DDCT 70 Fonds de Participation des Habitants. e. s (FPH) dans les quartiers populaires - Subventions (85500 euros) à 13 associations**

Rapporteuse : Mme Awa WADIOU-SYDNEI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 32 membres présents
Voix exprimées : 33 (dont 1 procuration)
Avis favorable : 33 (dont 1 procuration)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– **2026 DDCT 71 Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires - Subventions de fonctionnement (112750 €) à 32 associations pour le financement de 33 projets dans les quartiers populaires**

Rapporteuse : Mme Awa WADIOU-SYDNEI

M^{me} PETIT

Awa, sur la délibération DDCT 71.

M^{me} WADIOU-SYDNEI

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, La Ville de Paris s'est dotée d'un Pacte parisien pour les quartiers populaires qui traduit l'ambition de la Ville d'apporter des réponses concrètes dans chacun des quartiers populaires de Paris identifiés à partir de 12 indicateurs de vulnérabilité comme nécessitant une intervention renforcée des pouvoirs publics. Ce pacte se décline au niveau local en projets de territoire et en projets de quartier. Ces projets sont élaborés à l'aide d'une concertation auprès des habitantes et des habitants et d'un dialogue élargi aux acteurs intervenant au sein de ces quartiers. Parce que les associations, et nous le voyons tout particulièrement dans notre arrondissement, sont les partenaires de premier rang dans la mise en œuvre des mesures du pacte parisien et des projets de quartiers de ville, nous avons proposé la création d'une enveloppe du Pacte pour précisément soutenir chaque année des projets associatifs qui répondent aux 25 mesures déployées dans le Pacte parisien pour les quartiers populaires.

Pour le 14^e arrondissement, il s'agit de voter le financement des quatre projets suivants : l'Association Hustle Paris Basket pour les droits aux vacances Porte de Vanves. Cette association sportive et ressource

pour les habitantes et les habitants de la Porte de Vanves propose l'organisation d'un séjour éducatif et artistique pendant les vacances scolaires à destination de 12 enfants du quartier de la Porte de Vanves. Tout en contribuant à la lutte contre l'inégalité d'accès aux vacances, aux démarches d'aller vers et à l'égalité des chances, ce projet permettra à des enfants issus du quartier politique de la ville d'accéder à une expérience éducative et collective qui est structurante et souvent inaccessible sans accompagnement. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de 3 500 €.

La deuxième association est la Fondation Jeunesse Feu Vert pour le chantier solidaire Ghana. Ce projet de solidarité internationale mobilise 15 jeunes issus du quartier Pernety-Plaisance et accompagnés par la Fondation Jeunesse Feu Vert. Articulée autour de la rénovation d'une école au Ghana, cette initiative s'inscrit dans un accompagnement au long terme de jeunes confrontés à des difficultés sociales. Elle vise à construire un projet collectif fondé sur les valeurs d'engagement, de solidarité, d'ouverture au monde et de responsabilité. Une restitution au projet sera organisée d'ailleurs en mairie. Pour ce projet, il est proposé d'attribuer une subvention de 3 500 €.

La troisième association est l'Open Bar des entrepreneurs pour le projet Impact solidaire by OBE. Lieu de ressources pour l'accompagnement des jeunes vers l'entrepreneuriat et bénéficiant d'une grande expérience dans l'accueil et l'organisation d'événements dans le quartier, l'OBE souhaite développer un comité des fêtes visant à renforcer la cohésion sociale, à animer la vie du quartier Pernety Plaisance et à valoriser ses acteurs locaux. L'association contribuera au développement d'actions imaginées par les acteurs locaux du quartier populaire Pernety-Plaisance. À ce titre, il est proposé d'attribuer une subvention de 4 000 €.

La dernière association est la Ressourcerie créative pour le Collectif Porte d'Orléans. En mutualisant les compétences et les idées, les partenaires du Collectif de la Porte d'Orléans ont pour objectif d'organiser des événements communs et conviviaux qui visent à valoriser les ressources locales et à créer des espaces de rencontre pour les habitants autour de nouvelles activités. Le premier événement du collectif, auquel vous êtes toutes et tous invités, consistera à une brocante pour les enfants et jeunes du quartier qui aura lieu le 4 juillet au Stade Élisabeth. Plusieurs autres événements vont rythmer le reste de l'année grâce au collectif de la Porte d'Orléans. Pour ce collectif, il est proposé d'attribuer une subvention de 3000 €.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Il y avait une demande de prise de parole de Madame BOUDOLEC sur cette délibération.

Public

J'ai deux remarques. La première est que le 14^e va toucher 14 000 € sur cette enveloppe. Je pense que ce n'est pas beaucoup. La deuxième est que l'on constate que Paris Basket 14 n'a plus la place qu'elle a eue pendant un temps qui, au-delà de faire du basket, pouvait être aussi l'organisation de loisirs éducatifs et de loisirs culturels. Ils sont remplacés par Hustle Paris Basket. C'est tant mieux. Je suis ravi qu'il s'intéresse aux quartiers Porte de Vanves. Nous en sommes vraiment ravis. Habituellement, les activités sportives étaient au collège Stanislas, au lycée Fénelon et au gymnase Vaugirard Littré, et en quatrième point au gymnase Cange qui est dans notre secteur.

Le projet Jeunesse Feu Vert nous semble hallucinant. Avec 3 500 € et sans disposer du budget global, il nous semble que cette attribution n'a aucun sens. Si on veut faire un projet solidaire qui consiste à rénover une école au Ghana, soit 15 jeunes vont au Ghana et je vous laisse juste faire la multiplication pour le prix du voyage, soit il s'agit d'activités de type collecte de dons et il n'y a pas besoin de subvention. Donc, il nous semble qu'il nous manque le budget global. Il vous manque le budget global pour prendre une décision éclairée.

Sur l'Open Bar Entrepreneurs, je voudrais juste rappeler que ce comité des fêtes existait déjà. C'était l'association Le Moulin au Moulin de la Vierge qui en avait la charge. On ne crée pas un comité des fêtes, on le transfère d'une association à l'autre. C'est important de le dire. Cette association se situe

plus sur l'axe Alésia vers Porte de Vanves et Plaisance. Quelle est la continuité avec l'association Le Moulin du Moulin de la Vierge ? Quel budget global ont-ils pour l'ensemble des activités ? Il y a 4 000 € sur l'ensemble de l'année pour créer des événements. Quels sont les cofinancements ? Quel est le budget global ? Il nous semble que des élus devraient avoir l'ensemble des budgets pour pouvoir prendre des décisions. Merci à vous.

M^{me} PETIT

Il y avait sur cette délibération Monsieur Thierry LE DEZ, puis le groupe Nouveau souffle pour le 14^e et 100 % 14^e.

M. LE DEZ

Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à travers cette délibération, nous réaffirmons ce soir une conviction très forte, aussi forte que la présentation d'Awa, c'est-à-dire que l'égalité des chances ne se décrète pas, elle se construit au plus près des habitants, dans nos quartiers, dans les associations qui agissent chaque jour sur le terrain. Le Pacte parisien des quartiers populaires est l'une des traductions concrètes de l'engagement de la Ville de Paris en faveur de la justice sociale et territoriale. Les projets que nous soutenons ce soir illustrent parfaitement notre ambition : permettre à chaque jeune, à chaque famille, de bénéficier des mêmes opportunités d'épanouissement, d'émancipation et de participation à la vie collective.

Faciliter l'accès aux vacances pour tous est un enjeu essentiel. Les vacances ne sont pas un luxe. Elles constituent un temps d'apprentissage, de découverte et de construction personnelle. C'est tout le sens du projet porté par Hustle Paris Basket à la Porte de Vanves en offrant à une douzaine d'enfants ce séjour éducatif et artistique durant les vacances scolaires. Cette volonté d'ouvrir les horizons se retrouve également dans le projet de la Fondation jeunesse Feu vert. Il permettra, comme l'a souligné Awa, à une douzaine de personnes du quartier Pernety Plaisance de s'engager dans une expérience collective forte. Fondée sur la solidarité, la responsabilité et la découverte de l'autre, cette initiative constitue un véritable levier d'insertion, de confiance et de citoyenneté. Mais l'émancipation passe aussi par la vitalité de nos espaces publics et de notre vie locale. L'initiative Impact Solidaire est un bel exemple. En accompagnant la création d'un comité des fêtes et l'organisation d'événements tout au long de l'année, ce projet favorise les rencontres entre habitants, valorise les talents locaux et renforce le sentiment d'appartenance à un quartier vivant et solidaire. De la même manière, le collectif Porte d'Orléans, animé notamment par la Ressourcerie créative, contribue à faire émerger de nouveaux espaces de convivialité et de coopération.

Ces projets sont différents dans leur forme, mais ils poursuivent un même objectif : remplacer et renforcer le pouvoir d'agir des habitants, soutenir les initiatives locales de notre arrondissement. Notre groupe tient à saluer l'engagement des associations et des partenaires qui contribuent à la réussite de ces actions. Grâce au soutien de la Ville de Paris, ils permettent de transformer des idées en réalisations concrètes au bénéfice des habitants. Pour cela, évidemment, nous allons voter très favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci, Thierry, pour cette intervention. Est-ce qu'il y a une intervention ? Non. Oui, Monsieur VIRY.

M. VIRY

Merci Madame la Maire. Parmi les associations bénéficiaires de subventions, vous avez donc cité la Ressourcerie créative. Il se trouve qu'entre les deux conseils d'arrondissement, celui d'aujourd'hui et le précédent, en passant devant leur vitrine, on pouvait voir une affiche qui disait « composter des fachos ». On ne conteste à personne la possibilité d'avoir des opinions politiques. Mais il me semble que, quelles que soient les situations, l'incitation à la haine n'est pas bienvenue, voire illégale.

Moyennant quoi on souhaiterait vous demander s'il est possible d'avoir un vote disjoint sur cette délibération pour nous abstenir sur cette délibération et vous demander de les rappeler à l'ordre. Je ne suis pas certain qu'il y ait une malveillance absolue ou une stratégie à longue vue. Mais il n'en reste pas moins que, a fortiori quand on est subventionné par la Ville, on se doit à un minimum de neutralité, en tout cas sur ces aspects et sur d'autres. Ils n'ont pas dit si c'est des fachos de gauche ou de droite.

M^{me} PETIT

Nous sommes un petit conseil d'arrondissement, Monsieur VIRY, et donc nous émettons un avis. Seul le grand Conseil de Paris peut faire des votes disjoints article par article. Un jour, la loi Paris, Lyon, Marseille Acte 32 décidera peut-être de faire autrement. Mais en tout cas, ce n'est pas possible aujourd'hui. Je vous invite à transmettre votre remarque à la Ressourcerie créative.

Madame BOUDOULEC, il y a des éléments budgétaires sur le projet de Feu Vert. Sur l'Open bar, je vous invite à y aller et à rencontrer aussi Hustle. Son local est Porte de Vanves et vous pourrez échanger avec sa directrice et son équipe pour constater toutes les dimensions de leur projet.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe 100 % 14^e. Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/62

– **2026 DDCT 71 Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires - Subventions de fonctionnement (112750 €) à 32 associations pour le financement de 33 projets dans les quartiers populaires**

Rapporteuse : Mme Awa WADIOU-SYDNEI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	32 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 0 procuration)
Avis favorable :	30 (dont 0 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	3 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2026 DDCT 73 Financement de 49 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 247 775 euros à 38 associations)**

Rapporteuse : Mme Awa WADIOU-SYDNEI

M^{me} PETIT

Je passe la parole toujours à Awa sur le financement des postes d'adultes-relais. C'est la DDCT 73.

M^{me} WADIOU-SYDNEI

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en parallèle du Pacte parisien pour les quartiers populaires dont la Ville s'est dotée, la Ville de Paris a aussi conclu un contrat de ville avec l'État, les organismes de sécurité sociale, la Banque des territoires, les bailleurs sociaux, l'Académie de Paris, l'Agence régionale de santé, mais aussi la préfecture de police, le parquet de Paris, France Travail ou encore la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Ces partenaires se sont engagés à mettre en œuvre et à soutenir des actions

contribuant à l'amélioration des conditions de vie des habitantes et des habitants des quartiers de la politique de la ville, dont la liste a été fixée par un décret ministériel du 28 décembre 2023. Dans ce cadre, le soutien aux actions menées par les associations constitue un axe structurant de l'action publique pour l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers populaires. Un certain nombre de structures associatives bénéficient du dispositif adultes-relais. Celui-ci est même parfois essentiel pour conduire leurs actions au plus près de ceux qui en ont le plus besoin.

Pour accompagner le travail des associations, la Ville de Paris a fait le choix de consacrer chaque année une importante enveloppe financière au cofinancement d'une partie des postes d'adultes-relais. C'est un effort financier important pour notre collectivité, d'autant plus remarqué par les acteurs locaux que l'État et la région Ile-de-France se sont fortement désengagés d'une grande partie de leur soutien aux emplois aidés, CUI-CAE et emplois tremplins, notamment dans les quartiers populaires. Essentiels au bon fonctionnement des associations en quartiers populaires, les adultes-relais accueillent, écoutent, informent, accompagnent les habitants dans leurs démarches, et plus largement, ils contribuent à renforcer la vie associative de proximité et à développer la capacité d'initiative et de projet des habitantes et des habitants pour leurs quartiers.

Je me permets donc d'insister une fois de plus sur l'importance du soutien que nous apportons à ce dispositif en tant que municipalité, malgré le désengagement de l'État à ce sujet. Pour le financement des adultes-relais, la Ville de Paris intervient en complément de l'État à hauteur de 5 100 € par an, au prorata du nombre de mois réellement occupés par le salarié.

Pour le 14^e arrondissement, il s'agit de financer cinq postes d'adultes-relais pour les cinq associations suivantes : l'Accorderie Paris-Sud, l'association Florimont, la compagnie À force de rêver et l'association Léo Lagrange pour le centre socioculturel Maurice Noguès, à hauteur de 5 100 € chacun, ainsi que la compagnie Bouche à Bouche à hauteur de 3 825 €, régularisant trois mois de vacances de poste en 2025. Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci. Je passe la parole à Madame MERMBERG qui était inscrite sur cette délibération.

M^{me} MERMBERG

Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le groupe Socialiste votera avec conviction en faveur de cette délibération et je vais juste prendre le temps d'expliquer pourquoi elle nous tient à cœur. 49 postes d'adultes-relais, 38 associations, 240 775 €, derrière ces chiffres, il y a des femmes et des hommes qui font un travail discret, quotidien et pourtant absolument essentiel. Chaque matin, dans nos quartiers populaires, ils ouvrent une porte, tendent une main, expliquent un formulaire administratif, accompagnent une famille vers les soins, désamorcent un conflit de voisinage, soutiennent un parent en difficulté. Ils sont le lien là où le lien risque de se rompre. On sait combien ce lien est précieux, combien il est difficile de le reconstruire lorsqu'il est brisé.

Cette délibération dit aussi quelque chose d'important sur les choix politiques de notre Ville. À l'heure où l'État et la région Ile-de-France se sont largement désengagés du soutien aux emplois aidés CUI-CAE et emplois tremplins, comme l'a dit Awa, Paris ne se résigne pas, Paris compense, Paris assume sa part et Paris revalorise. Passer de 4700 à 5100 € par poste pour accompagner l'évolution du SMIC est un signal concret de respect envers ces salariés souvent peu visibles, et envers les associations qui les recrutent, les forment et les accompagnent au quotidien.

Nous saluons également la qualité de la couverture territoriale que traduit cette délibération. Du 10^e au 20^e arrondissement, des dispositifs multi-sites avec EPEC qui intervient sur plusieurs zones en même temps des associations profondément ancrées dans leur quartier. Accueil Goutte d'Or, Droit d'urgence, Soleil Blaise. Home Sweet Mômes ou encore Belleville Citoyenne, autant de structures qui connaissent leurs habitantes et habitants, qui ont bâti une confiance sur le long terme et qui méritent un soutien stable et pérenne de notre part.

Cette délibération s'inscrit dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires et du Contrat de Ville 2024-2030. Elle en est une traduction concrète, budgétaire, opérationnelle. C'est exactement ce que nous attendons : que les engagements politiques se traduisent en actes, en postes, en présence humaine sur le terrain. En 2025, 127 postes avaient été soutenus pour plus de 614 000 €. Nous nous réjouissons que cette dynamique se poursuive en 2026, et nous appelons de nos vœux de nouvelles tranches ambitieuses pour que chaque quartier populaire parisien puisse compter sur ces relais indispensables.

Le groupe socialiste vote pour avec enthousiasme et avec la conviction profonde que la médiation sociale est un pilier de la cohésion urbaine et de l'égalité républicaine. Merci.

M^{me} PETIT

Merci, Hélène, pour cette intervention. Je passe la parole à Madame KAMIONKA pour le groupe Nouveau Paris Populaire 14^e.

M^{me} KAMIONKA

Merci, Madame la Maire. Notre groupe votera évidemment pour cette délibération. Nous sommes évidemment favorables à la création de médiateurs et de médiatrices dans l'arrondissement. Nous pensons même que cette mission doit être assurée par un service public municipal. Nous voulions juste intervenir pour signaler notre inquiétude quant au statut de ces adultes-relais, notamment au regard du fait que ces postes d'adultes-relais dépendent des financements des associations. Comment allez-vous garantir à ces adultes-relais des conditions de travail dignes, une reconnaissance, une rémunération, un temps de travail digne et non précaire ? Merci.

M^{me} PETIT

Merci. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/63

– **2026 DDCT 73 Financement de 49 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 247 775 euros à 38 associations)**

Rapporteuse : Mme Awa WADIOU-SYDNEI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	32 membres présents
Voix exprimées :	31 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	31 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	1

– **2026 DDCT 118 Soutien aux 4 Accorderies situées dans les quartiers populaires (subventions de 80 000 euros à 4 associations des 14^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville)**

Rapporteuse : Mme Awa WADIOU-SYDNEI

M^{me} PETIT

Awa sur la DDCT 118 et le soutien aux accorderies.

M^{me} WADIOU-SYDNEI

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en 2011, la Ville de Paris a souhaité renforcer le lien social et la convivialité entre habitantes et habitants des quartiers populaires au travers de nouvelles formes de solidarité fondée sur l'échange et l'entraide entre voisinage en expérimentant un concept innovant importé du Québec et développé en France par la Fondation MACIF : les accorderies.

L'accorderie est un outil de lutte contre la précarité et l'exclusion. Elle regroupe sur un territoire toutes les personnes intéressées pour échanger entre elles différents services avec une seule et unique monnaie : le temps. Une heure de service rendu équivaut à une heure de service reçu, sans distinction ni hiérarchie entre la nature des services. Les services échangés sont par exemple du petit bricolage, de l'accompagnement au numérique, de l'aide pour les démarches administratives, de l'arrosage de plantes pendant les absences en vacances ou encore de soutien de la parentalité. Des échanges collectifs sont aussi proposés par les accordeurs. Depuis leur lancement, les accorderies parisiennes cherchent à toucher les habitantes et les habitants en situation de précarité pour leur permettre de s'inscrire dans des solidarités locales de voisinage, de nature à rompre leur isolement. Elles veillent à valoriser toutes les ressources des habitantes et des habitants du quartier.

Après deux années ralenties par la crise sanitaire, les accorderies ont repris pleinement leur activité depuis 2022 et ont relancé leur développement. Leur projet porte sur le lien social, la santé et le bien-être, mais aussi l'alimentation durable et saine, le lien intergénérationnel et l'inclusion numérique. Les accorderies parisiennes ont reçu l'agrément d'espace de vie sociale de la CAF. L'accorderie est aussi un endroit où l'on peut venir discuter ensemble autour d'un café ou d'un atelier convivial.

Pour notre arrondissement, l'accorderie Paris-Sud, implantée au cœur du quartier populaire Porte de Vanves, couvre les territoires des 13^e, 14^e et 15^e arrondissement ainsi que les communes limitrophes. L'accorderie compte aujourd'hui un peu plus de 140 accordeurs actifs et a proposé en 2025 plus de 3500 heures, dont 2550 d'échanges associatifs, 290 heures d'ateliers collectifs et 380 heures d'échanges individuels. Le public touché est constitué à peu près de 80 % de seniors, le public jeune restant difficile encore à mobiliser. Mais l'accorderie a notamment commencé à travailler avec la cantine étudiante solidaire La Copine afin de proposer des ateliers hors les murs. Par ailleurs, en 2025, 112 sorties ont pu être organisées, en particulier grâce au partenariat avec Culture du Cœur. Parmi les projets de l'association pour les prochaines années, il y a la volonté de proposer davantage de moments conviviaux en animant des ateliers hors les murs dans différentes structures du quartier, ou le développement d'actions d'aller vers et des pieds d'immeubles pour les habitantes et les habitants de la Porte de Vanves. Je vous remercie, chers collègues, d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Awa. Je passe la parole à Thierry LE DEZ qui s'était inscrit.

M. LE DEZ

Merci Madame la Maire. Notre groupe se réjouit de ce nouveau soutien à cette délibération visant à renouveler l'accompagnement de la Ville de Paris aux quatre accorderies parisiennes. En effet, depuis plus de 15 ans, la Ville de Paris a fait le choix d'investir dans ce dispositif innovant de solidarité de proximité. Les accorderies en sont une illustration remarquable. Fondées sur le principe simple et profondément humain, l'échange de temps contre du temps, elles permettent à chacun ou chacune de contribuer selon ses compétences et ses disponibilités, tout en bénéficiant de l'aide des autres. Dans une société où l'isolement ne peut être présent, où les fragilités sociales se multiplient, ces initiatives recréent du lien, de la confiance et de l'entraide entre les habitants. Elles démontrent qu'au-delà de l'aide matérielle, la lutte contre la précarité passe aussi par la reconnaissance des savoir-faire de chacun et par la capacité d'agir collectivement.

Notre groupe rappelle également la volonté constante de la Ville de Paris d'accompagner ces structures de proximité qui contribuent pleinement aux objectifs de cohésion sociale, de participation citoyenne

et de réduction des inégalités. Ce soutien financier n'est pas une simple subvention. C'est un investissement du vivre ensemble dans la solidarité, dans la vitalité de nos quartiers. Pour toutes ces raisons, notre groupe votera bien évidemment favorablement à cette délibération et renouvelle son soutien à toutes les accorderies parisiennes. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci, Thierry. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est donc adopté à l'unanimité. Merci, Awa, pour cette première présentation en Conseil d'Arrondissement.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/64

– **2026 DDCT 118 Soutien aux 4 Accorderies situées dans les quartiers populaires (subventions de 80 000 euros à 4 associations des 14^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville**

Rapporteuse : Mme Awa WADIOU-SYDNEI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	32 membres présents
Voix exprimées :	33 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	33 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2026 DLH 60 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création, de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP**

– **2026 DLH 68 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant trois programmes d'acquisition-amélioration de logements intermédiaires réalisés par Immobilière 3F**

– **2026 DLH 74 Réaménagement d'emprunt et modification des garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par l'Habitation Confortable**

Rapporteur : M. François LAJOINIE

M^{me} PETIT

Je passe la parole à François LAJOINIE. Je propose que, pour les trois délibérations DLH, on fasse une présentation commune et on vote séparément. Si les groupes veulent intervenir, il n'y a pas de problème.

M. LAJOINIE

Merci, Madame la Maire.

Il s'agit de trois délibérations qui visent à octroyer, à réitérer ou à réaménager des garanties d'emprunt accordées par la Ville à différents bailleurs sociaux. En réalité, ces délibérations permettent aussi de voir l'ampleur de l'investissement de la Ville pour le logement social, pour la construction de logement social et également pour la rénovation. À titre d'exemple, la délibération qui consiste à octroyer une garantie d'emprunt à la RIVP concerne notamment la restructuration complète à la Porte de Vanves d'un immeuble qui inclut la rénovation de 63 logements en PLUS, la création de 22 logements en BRS,

la création d'une résidence étudiante de 95 logements. On peut aussi parler du financement de la réhabilitation de 69 logements rue Vercingétorix et rue Fernand Holweck qui a été inaugurée récemment. On peut également parler du 21-23 rue de l'Abbé Carton, avec 1,8 million d'euros qui sont garantis pour la réhabilitation de 16 logements. Notez aussi que pour la garantie d'emprunt à la RVP, il ne s'agit pas que d'opérations de grande ampleur inscrites dans le cadre du Plan climat. Il s'agit aussi de travaux lourds qui ne peuvent pas attendre les grandes réhabilitations et qui sont financés. On parle par exemple de changement de fenêtre au 3 impasse Reille, de l'amélioration du chauffage au 22 place Denfert-Rochereau ou encore de travaux de structure au 29 rue du Faubourg Saint-Jacques. Il s'agit ici vraiment d'améliorer les conditions de logement pour les locataires avec des sommes très importantes qui sont investies par les bailleurs de la ville et garanties par la Ville de Paris.

Ensuite, on a une délibération pour garantir un emprunt réalisé par l'Immobilière 3F pour l'acquisition, au 176 rue d'Alésia, de logements qui étaient auparavant privés et qui seront désormais sociaux. On peut vraiment s'en réjouir. C'est très important. Et par ailleurs, le bailleur, avec le soutien de la Ville de Paris, rénovera sept des logements de cet immeuble. Il y aura une baisse de loyer pour les locataires et une amélioration de leur logement. Ça montre tout le volontarisme de la Ville.

Enfin, on a une délibération pour octroyer une garantie d'emprunt à l'Habitation confortable qui délègue à APF France Handicap la gestion de 53 chambres de personnes en situation de handicap moteur. C'est aussi ici la volonté de loger tout le monde selon ses besoins et selon ses moyens.

Je crois que ces trois délibérations sont vraiment importantes et montrent la volonté de la Ville d'agir encore plus fort sur le logement social et pour l'accès au logement de tout le monde.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, François, cette présentation détaillée, mais néanmoins groupée.

Monsieur VIRY.

M. VIRY

Merci Madame la Maire. C'est une prise de parole à titre d'explication de vote principalement. Nous abstiendrons, puisqu'il s'agit, comme de précédentes délibérations, de mesures de gestion. Pour ceux qui étaient là dans l'épisode précédent, vous vous souvenez certainement que l'on a l'habitude de procéder ainsi.

C'est aussi l'occasion de rappeler le haut niveau d'endettement de la Ville de Paris. On est attentifs, on attend, et on espère que le nouveau maire aura en la matière une stratégie plus convaincante. En tout cas, même quand il s'agit d'endettement hors bilan, il ne faut pas perdre de vue que la bonne gestion des deniers publics est la garantie d'une pérennité de sa propre politique. Si vous voulez agir fort, je crois que c'est ce que vous avez dit, Monsieur LAJOINIE, et agir longtemps, il faut agir en bon gestionnaire malgré tout. On espère que vous saurez redresser la barre à ce titre. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Madame KAMIONKA.

M^{me} KAMIONKA

Merci, Madame la Maire.

Nous voterons pour ces trois délibérations. Il nous semble évidemment indispensable de rénover les logements sociaux parisiens et de créer de nouveaux logements sociaux, étant donné à la fois l'état actuel d'insalubrité de nombreux logements sociaux, mais aussi étant donné que 277 000 familles sont en attente d'un logement social à Paris et pourraient devoir quitter Paris si elles n'obtiennent pas rapidement un logement social et au regard, évidemment, de la précarisation de très nombreuses personnes lors des dernières années.

Il nous semble en revanche indispensable d'exiger des garanties aux bailleurs sociaux sur la réalisation de ces travaux de rénovation et sur la qualité de la réalisation de ces travaux, étant donné les nombreux signalements de malfaçons et de travaux facturés, mais non réalisés. Quelles seront donc ces garanties ? En particulier, pouvez-vous garantir que ces travaux engendreront un gain énergétique réel pour les habitants et les habitantes ? Pouvez-vous nous communiquer l'impact de ces rénovations sur les charges des locataires ? Merci.

M. LAJOINIE

Oui, on prend note des questions. En l'occurrence, il s'agit de beaucoup d'opérations qui n'ont pas toutes exactement les mêmes conséquences, ni en termes de travaux ni en termes de répercussion sur les charges. Il y a, parmi les opérations qu'on a citées, des opérations qui sont déjà terminées, qui se sont très bien réalisées, qui ne connaissent pas aujourd'hui de malfaçons. C'est important de le signaler. Ensuite, sur les questions détaillées, on pourra peut-être y revenir en détail dans une réponse écrite sur chacune des opérations.

M^{me} PETIT

Tout à fait. Je vous propose de passer au vote sur la délibération DLH 60. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Qui ne prend pas part au vote ? Audrey LEBEAU-LIVE.

Sur la DLH 68, qui est contre ? Qui s'abstient ? Toujours le groupe 100 % 14^e. Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée.

Sur la délibération DLH 74, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est donc adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/65

– **2026 DLH 60** Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création, de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP

Rapporteur : M. François LAJOINIE

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 32 membres présents
Voix exprimées : 29 (dont 0 procuration)
Avis favorable : 29 (dont 0 procuration)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 3 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote : 1

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/66

– **2026 DLH 68** Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant trois programmes d'acquisition-amélioration de logements intermédiaires réalisés par Immobilière 3F

Rapporteur : M. François LAJOINIE

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 32 membres présents
Voix exprimées : 30 (dont 0 procuration)
Avis favorable : 30 (dont 0 procuration)
Avis défavorable : 0

Abstentions : 3 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/67

– **2026 DLH 74 Réaménagement d'emprunt et modification des garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par l'Habitation Confortable**

Rapporteur : M. François LAJOINIE

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 32 membres présents
Voix exprimées : 30 (dont 0 procuration)
Avis favorable : 30 (dont 0 procuration)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 3 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote : 0

– **2026 DFPE 224 Subventions (16 834 431 euros), avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs passées avec 8 associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} PETIT

Hélène, sur la DFPE 224.

M^{me} MERMBERG

Merci, Madame la Maire.

C'est pour une subvention de fonctionnement et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs passées avec huit associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil des jeunes enfants, plus de 100 places. Cette délibération concerne le soutien de la Ville aux grandes associations gestionnaires de crèches qui jouent un rôle essentiel dans l'accueil de la petite enfance à Paris dans un contexte marqué par des difficultés de recrutement et des tensions financières persistantes.

Pour le 14^e arrondissement, deux associations sont directement concernées. La première est la Croix-Rouge française, acteur historique de l'action sociale et de la solidarité. L'association gère sept établissements parisiens au sein d'un réseau représentant 341 places d'accueil subventionnées. Afin de garantir la continuité de son action auprès des familles parisiennes, une subvention de fonctionnement de 2,24 millions d'euros est proposée pour l'année 2026. Pour le 14^e, il s'agit de la crèche Marcelle Barry qui compte 25 berceaux.

La seconde est l'association ABC Puériculture qui constitue l'un des principaux gestionnaires associatifs de crèches à Paris. Présente dans plusieurs arrondissements, dont le 14^e, elle gère 25 établissements représentant au total 1070 places d'accueil subventionnées. Son action est particulièrement importante pour répondre aux besoins des familles et maintenir une offre d'accueil diversifiée de qualité. La subvention proposée pour 2026 s'élève à plus de 9 millions d'euros pour le 14^e, il s'agit de la crèche 14^e Ourse qui compte 72 berceaux.

Au-delà de ces deux associations présentes dans notre arrondissement, cette délibération traduit la volonté de la Ville de sécuriser le modèle économique des gestionnaires associatifs grâce aux

conventions pluriannuelles d'objectifs adoptées en 2024. Celles-ci apportent davantage de visibilité financière tout en réaffirmant des engagements essentiels : accueil des enfants parisiens, participation aux commissions d'attribution des places et optimisation des capacités d'accueil. Ce soutien est indispensable pour préserver une offre de proximité, maintenir la qualité d'accueil des jeunes enfants et accompagner les familles du 14^e arrondissement dans leurs besoins quotidiens de garde. Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Hélène. Il y avait sur cette délibération le groupe Nouveau souffle pour le 14^e.

M. MANSIER

Merci, Madame la Maire. Merci, Madame l'Adjointe.

Nous voterons évidemment cette délibération, mais c'est l'occasion pour nous de rappeler que nous avons voté, de manière unanime, un vœu au dernier Conseil d'Arrondissement sur le soutien à la crèche Aquarelles notamment de la Fondation des œuvres Saint-Simon. C'est l'opportunité pour nous de vous demander si, au-delà de ce vœu et ce soutien symbolique, la Ville de Paris souhaitait s'engager sur un soutien plus concret et réel pour cette crèche.

M^{me} PETIT

On apportera des éléments de réponse. En termes de soutien concret, la date du 15 juin est extrêmement importante. C'est la remise des offres auprès du juge. À partir de là, nous avons convenu avec la Ville de revenir vers les parents et vers les professionnels d'ici la fin du mois de juin. Nous sommes le 9 juin, nous attendons le 15 juin qui sera une étape importante pour savoir quels acteurs se sont positionnés sur quelle crèche ou structure à reprendre. Ce n'est pas un vœu pieux.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/68

– **2026 DFPE 224 Subventions (16 834 431 euros), avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs passées avec 8 associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	32 membres présents
Voix exprimées :	33 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	33 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2026 DAC 257 Subventions (42.400 euros) à treize comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie F.N.A.C.A.**

Rapporteur : M. Thierry LE DEZ

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Thierry LE DEZ sur la subvention DAC 257.

M. LE DEZ

Merci, Madame la Maire, pour une délibération que j'ai le plaisir de vous proposer à nouveau cette année, puisqu'elle propose une subvention annuelle de fonctionnement au bénéfice de la FNACA et de ses 13 comités parisiens, ainsi qu'à leur comité départemental, pour un montant total de 42 400 €.

Cette association a été créée pendant la guerre d'Algérie en septembre 1958 et œuvre aujourd'hui pour notamment la défense des droits équitables et matériels et moraux de ses membres depuis la fin de cette guerre ou de ce qu'on appelait autrefois « ces événements ». Elle œuvre aussi pour le devoir de mémoire grâce à sa participation aux différentes commémorations, ainsi à des actions éducatives de témoignages auprès des jeunes dans les écoles parisiennes. L'an passé, la FNACA du 14^e arrondissement a aussi organisé une très belle exposition du 29 septembre au 10 octobre ici même, à la Mairie du 14^e, avec pour thème le quotidien du soldat pendant la guerre d'Algérie. De nombreux témoignages émouvants se sont succédé pendant ces deux semaines. On pouvait y découvrir notamment de nombreuses photos ou objets témoignant de la vie quotidienne de ces hommes enrôlés dans une guerre que personne ne souhaitait du côté des deux rives de la Méditerranée.

Je vous propose d'attribuer un montant certes modeste de 900 € pour la section du 14^e arrondissement, mais indispensable pour la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, présidée par Monsieur Rémy LE COZ et forte de ses 113 adhérents, toujours disponibles pour faire partager leur mémoire aux petits comme aux grands.

Je vous prie, Messieurs, Dames, et chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Thierry. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/69

– **2026 DAC 257 Subventions (42.400 euros) à treize comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie F.N.A.C.A.**

Rapporteur : M. Thierry LE DEZ

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	32 membres présents
Voix exprimées :	33 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	33 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **14 2026 17 Désignation des personnalités qualifiées au sein du comité d'établissement du Conservatoire du 14^{ème} arrondissement**

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M^{me} PETIT

Je propose maintenant que nous examinons la délibération qui désigne des personnalités qualifiées au sein du comité d'établissement du Conservatoire municipal. Je donne la parole à Julie CABOT.

M^{me} CABOT

Merci, Madame la Maire. Cette délibération porte sur la désignation des personnalités qualifiées au conseil d'établissement du Conservatoire municipal du 14^e qui est une instance consultative de concertation. Suite au renouvellement du Conseil d'Arrondissement, les représentants de la mandature précédente ayant cessé leurs fonctions de plein droit, il convient de procéder à de nouvelles désignations. Les cinq élus ont déjà été désignés le 12 mai dernier. Il s'agit aujourd'hui de désigner les quatre personnalités qualifiées pour un mandat de trois ans. Je vous propose de délibérer de la désignation d'Aude BRIOT, inspectrice de l'Éducation Nationale, Lucie BARRAL, responsable de la MPAA/Broussais, Mathieu TOUZE, directeur du Théâtre 14, et Louise COURANT, directrice du Pavillon de la Sirène. Merci.

M^{me} PETIT

Merci, Julie. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/70

– **14 2026 17 Désignation des personnalités qualifiées au sein du comité d'établissement du Conservatoire du 14^{ème} arrondissement**

Rapporteure : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	32 membres présents
Voix exprimées :	33 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	33 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2026 DAC 43 Subvention (230.000 euros) et avenant à convention avec l'association Cité-Théâtre (14e)**

Rapporteure : Mme Julie CABOT

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole encore à Julie CABOT sur la DAC 43 sur la Cité-Théâtre de la Cité internationale universitaire.

M^{me} CABOT

Cette délibération porte sur l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement 2026 à l'association Cité Théâtre qui gère le théâtre de la Cité internationale.

Pour rappel, le théâtre dispose de trois salles de spectacle et développe une programmation pluridisciplinaire ainsi que de nombreuses activités d'éducation artistique et culturelle. En 2025, il a

accueilli 31 spectacles pour 106 représentations. L'année a également été marquée par l'arrivée d'une nouvelle directrice, Frédérique Aït Touati, dont le projet artistique orienté arts, sciences, société, avec une dimension internationale forte, sera déployé à partir de la saison 2026-2027. La subvention de fonctionnement est reconduite à 230 000 € en 2026. Un acompte de 115 000 € ayant déjà été versé, il s'agit ici d'approuver le versement du solde de 115 000 € également et d'autoriser la signature de l'avenant numéro 1 à la convention qui intègre un nouvel article relatif à la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et sur mineurs. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci Julie. J'ai comme demande de prise de parole Didier ANTONELLI, Un nouveau souffle pour le 14^e et 100 % 14^e.

M. MANSIER

Merci, Madame la Maire. Merci, Madame l'Adjointe.

Le groupe un nouveau souffle pour le 14^e est évidemment fier de l'histoire et surtout de la vitalité culturelle de notre arrondissement aujourd'hui. On souhaite évidemment la soutenir. Mais on souhaite aussi être attentifs à son rayonnement pour les quatorziens et en particulier pour les jeunes quatorziens. La lecture attentive, de cette délibération ne nous permet pas vraiment de répondre à son rayonnement pour les quatorziens et pour les jeunes quatorziens. On sait pour la délibération suivante que, s'agissant du Théâtre 14, il est assez évident qu'il rayonne aux associations, aux écoles, aux conseils de quartier. Pour le Cité-Théâtre, ça l'est moins. Vu le montant de la subvention et le fait que la ville subventionne, on trouverait important qu'il y ait un rayonnement pour les quatorziens et en particulier pour les jeunes quatorziens.

M^{me} PETIT

Merci. Didier ANTONELLI.

M. ANTONELLI

Merci, Madame la Maire. J'ai bien fait d'intervenir parce que je ne suis absolument pas d'accord avec ce qui vient d'être dit. Le théâtre de la Cité internationale a un rayonnement beaucoup plus important, qu'on ne le pense d'abord parce qu'il est plus connu. Il est aussi dans l'âme du 14^e. Notre arrondissement a une vocation au théâtre et au spectacle vivant. Il rentre donc tout à fait dans l'arrondissement. Il a été en très grosse difficulté il y a quelques années. À la Ville de Paris et à l'intérieur de ce Conseil d'Arrondissement, nous l'avons énormément défendu avec une subvention exceptionnelle il y a quatre ou cinq ans. Depuis, il est revenu à un équilibre à peu près correct financièrement. Je ne m'y rends pas toutes les semaines, mais j'y vais et je vois beaucoup de quatorziens à chaque fois que je vais aux spectacles du Ciné Théâtre. Je ne comprends pas bien ce que vous avez dit. Il ne fait peut-être pas assez de publicité sur les spectacles qu'il propose. C'est tout à fait possible. On pourrait faire tous ensemble mieux. Mais sa programmation a toujours été extrêmement ambitieuse. Elle a même été vigilante et très novatrice. Elle permet à de jeunes auteurs de créer leurs pièces avec de jeunes metteurs en scène, de jeunes comédiennes et comédiens... Le Théâtre de la Cité fait ça depuis très longtemps. Je pense par exemple à Denis Lavant qui a depuis eu explosé au niveau du Théâtre national français et qui a fait ses premiers spectacles à la Cité internationale.

Cette propension à aider un théâtre presque expérimental à côté de choses beaucoup plus populaires permet quand même à cette petite salle de remplir suffisamment. Ça pourrait peut-être être mieux avec un peu plus de communication. Là, je vous retrouve. Mais franchement, beaucoup de quatorziens connaissent le théâtre de la Cité internationale. Quand il a été en difficulté, on a eu énormément de soutien des habitants et notamment de ceux qui habitent du côté de Montsouris et qui connaissent très bien ce théâtre absolument remarquable.

Donc c'est avec plaisir et presque honneur que l'on votera cette subvention qu'on vote tous les ans et on espère que le Théâtre de la Cité internationale sera un peu plus connu.

M^{me} PETIT

Merci, Didier. Je laisse la parole à Julie CABOT pour quelques éléments de réponse.

M^{me} CABOT

Je suis d'accord avec ce que vient de dire Didier sur la qualité de la programmation et l'importance du théâtre dans le 14^e. Je pense que je vois néanmoins ce que vous vouliez dire aussi, Monsieur MANSIER. Quand on a vu la nouvelle directrice, on a beaucoup parlé de l'ancrage. Elle a une manière assez différente de vouloir s'implanter. Par exemple, elle a tout de suite reçu une de nos réunions des acteurs culturels. Elle tisse des liens. Je pense que ça va être différent. Elle a envie de faire beaucoup de choses avec d'autres partenaires, d'autres associations et d'autres acteurs culturels du 14^e et aussi de remettre en avant la dimension internationale, qui est quand même assez logique quand on est au sein de la cité internationale et qui n'a peut-être pas été assez présente. Il y a un vrai intérêt à sa démarche science et culture, puisqu'elle est à la fois une femme de théâtre et une chercheuse. J'ai hâte de voir ce que ça va donner à la saison prochaine en tout cas.

M. MANSIER

Je voulais remercier pour cette réponse constructive puisqu'effectivement, on est dans la même démarche de soutien et il n'y a pas de clivage artificiel à trouver sur cette délibération. Il s'agit juste de ne pas oublier les quatorziens et les jeunes quatorziens dans le rayonnement du théâtre de la Cité universitaire.

M^{me} PETIT

Merci. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/71

– **2026 DAC 43 Subvention (230.000 euros) et avenant à convention avec l'association Cité-Théâtre (14e)**

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	32 membres présents
Voix exprimées :	33 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	33 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2026 DAC 49 Subvention (777.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Paris 14 (14e)**

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à la délibération DAC 49 qui concerne le Théâtre Paris 14.

M^{me} CABOT

On passe au deuxième théâtre, le Théâtre 14. Cette délibération porte sur l'attribution du deuxième acompte sur la subvention de fonctionnement 2026. C'est une reconduction de l'année dernière. Il y a eu un premier acompte de 496 200 € voté en décembre dernier. Il est proposé aujourd'hui d'approuver un deuxième acompte de 280 800 €.

Comme pour le Théâtre de la Cité internationale, il y a également un avenant à la convention qui intègre à présent un nouvel article relatif à la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et sur mineurs. Voilà ce dont je vous propose de délibérer.

Je voudrais revenir rapidement sur les temps forts de l'année 2025. Pour rappel, il y a eu des temps forts autour de Jean Genet et d'Alfred de Musset, ainsi que la première édition du festival Woke. Le théâtre a accueilli plus de 13 500 spectateurs et spectatrices sur sa programmation payante.

M^{me} PETIT

Merci Julie. J'ai deux demandes de prises de parole dans le public, Madame BOUDOLEC et Monsieur CHARPENTRAT.

Public

Je vous remercie, Madame la Maire, de me donner la parole. J'interviens ce soir en tant que porte-parole du 105. Le 105 désigne une salle qui est souvent désignée également sous le nom de salle Marius Magnin ou de Salle des Anciens. On l'appelle historiquement 105 tout simplement parce que c'était le numéro de la rue Raymond-Losserand par lequel on accédait avant le nouvel accès, qui est maintenant à la hauteur du 51, rue de Gergovie.

En 2009, il y a eu un premier comité de préfiguration donc du dit 105 qui réunissait des acteurs du conseil de quartier Pernety, la troupe Bouche à bouche avec Marie-Do Fréval, association que vous avez bien voulu subventionner tout à l'heure, l'Université populaire du 14^e et l'association UD active sur les questions du logement et d'autres questions.

Ce projet reposait sur un triptyque ou un trépied très clair, c'est-à-dire qu'il y avait un volet artistique ou culturel, un volet associatif et un volet citoyen. Le volet artistique était rempli à cette époque par la troupe et par Marie-Do Fréval. Le côté associatif était un peu le parent pauvre. Enfin, concernant le côté citoyen, nous y revenons ce soir pour mon plus grand bonheur et j'espère celui des parties prenantes de ce projet historique.

Dans la délibération qui est soumise à votre vote ce soir, nous avons une formule extrêmement intéressante qui survient après 19 ans de combat. Je cite in extenso l'extrait qui m'intéresse : « Le projet de la salle Marius Magnin demandera des réajustements d'occupation pour demeurer à la fois un lieu artistique et un lieu pour la vie citoyenne. » Mesdames et Messieurs, il s'agit maintenant de donner un contenu effectif à ce mot de citoyen. Ça désigne par exemple les activités du Conseil de quartier, pas seulement le Conseil de quartier Pernety, pour des associations qui veulent y tenir leurs activités et leurs réunions, et l'Université populaire du 14^e bien évidemment.

La Ville a investi beaucoup d'argent dans le sauvetage de cette salle qui date de 1914 et qui est contemporaine des logements sociaux de la rue du Moulin Vert avec environ un million d'euros pour la mettre aux normes, permettre des spectacles en toute sécurité et respecter les normes d'un établissement accueillant du public. C'est pour ça que je tiens à remercier la municipalité pour le soutien qu'elle a apporté à ce projet qui nous permet d'avoir écrit noir sur blanc dans les textes soumis à la délibération de votre Conseil et du Conseil de Paris, et en particulier les élus à la culture de cet arrondissement qui se sont succédé, Mélody TONOLLI et Julie CABOT. La gérance est actuellement confiée au Théâtre 14. C'est d'ailleurs l'objet financier qui vient d'être évoqué. Dans ce cadre, nous

souhaitons, nous, Collectif 105 et ses différentes parties prenantes et fondatrices, disposer d'une représentation au sein du Conseil d'administration du Théâtre 14 qui existe institutionnellement au niveau parisien. Je remercie également la municipalité de continuer à nous soutenir pour affirmer le troisième volet citoyen de ce beau projet. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Madame BOUDOLEC.

Public

Pour aller dans le même sens que Jean-Pierre CHARPENTRAT et avec une demande supplémentaire, je rappelle que ce projet est passé au vote du budget participatif 2017. Dans le cadre du projet pour le budget participatif, il y avait bien les trois volets, c'est-à-dire artistique, associatif et citoyen. Le conseil de quartier a, à plusieurs reprises, réaffirmé la nécessité que le volet citoyen soit développé. Quant à COQUA, nous insistons sur le fait que le volet associatif doit l'être aussi, c'est-à-dire pas seulement pour pouvoir réunir des assemblées générales. De nombreuses associations existent dans le 14^e. Parmi elles, beaucoup d'associations de pratiques artistiques pourraient trouver dans cette salle de la rue Raymond-Losserand, un lieu d'accueil important.

Je voudrais vous demander quand même d'être particulièrement vigilants parce que depuis 2024, ce local est utilisé. Comme c'est indiqué dans la délibération, dans l'exposé des motifs, il s'y déroule des formations professionnalisantes pour lesquelles le Théâtre 14 loue ses locaux. Les formations professionnalisantes ne sont pas faites à titre gratuit par le Théâtre 14. Il y a des intervenants extérieurs. Deuxièmement, il va y avoir un festival de théâtre amateur. Je fais un test. Qui parmi vous sait que le 20 et 21 juin, dans la salle Marius Magnin, il va y avoir un festival de théâtre amateur ? Personne. Ce n'est dit nulle part. Si on veut que cette salle puisse bénéficier à l'ensemble des habitants, et pas seulement aux pratiquants du Théâtre 14 parce que des ateliers théâtre amateur se déroulent depuis 2024, il faut se poser la question de la convention de mise à disposition. Très clairement se pose la question de la sécurisation des entrées et sorties et du coût que pourraient représenter soit des vigiles, soit des policiers municipaux. C'est ce qui nous a été répondu quand on a contacté le Théâtre 14. Il faut bien que quelqu'un assure les entrées et sorties, y compris en soirée. Le Théâtre 14 manifestement ne pense pas qu'il est subventionné pour le faire. Ça nous a été répondu directement. Madame BERTRAND. Je suis aussi chef de chœur d'une chorale. Quand on a sollicité le local, on nous a répondu qu'on n'a pas de convention de mise à disposition et que ça pose le problème de la sécurisation des entrées et sorties.

On souhaiterait que quelqu'un puisse accompagner le Théâtre 14 pour qu'il puisse, au-delà de sa compétence artistique et de gestion d'un lieu de théâtre, prendre en charge cette gestion.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup pour vos interventions cher public. Audrey LEBEAU-LIVE.

M^{me} LEBEAU-LIVE

Merci Madame la Maire. Le groupe un nouveau souffle pour le 14^e votera cette délibération. Comme l'a rappelé, notre président, au sujet de l'importance de l'ouverture de ces établissements culturels au jeune public, on voulait notamment féliciter le Théâtre Paris 14 pour son accompagnement des collégiens, notamment du collège Jean Moulin, notamment pour l'aide et l'appui dans leurs réponses au Concours national de la Résistance et de la déportation en 2025. Ces collégiens ont travaillé avec le Théâtre 14 pour mettre en place une pièce de théâtre sur les femmes dans la Résistance. Ils ont à la fois reçu le prix du jury académique, mais surtout, ils sont lauréats au niveau national. Ces jeunes quatorziens ont gagné le concours national. Ils ont été reçus à la mairie du 14^e et à l'Élysée, un grand moment pour ces futurs citoyens. Je pense qu'il était important de le rappeler dans nos murs. Merci.

M^{me} PETIT

Merci. Julie CABOT pour quelques petites réponses.

M^{me} CABOT

Merci beaucoup de rappeler que la dimension citoyenne est aussi nichée dans ce type d'actions en ce qui concerne le Théâtre 14.

En ce qui concerne la salle Marius Magnin, on ne va pas tout régler ici. Effectivement, aujourd'hui, la salle a servi surtout à des répétitions et à l'organisation de formations professionnelles. Ces formations sont payantes. La gestion de la salle Marius Magnin par le Théâtre 14 fait partie de l'équilibre économique, puisqu'ils sont moins bien dotés que d'autres théâtres de la même taille à Paris. C'est aussi par la salle Marius Magnin qu'on peut conserver le Théâtre 14.

La dimension citoyenne et associative n'est pas du tout abandonnée, mais on a fait face à un certain nombre de défis bâtimentaires notamment qui se sont réglés petit à petit. Se posent plusieurs sujets de nature, notamment juridique. Il faut qu'on travaille pour qu'il y ait une mutualisation encadrée et sécurisée. Au niveau juridique, il faut qu'on travaille sur les modèles de conventionnement. C'est un travail qui est en cours et qui n'est pas encore abouti.

Ensuite, il ne s'agit pas de payer des policiers municipaux. Mais on a un sujet de classification du bâtiment qui aujourd'hui rend son ouverture chère, c'est-à-dire qu'il y a un coût d'ouverture des bâtiments en fonction du niveau de classification. Aujourd'hui, la classification est un peu trop élevée par rapport aux usages. On est en train de travailler pour changer la classification et pour permettre que les coûts liés aux ouvertures, et donc auprès du lieu, soient plus bas et soutenables par les associations. Aujourd'hui, le Théâtre 14 n'a pas de personnel affecté à ce lieu. Les mêmes personnes gèrent les deux lieux. Il n'y a donc pas de présence quotidienne dans le lieu, c'est-à-dire que, demain, si vous voulez faire une réunion là-bas, il n'y a personne. Ça veut dire qu'il faut bien payer les agents de sécurité, de sécurité incendie, etc. Ce sont des coûts monumentaux. Ce sont des frais particulièrement élevés. Les montants qui nous ont été annoncés ne sont pas soutenables par des associations. On travaille à ça pour que ce soit bien possible. Mais, on a bien ce sujet en tête et la destination de cette salle sera bien un usage mixte, comme on l'a toujours voulu et toujours évoqué.

Merci beaucoup.

M^{me} PETIT

Merci, Julie. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/72

– 2026 DAC 49 Subvention (777.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Paris 14 (14e)

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	32 membres présents
Voix exprimées :	33 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	33 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- 2026 DAC 187 Subventions (86 000 euros) de fonctionnement et conventions avec quatre structures de pratique artistique dont une SCOP

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M^{me} PETIT

Julie sur la DAC 187.

M^{me} CABOT

Cette délibération porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à quatre structures de pratique artistique amateurs du territoire parisien. S'agissant du 14^e arrondissement, elle concerne l'association La Sirène de Paris. Petit rappel, fondée en 1874, La Sirène de Paris est l'un des plus anciens orchestres d'harmonie de la capitale. On a beaucoup de chance de les avoir sur notre territoire. On fait beaucoup de choses avec eux. Ils étaient d'ailleurs présents pour Nuit blanche à nouveau. Ils répondent toujours présents. L'association compte tout de même 700 adhérents, dont une centaine d'élèves des conservatoires parisiens.

Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement de 30 000 € au titre de 2026. C'est une reconduction par rapport à 2025 et ça représente un peu moins de 6 % de son budget prévisionnel. Je vous propose d'en délibérer. Merci.

M^{me} PETIT

Merci, Julie. Est-ce que vous maintenez vos interventions ? Non. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas par vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/73

- 2026 DAC 187 Subventions (86 000 euros) de fonctionnement et conventions avec quatre structures de pratique artistique dont une SCOP

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	32 membres présents
Voix exprimées :	33 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	33 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- 2026 DAC 347 Subventions (934.500 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association au titre du soutien aux 37 établissements cinématographiques parisiens

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M^{me} PETIT

Julie, la délibération DAC 347.

M^{me} CABOT

Cette délibération porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à 31 sociétés et une association au titre du soutien aux salles de cinéma indépendantes parisiennes.

S'agissant du 14^e arrondissement, elle concerne trois établissements que vous connaissez tous et toutes : le cinéma Chaplin Denfert, le cinéma Les Sept Parnassiens et le cinéma l'Entrepôt. Je vais vous épargner les petits mots que j'avais envisagé de vous dire sur chacune de ces salles. Je suis sûre que tout le monde m'en remercie.

Pour le cinéma Chaplin, il est proposé d'attribuer une subvention de 25 000 €. C'est une reconduction par rapport à 2025. Pour les Sept Parnassiens, il est proposé une subvention de 20 000 €, également reconduite par rapport à l'année précédente. Quant à l'Entrepôt, il est proposé une subvention de 30 000 €. C'est également une reconduction. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci, Julie. Il y avait inscrit Didier ANTONELLI, le groupe Un nouveau souffle pour le 14^e et 100 % 14^e.

M. MANSIER

Merci, Madame la Maire. Le groupe Un nouveau souffle pour le 14^e, est toujours fier de la vitalité culturelle de notre arrondissement, souhaite toujours la soutenir, et est toujours attentif à son rayonnement pour les quatorziens et notamment pour les jeunes quatorziens. On sait que c'est le cas pour ces trois cinémas d'art et d'essai. Il n'y a aucun souci. Les documents ne le précisent pas. Il serait bon qu'ils soient complétés à l'occasion d'une prochaine délibération pour mettre en avant cet élément. On sait que c'est le cas et on soutiendra cette délibération.

M^{me} PETIT

Didier ANTONELLI.

M. ANTONELLI

Je veux souligner, comme chaque fois qu'il y a une délibération sur ces subventions, la chance que nous avons dans le 14^e d'avoir trois cinémas indépendants à la programmation exigeante. Le cinéma a été très diminué au niveau spectateurs, donc au niveau financier en 2025. En 2026, ça démarre beaucoup mieux. Mais cet équilibre financier est extrêmement fragile. Je pense notamment en ce moment à l'Entrepôt qui ne remplit pas vraiment ses salles et qui a un dynamisme un peu amoindri cette année. Je pense que, pour en avoir parlé avec eux, ça va repartir avec un peu plus de communication et peut-être un peu plus de films en direction des jeunes, voire des très jeunes, sur l'Entrepôt. Les Sept Parnassiens marchent bien cette année. Il y a eu vraiment un bon démarrage avec des salles pleines et des films, comme toujours, extrêmement intéressants.

Encore une fois, nous nous réjouissons de soutenir ce cinéma indépendant qui n'a pas toujours les honneurs des télévisions, etc., mais qui amène une diversité de films de tous les pays du monde. Ces cinémas font aussi des festivals. Il y avait il y a quelques semaines le festival du film brésilien aux Sept Parnassiens qui a très bien fonctionné. C'est grâce à eux que nous pouvons voir des films hors les grandes affiches du cinéma français et international. Il faut se réjouir de cette vivacité du cinéma dans notre arrondissement.

M^{me} PETIT

Merci, Didier. Il y a une explication de vote du Nouveau Paris Populaire.

M. ARENAS

Je veux d'abord dire qu'on a voté favorablement à toutes ces subventions qui d'ailleurs sont non pas un pied de nez, mais une réponse aussi à ceux qui pensent que la culture répond essentiellement à des

critères marchands et commerciaux. On voit bien que la socialisation des pertes ne dérange pas beaucoup dans des hémicycles quand on est là-dessus. Nous sommes favorables à ça. Nous relevons aussi, comme ça a été dit, que certains de ces cinémas, notamment qui sont privés, accueillent aussi des politiques citoyennes, et c'est tout à leur honneur de le mettre en avant dans le 14^e. Voilà pourquoi nous voterons favorablement à toutes les délibérations. Merci.

M^{me} PETIT

Merci.

M^{me} CABOT

Point important vu qu'on donne des subventions publiques, la mission cinéma évalue l'action, notamment envers les publics de l'arrondissement, en tout cas envers les scolaires. D'ailleurs, le Chaplin avait eu sa subvention baissée à un moment. Maintenant, elle est stable parce qu'ils se sont repris, mais parce qu'il y avait des choses qui n'étaient pas complètement satisfaisantes à un moment, contrairement à l'Entrepôt qui avait un impact très fort. Là, ils sont tous stables, mais c'est évalué chaque année très précisément par la mission cinéma de la DAC.

M^{me} PETIT

Parfait. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est donc unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/74

– **2026 DAC 347 Subventions (934.500 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association au titre du soutien aux 37 établissements cinématographiques parisiens**

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	32 membres présents
Voix exprimées :	33 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	33 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2026 DASCO 35 Caisses des écoles - Modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville**

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

M^{me} PETIT

Nous passons non seulement à la page 3 de l'ordre du jour, mais également aux délibérations de la Direction des affaires scolaires qui concernent particulièrement la Caisse des écoles. C'est Sidonie PARISOT qui va rapporter ces délibérations.

M^{me} PARISOT

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, bonsoir. Donc, les trois prochaines délibérations que je vais essayer de rendre les plus courtes possible concernent en particulier l'intégration de la Caisse des écoles au dispositif Paris Famille, comme d'ailleurs c'est le cas dans dix autres arrondissements.

En 2024, la délibération DASCO 103 organisait les modalités de gestion du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire assurée par les caisses des écoles pour le compte de la Ville de Paris. Certains ajustements s'avèrent nécessaires afin d'adapter le cadre juridique et d'accompagner les évolutions pratiques engagées par la Ville de Paris et les caisses des écoles.

C'est ainsi que la présente délibération vise à compléter le texte des conventions d'objectifs et de financement conclues avec les Caisses des écoles. Cela permettra de tenir compte au mieux de l'intégration de celles qui se sont portées volontaires pour rejoindre le dispositif Paris Famille, celui-ci visant à améliorer le parcours usager en facilitant et modernisant son usage de l'inscription jusqu'au paiement des services. Aussi, un ajustement rédactionnel du texte des conventions d'objectifs et de financements conclues avec les caisses des écoles s'impose afin de se référer désormais aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et non plus à celles relatives à une délégation de service public. Cet ajustement rédactionnel tend à clarifier et à consolider le cadre d'intervention des caisses des écoles dans la mise en œuvre du service public de la restauration scolaire. Ces évolutions imposent donc la mise en place renforcée entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles d'un partenariat renforcé en matière informatique, ce que propose aussi la présente délibération et qui permettra d'intégrer le dispositif d'offre de service porté par la Direction des systèmes d'information et du numérique.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} PETIT

Sont inscrit Yvain BOURGEAT-LAMI pour le groupe socialiste, place Publique et citoyens, Nouveau souffle pour le 14^e, 100 % 14^e et Monsieur ARENAS.

M. BOURGEAT-LAMI

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cette délibération ne pourrait être une délibération technique, une modification dans les conventions avec les caisses des écoles pour un article de loi et l'inscription au dispositif Paris Famille. Nous allons parler plus tard dans ce Conseil, notamment de la tarification des cantines, et mon collègue Valentin GUENANEN y reviendra pour notre groupe. Mais cette délibération n'est pas juste quelques modifications dans les conventions. C'est notamment l'inscription pour la Caisse des écoles dans le dispositif Paris Famille. Globalement, qu'est-ce que ça veut dire ? Pour les familles parisiennes et notamment du 14^e, ça veut dire l'inscription de la Caisse des écoles dans un guichet unique qui leur permettra, à partir d'une seule application, d'inscrire les enfants à la crèche, aux activités extrascolaires ou maintenant à la restauration scolaire, mais également de pouvoir mensualiser leur facture de restauration scolaire. Grâce à ce dispositif, nous allons faciliter la vie des habitantes et des habitants du 14^e, permettre de s'adapter concrètement à leurs difficultés, à leur changement de rythme et également à leur situation individuelle, leur permettre de désinscrire des enfants potentiellement trois jours dans le mois parce qu'il y aura des modifications familiales. Nous allons, grâce à ces dispositifs, aider les familles du 14^e et nous pouvons nous en féliciter.

Avec le groupe socialiste, nous nous réjouissons de cette entrée dans le dispositif Paris Famille et nous voterons évidemment cette délibération. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Le groupe Nouveau souffle pour le 14^e.

M^{me} LEBEAU-LIVE

J'avais juste une question technique. On a eu l'intervention du déontologue à 18 heures au sujet des conflits d'intérêts. Je me pose la question : pour ceux qui ont été désignés à la caisse des écoles par la mairie la dernière fois, est-ce qu'il y a un sujet de déport ? Je trouvais intéressant de poser cette question pour qu'on s'applique tous à la même règle. Merci.

M. ARENAS

Je vais faire une réponse sur les trois délibérations pour accélérer un peu le mouvement. On s'étonne tout de même que la Ville de Paris ait déjà commencé à communiquer sur ses supports institutionnels sur ce changement de procédure entre la Caisse des écoles et Paris Famille dès le 1^{er} juin, alors même que nous sommes le 9 juin. Aujourd'hui, qu'on vote ou pas cette délibération, ça ne changera rien en fait à ce que nous allons faire, parce que la décision a manifestement déjà été prise. Ça pose évidemment un problème démocratique. D'ailleurs, on peut se demander pourquoi on demande un avis au Conseil d'Arrondissement étant donné que la Ville communique déjà sur ses supports officiels. Ceci étant, puisque vous demandez l'avis du Conseil d'Arrondissement, je vais tout de même vous le donner. Nous reconnaissons que pour les familles, a priori, cela facilitera les règlements en regroupant tout en une seule facture. Mais ce système nous interroge et devrait nous interroger tous. En effet, en enlevant aux Caisses des écoles la possibilité d'encaisser les règlements des cantines des familles, nous craignons qu'à terme, ces Caisses des écoles disparaissent techniquement. C'est une seule volonté politique qui les maintiendra. Mais rien n'exclut qu'à l'avenir, ces Caisses des écoles soient fragilisées, parce qu'il aurait été possible de centraliser le paiement sans déposséder les caisses de leurs ressources. Et c'est un vrai sujet. Ce qui est en jeu, en réalité, est le lien direct entre un interlocuteur de proximité et celles et ceux que vous côtoyez au quotidien dans les écoles. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ces délibérations, étant donné que nous ne jugeons pas d'une volonté politique de faire disparaître les caisses des écoles, mais nous alertons sur ce risque que la technicité qui est mise en œuvre peut provoquer, et évidemment, nous ne nous interrogeons pas, mais nous condamnons le fait que la Ville de Paris communique déjà sur une délibération dont nous avons à statuer aujourd'hui. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Il n'y a pas de risque par rapport aux votes des élus qui sont désignés parce qu'on est élu sur notre qualité d'élue au sein du conseil d'administration de la Caisse des écoles. On a toujours fait comme ça. C'est très lié.

M^{me} PARISOT

Par rapport à ce que vous soulevez, Monsieur ARENAS, en fait, ce sont des ajustements que l'on vote. Ce sont des ajustements sur des points techniques, en particulier sur des points de règlement.

M^{me} PETIT

Les principes ont été déjà exposés en Conseil, exposés en conseil de caisse des écoles bien avant. Là, on arrive dans la dernière ligne droite pour permettre la première facturation à la rentrée de septembre. Je pense que ça n'enlève rien à la grande utilité des équipes qui sont en arrondissement. Bien au contraire, je pense que le temps libéré par cette prise en charge par Paris Famille va pouvoir renforcer les présences pour correctement accueillir les familles, pas uniquement en mairie, mais très souvent hors les murs, pour qu'elles soient facturées à leur juste quotient familial et leur juste tarification. Ça n'enlève rien à l'estimation et le soutien qu'on peut apporter aux familles quand il y a des difficultés ponctuelles qui peuvent se poser en cours d'année ou lors de changement de situation. On est très attaché, y compris en mairie d'arrondissement, à l'aspect guichet unique afin d'être au service des usagers des familles et de ne pas fonctionner en silo. Cela est déjà très présent, mais cela sera renforcé. On ne se renverra pas la balle entre services, équipes du service social, Caisse des écoles ou équipes d'inscriptions à la mairie ou de paiement à la régie en arrondissement.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération 35. Qui est contre ? Qui s'abstient ? OK. Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/75

– **2026 DASCO 35 Caisses des écoles - Modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville**

Rapporteure : Mme Sidonie PARISOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	32 membres présents
Voix exprimées :	31 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	31 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	2
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2026 DASCO 36 Caisses des écoles - Règlement intérieur de la restauration scolaire pour les CDE intégrées à Paris Familles et projet harmonisé de règlement intérieur pour les CDE non intégrées à Paris Familles**

Rapporteure : Mme Sidonie PARISOT

M^{me} PETIT

La délibération DASCO 36, Sidonie.

M^{me} PARISOT

Merci, Madame la Maire.

Afin de mieux répondre aux attentes des familles en matière d'inscription, de tarification, de facturation, de paiement, de traitement des réclamations et de gestion des données personnelles, la Ville de Paris conduit un projet de modernisation des démarches à destination des familles, comme l'a rappelé notre collègue Yvain. C'est ainsi que ce travail, initialement engagé dans la perspective de l'intégration des 11 caisses des écoles volontaires au dispositif Paris Famille, a progressivement été élargi afin de favoriser une meilleure lisibilité et une plus grande cohérence des règles applicables à la restauration scolaire à l'échelle parisienne.

En lien avec les Caisses des écoles, la Direction des affaires scolaires a mené un groupe de travail en charge de l'élaboration d'un règlement intérieur facilitateur de l'intégration des spécificités de la restauration scolaire applicable aux caisses des écoles et d'un règlement intérieur harmonisé destiné aux caisses non intégrées au dispositif. Ainsi, ces deux documents constituant des cadres de référence respectives sont l'objet de cette délibération et je vous remercie de bien vouloir l'approuver, ce qui favorisera sans nul doute la cohérence des règles applicables sur le territoire parisien. Merci.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Sidonie. Sur cette délibération, Valentin GUENANEN, puis le nouveau souffle pour le 14^e.

M. GUENANEN

Merci Madame la Maire.

Lorsqu'on est parent, on ne vit pas sa relation avec la Ville juste au travers de juste des directions administratives ou de ces opérateurs ou des différentes procédures qu'on peut passer en Conseil d'Arrondissement. On la vit à travers les démarches du quotidien : inscrire son enfant, mettre à jour son quotient familial, comprendre sa facture, signaler une absence, accéder à un service. On sait que la vie des familles est devenue plus complexe, que les rythmes de vie sont plus intenses, que les situations familiales sont plus diverses, que les attentes sont plus fortes en matière de lisibilité et de réactivité du service public. C'est précisément à cette réalité que répond le dispositif Paris Famille. Derrière l'harmonisation des règlements ou des procédures, il y a une ambition plus forte : construire progressivement un véritable guichet unique pour les familles parisiennes, une administration plus simple, plus lisible, plus accessible et plus cohérente. Je crois profondément que le soutien à la parentalité ne se résume pas aux équipements, aussi indispensables soient-ils. Il passe aussi par la qualité de la relation entre les familles et les services publics. Chaque démarche simplifiée, chaque procédure harmonisée, chaque interlocuteur mieux identifié, c'est du temps gagné pour les parents, pour les familles et de la sérénité qu'on retrouve au quotidien.

Cette délibération illustre notre vision, une vision moderne du service public, un service public qui s'adapte aux usagers plutôt que de demander aux usagers de s'adapter à son organisation. Nous sommes très fiers de pouvoir voter ces trois délibérations. Merci beaucoup, Sidonie.

M^{me} LEBEAU-LIVE

Merci, Madame la Maire. Merci, Sidonie PARISOT, pour la présentation de cette délibération. Au moment où on modifie le règlement intérieur de la Caisse des écoles, notre groupe souhaiterait pointer une occasion manquée : une occasion manquée de faire en sorte que tous les parents qui payent la cantine soient de fait membre de la Caisse des écoles et en ça puissent voter directement et se présenter pour être représentant des parents au conseil d'administration de la Caisse des écoles. Merci.

M^{me} PETIT

Je vous rappelle qu'il y a quand même des statuts qu'on vote sur cet établissement public. La démarche d'adhésion doit être volontaire. Il ne suffit pas d'être facturé. Par contre, de nombreuses communications sont faites. Il y a un collège des parents et on fait beaucoup de publicité.

Je vous propose de passer au vote sur la délibération 36. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Même vote. Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/76

– **2026 DASCO 36 Caisses des écoles - Règlement intérieur de la restauration scolaire pour les CDE intégrées à Paris Familles et projet harmonisé de règlement intérieur pour les CDE non intégrées à Paris Familles**

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	32 membres présents
Voix exprimées :	31 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	31 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	2
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2026 DASCO 49 Avenant à la Convention 2025-2027 d’objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 14^{ème} arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

Rapporteure : Mme Sidonie PARISOT

M^{me} PETIT

La DASCO 49, Sidonie.

M^{me} PARISOT

Merci, Madame la Maire.

Puisque la délibération DASCO 35, présentée il y a quelques minutes, fait évoluer le cadre général quant à la gestion du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire, il convient de fait d'adapter la convention type d'objectifs et de financement conclue entre la Ville de Paris et chacune des Caisses des écoles. C'est pourquoi cette délibération a pour objet de décliner ces évolutions dans la convention conclue avec notre chère Caisse des écoles du 14^e.

Pour commencer, cet avenant prend en compte l'intégration de la Caisse des écoles du 14^e au dispositif Paris Famille à laquelle elle a choisi d'adhérer afin d'améliorer encore la qualité de ses services auprès des familles. Cet avenant ne serait pas complet s'il ne permettait pas de mettre en conformité la convention incluant les évolutions juridiques introduites par la délibération-cadre qui permettront de sécuriser et de clarifier le cadre juridique d'intervention de la Caisse des écoles dans l'exercice du service public. Enfin, l'avenant intègre le renforcement du partenariat entre la Ville et la Caisse des écoles en matière de systèmes, donc de sécurité. Ainsi, pour résumer, ce projet de délibération a pour objet de modifier et d'améliorer la convention liant la Ville de Paris et la Caisse des écoles en matière de systèmes d'information à travers l'offre de services portés par la DSIN.

M^{me} PETIT

Merci, Sidonie. Valentin GUENANEN.

M. GUENANEN

Merci, Madame la Maire. Depuis 2020, on a fait de l'accompagnement des familles une priorité. Nous avons toujours considéré que l'accès à la restauration scolaire ne devait jamais être conditionné aux revenus des parents. Nous l'avons dit, nous l'avons proposé, nous l'avons fait à la rentrée : près de 17 000 enfants parisiens bénéficieront de la gratuité de la restauration scolaire tandis que les tarifs resteront gelés pour l'ensemble des autres familles, malgré un contexte inflationniste particulièrement difficile. C'est une mesure de justice sociale, parce que la cantine est un service public essentiel. Pour beaucoup d'enfants, c'est le principal repas équilibré de la journée et parfois le seul. Pour beaucoup de parents, c'est aussi un élément déterminant dans l'organisation familiale et du pouvoir d'achat.

Dans notre arrondissement, la caisse des écoles sert chaque année plus d'un million de repas et permet à des milliers d'enfants de bénéficier d'une alimentation de qualité avec une ambition forte en matière de produits bio, de circuits responsables et d'éducation alimentaire. Nous continuons à bâtir une ville où la qualité du service public ne dépend pas des revenus des familles. Dans une période où beaucoup doutent de la capacité de l'action publique à changer concrètement la vie quotidienne, notre politique rappelle une chose très simple : les engagements pris devant les électeurs n'ont de valeur que lorsqu'ils sont tenus. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Oui. Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/77

– **2026 DASCO 49 Avenant à la Convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 14^{ème} arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	32 membres présents
Voix exprimées :	31 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	31 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	2
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2026 DJS 185 Gratuité des 7 sites de baignades estivales 2026**

Rapporteur : M. Matthieu CUA

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Matthieu CUA pour la délibération DJS 185.

M. CUA

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il s'agit d'aborder la gratuité d'utilisation pendant l'été 2026 des centres sportifs parisiens pour les animations organisées dans le cadre de l'offre de baignade estivale proposée au Centre sportif Léo Lagrange, Georges Carpentier, Jules Noël, Just Fontaine, Louis Lumière, dans le canal Saint-Martin et dans l'espace aménagé du bassin de la Villette.

Depuis la sortie de la crise sanitaire en 2021, les piscines municipales ont retrouvé des niveaux élevés de fréquentation. L'année 2024, marquée par l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, a confirmé cette aspiration collective. L'enthousiasme populaire qu'ils ont suscité, la réussite de leur organisation et les performances emblématiques de Léon Marchand ont ravivé avec éclat le désir de sport pour toutes et tous.

Aux beaux jours, lorsque les températures augmentent et que la capitale cherche à conjuguer vitalité, fraîcheur et détente, la demande en équipement de baignade devient particulièrement forte. Cette réalité, nous la connaissons. C'est précisément pour y répondre que la Ville de Paris renforce depuis plusieurs années son offre estivale en développant des sites de fraîcheur plus nombreux, mieux répartis et plus accessibles. Cet été encore, en complément de l'ouverture élargie des piscines municipales, quatre bassins éphémères seront installés dans les centres sportifs Léo Lagrange, 12^e arrondissement, Jules Noël, 14^e, Just Fontaine, 17^e et Louis Lumière, 20^e. Sur chacun de ces sites, une offre d'animations sportives et d'espaces de convivialité sera proposée afin de répondre à la diversité des usages, des âges et des pratiques auxquels s'ajoute le Centre sportif Carpentier dans le 13^e, sans bassin du fait de travaux qui empêchent son installation.

Mais l'enjeu majeur de l'été 2026 réside surtout dans la poursuite d'un tournant historique. Pour la deuxième année complète, Paris ouvrira à nouveau la baignade dans la Seine sur trois sites dédiés. Ce dispositif, héritage direct et exemplaire des Jeux olympiques et paralympiques 2024, s'inscrit désormais dans la durée et confirme la transformation profonde engagée pour rendre notre fleuve au public. Les trois sites concernés sont le Bras-Marie au parc des Rives de Seine, Paris Centre, le Bras Grenelle entre le pont de Grenelle et l'île aux Cygnes dans le 15^e, le site de Bercy sous la passerelle Simone de Beauvoir dans le 12^e. L'ouverture de ces Baignades en Seine témoigne de l'avancée considérable accomplie en matière de qualité de l'eau, d'infrastructures, de sécurité et d'aménagement des berges. Elle constitue un symbole fort, celui d'une capitale qui réinvente son fleuve et qui fait de ce patrimoine naturel un bien commun accessible à toutes et tous. Ces trois sites s'ajouteront harmonieusement aux baignades du bassin de la Villette dans le 19^e et du canal Saint-Martin dans le 10^e arrondissement reconduites cette année encore.

Ainsi, neuf sites de baignade seront mis à disposition du public pour l'été 2026, une configuration désormais consolidée et pleinement opérationnelle. Ils seront ouverts pour les premiers dès le 21 juin et jusqu'au 6 septembre pour les derniers qui fermeront.

Pour le 14^e arrondissement, le centre sportif Jules Noël a de nouveau été retenu et ouvrira ses portes du 4 juillet au 16 août 2026. Il accueillera le public du lundi au samedi, de 10 heures à 20 heures et les dimanches et jours fériés de 10 heures à 18 heures. Cette offre de proximité, pensée pour favoriser l'accès aux loisirs, aux sports et à la convivialité durant l'été, s'adressera à un très large public, enfants, jeunes, familles, seniors. De nombreuses animations viendront rythmer la saison estivale, parmi lesquelles des séances d'aquagym, des activités sportives encadrées par les agents de la ville, des structures gonflables, des projections de cinéma en plein air et une grande diversité d'ateliers thématiques. Une attention particulière sera portée à la petite enfance grâce à un espace dédié proposant notamment un parcours de motricité adapté aux plus jeunes. Grâce à cette programmation riche, inclusive et intergénérationnelle, le Centre sportif Jules Noël se transformera en un lieu créateur de lien social, de détente et de découverte accessible à toutes et tous tout au long de l'été.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Mathieu, pour cette première présentation au Conseil d'Arrondissement également. Il y avait comme inscription Thierry LE DEZ et le groupe Nouveau souffle pour le 14^e et 100 % 14^e.

M. LE DEZ

Merci Madame la Maire.

La Ville de Paris confirme une nouvelle fois sa forte ambition : faire de l'été un temps de fraîcheur, de sport, de détente et surtout d'égalité d'accès pour tous les Parisiens et Parisiennes. Face à des étés de plus en plus chauds, la Ville de Paris poursuit et amplifie son engagement en proposant une nouvelle fois des offres de baignades estivales gratuites, réparties sur l'ensemble du territoire. Comme l'a indiqué Mathieu, c'est le centre Jules Noël qui accueillera cette année ces animations. Cette politique répond à un besoin concret des habitants et des habitantes, tout en incarnant une vision d'une ville plus respirable, plus accessible, plus résiliente et inclusive. Ces sites proposeront non seulement des espaces de baignade, de fraîcheur comme tu l'as indiqué, mais aussi des animations sportives sécurisées et des temps de convivialité accessibles pour tout public.

Cette délibération s'inscrit dans la continuité d'une dynamique engagée depuis plusieurs années par la Ville. Le retour de la baignade sur la Seine constitue à ce titre un tournant historique et un symbole fort de transformation urbaine, environnementale et sociale. Pour la deuxième année, la baignade de la Seine sera de nouveau possible sur trois sites dédiés témoignant de progrès réalisés en matière de qualité de l'eau, de sécurisation des usages et d'aménagement des berges. C'est une avancée majeure qui traduit la capacité de la Ville à tenir une promesse ancienne : rendre le fleuve aux habitants et aux habitantes. En confirmant la gratuité de ces sites et de ces animations proposées dans les

arrondissements, la Ville fait un choix clair, celui d'un service public accessible, d'une politique estivale utile au quotidien, d'une ville qui protège, qui innove et qui améliore concrètement la qualité de vie.

M^{me} PETIT

Merci. Le groupe Nouveau souffle pour le 14^e.

M. MANSIER

Merci, Madame la Maire. À entendre mes collègues parler d'inclusion et à répéter ce terme, je me posais la question de l'accessibilité de ces sites de baignade aux personnes en situation de handicap, et notamment aux personnes en fauteuil.

M. CUA

L'endroit où la baignade sera installée au stade Jules Noël permet un accès aux personnes à mobilité réduite dans la mesure où une rampe d'accès est déjà disponible pour l'accès au stade depuis la rue Maurice d'Ocagne. La baignade est installée au niveau de l'espace dédié aujourd'hui au saut en hauteur et/ou à la perche de mémoire qui est le plus proche de la piste d'athlétisme et de l'entrée principale du stade. Normalement, il n'y a pas d'obstacle à ce qu'une personne à mobilité réduite puisse se rendre à la baignade. Le bassin est sur estrade. Il n'est pas posé directement par terre. Mais le stade est accessible aux PMR.

Je m'exprime uniquement pour le 14^e.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote sur cette Délibération DJS 185. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/78

– 2026 DJS 185 Gratuité des 7 sites de baignades estivales 2026

Rapporteur : M. Matthieu CUA

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	32 membres présents
Voix exprimées :	33 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	33 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2026 DASCO 26 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (85 771 euros), subventions d'équipement (222 650 euros) et subventions pour travaux (557 020 euros)

Rapporteuse : Mme Gwénaëlle COUÉNON

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Gwénaëlle COUÉNON sur les deux délibérations DASCO qui concernent nos collèges publics.

M^{me} COUÉNON

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, aujourd'hui, nous sommes appelés à voter une délibération pour soutenir nos collèges et garantir des conditions d'accueil et d'apprentissage optimales pour nos collégiens. Je rappelle que la Ville de Paris prend en charge le fonctionnement, l'équipement et les travaux dans les collèges publics. À ce titre, les établissements peuvent recevoir tout au long de l'année des dotations complémentaires de fonctionnement qui sont destinées à assurer le financement de charges nouvelles ou exceptionnelles qui n'avaient pas été prises en compte dans les dotations initiales votées en octobre 2025. La Ville peut également verser des subventions pour prendre en charge l'équipement et les travaux dans les établissements.

Pour notre arrondissement, ces financements représentent un investissement de 76 534 € qui sont répartis entre nos quatre collèges Alberto Giacometti, Alphonse Daudet, Jean Moulin et Saint-Exupéry. Tout d'abord, une subvention de 122 650 € a été dédiée à l'équipement des collèges parisiens. Parmi ces fonds, 14 000 € sont spécifiquement attribués au collège Giacometti pour le renouvellement de sa salle informatique qui inclut l'achat de 20 ordinateurs fixes et les écrans. Ensuite, une enveloppe d'un montant de 557 020 € concerne la subvention pour travaux pour l'ensemble des collèges. Dans notre arrondissement, trois collèges en bénéficieront directement, soit 57 834 €. Cela concerne le collège Giacometti qui recevra 44 519 € pour des travaux urgents, notamment le remplacement de la partie électrique de l'ascenseur, mais aussi le collège Alphonse Daudet qui recevra 7 586 € pour des travaux en chaufferie et le collège Jean Moulin, qui recevra 5 529 € pour le remplacement notamment de ses extincteurs. Enfin, nos quatre collèges autonomes, Giacometti, Alphonse Daudet, Jean Moulin et Saint-Exupéry, bénéficieront chacun de 1 175 €, soit un total de 4 700 € pour le 14^e. Ces fonds permettront de financer des fournitures et des petits travaux qui seront réalisés en interne, assurant ainsi un entretien régulier et des aménagements dans nos établissements.

Ces financements illustrent notre engagement continu en faveur de la qualité de vie dans nos collèges. En les approuvant, nous réaffirmons notre soutien aux équipes éducatives et aux élèves pour qu'ils puissent évoluer dans un cadre sécurisé et fonctionnel. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. DE FARAMOND

Merci beaucoup. Madame la Maire s'est absentée donc je reprends la présidence de la séance.

Je vous propose de passer au vote pour cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/79

– **2026 DASCO 26 Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (85 771 euros), subventions d'équipement (222 650 euros) et subventions pour travaux (557 020 euros)**

Rapporteuse : Mme Gwénaëlle COUÉNON

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	32 membres présents
Voix exprimées :	33 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	33 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2026 DASCO 30 Subvention d'investissement (219 941 euros) à treize collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Edition 2025-2026

Rapporteuse : Mme Gwénaëlle COUÉNON

M. DE FARAMOND

Gwénaëlle COUÉNON pour la DASCO 30.

M^{me} COUÉNON

La seconde délibération que nous examinons concerne l'attribution d'une subvention d'investissement de 219 941 € à 13 collèges parisiens dans le cadre du budget participatif des collèges pour l'année 2025-26.

Ce dispositif, lancé en 2016, permet aux élèves de s'initier à la citoyenneté en participant activement à la sélection et au financement de projets pour leur établissement. Dans notre arrondissement, deux collèges bénéficieront de cette enveloppe pour un montant total de 26 167 € : le collège Saint-Exupéry qui recevra 8 167 € pour son projet Jeux sportifs, héritage des Jeux olympiques et paralympiques, qui s'inscrit dans la thématique Générations sportives et le collège François Villon qui obtiendra 18 000 € pour son projet jeu handisport, héritage des Jeux olympiques et paralympiques également dans le cadre de cette même thématique. Ces projets, qui sont choisis par les élèves eux-mêmes, reflètent l'engagement des jeunes en faveur d'une pratique sportive inclusive et accessible, tout en perpétuant l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Ils permettront d'améliorer les conditions pratiques de pratique sportive dans leur établissement et favoriseront des activités collectives essentielles à la cohésion et au vivre ensemble.

En soutenant cette délibération, nous renforçons notre engagement en faveur d'une école publique dynamique et citoyenne où les élèves deviennent des acteurs à part entière de leur environnement éducatif. C'est une occasion de valoriser la démocratie participative et de donner aux jeunes les moyens de concrétiser leurs idées. Je vous remercie et je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. DE FARAMOND

Merci beaucoup, Gwénaëlle. On avait des inscriptions d'un nouveau souffle pour le 14^e, le groupe 100 % 14 et Nouveau Paris Populaire.

Mme LEBEAU-LIVE

Le groupe Nouveau souffle pour le 14^e soutient toujours les projets participatifs. Nous avons tout de même trois petites questions sur la réalisation : comment la Ville s'assure-t-elle que c'est bien un projet participatif, que ce sont bien les élèves qui choisissent et qui votent et que ce ne soit pas juste les équipes éducatives ? Deuxième question, combien de temps s'écoule-t-il entre le vote par les élèves et la réalisation dans le collège ? J'espère qu'ils ont des frères et sœurs derrière parce que, en général, ils ont du mal à voir la réalisation. Troisième point, seulement deux établissements sont allés au bout du projet. Ma question est : comment la Ville accompagne-t-elle les établissements dans la préparation de leur projet pour pouvoir être éligible à ce budget ?

M. DE FARAMOND

Merci. Monsieur ARENAS.

M. ARENAS

Nous voterons favorablement cette délibération. Je voulais simplement alerter par rapport aux retours que nous avons des établissements que certains n'ont pas forcément le personnel pour pouvoir répondre à ces appels et qu'à ce titre, des inégalités se creusent, non pas une inégalité de traitement puisqu'elles sont toutes éligibles, mais en revanche une inégalité à pouvoir dédier du temps à ces projets.

On gagnerait à ce que la Ville, en l'occurrence pas l'arrondissement, mais plutôt la mairie centrale, développe des accompagnements pour répondre à ces appels à projets afin que tous les établissements puissent participer en égalité. Sur la participation, je ne répondrai pas à notre collègue, mais les élèves sont tout le temps associés, puisque c'est une des conditions d'obtenir des fonds, puisque ce sont souvent des fonds croisés. Je vous dis ça sans polémique, juste par transmission d'expérience. Je vous remercie.

M. DE FARAMOND

Merci beaucoup. Gwénaëlle, est-ce que tu souhaites répondre ?

M^{me} COUÉNON

Monsieur ARENAS a répondu, donc je ne vais pas répondre sur cette question.

Sur le délai entre le vote et les actions, je n'ai pas la réponse immédiate. Je vous ferai une réponse écrite. La Ville accompagne au maximum ces projets et je vous ferai aussi une réponse précise sur les moyens qu'on met en œuvre pour accompagner l'ensemble des collèges. Notre projet est évidemment d'accompagner l'ensemble des collèges du 14^e. Là, il n'y en a que deux, et notre objectif est de les développer à l'ensemble des collèges du 14^e.

M. DE FARAMOND

Merci beaucoup. Je vous propose de passer, au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/80

– **2026 DASCO 30 Subvention d'investissement (219 941 euros) à treize collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Edition 2025-2026**

Rapporteuse : Mme Gwénaëlle COUÉNON

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	32 membres présents
Voix exprimées :	33 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	33 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2026 DFPE 137 Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques, subventions (115 000 euros) à 6 associations, 1 convention annuelle et 2 avenants pour leurs actions de soutien à la parentalité tout Paris**

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

M. DE FARAMOND

Nous passons à la délibération DFPE 137.

M. GUENANEN

Cette délibération propose l'attribution de 115 000 € de subventions à six associations qui interviennent dans le champ du soutien à la parentalité partout à Paris. Je souhaite profiter de cette présentation pour mettre en lumière l'une d'entre elles, implantée dans notre arrondissement, l'association YACHAD, qui bénéficiera cette année d'une subvention de 4 000 €.

YACHAD mène un travail de proximité auprès des familles monoparentales et de femmes souvent confrontées à l'isolement. À travers des groupes de paroles, des ateliers, des temps de rencontre et des actions de médiation sociale et culturelle, l'association contribue à recréer du lien social et à accompagner les parents dans leur quotidien. Je suis convaincu que le soutien aux familles repose aussi sur un tissu associatif engagé, capable d'être au plus près des habitantes et des habitants et de répondre à leurs besoins. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/81

– **2026 DFPE 137 Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques, subventions (115 000 euros) à 6 associations, 1 convention annuelle et 2 avenants pour leurs actions de soutien à la parentalité tout Paris**

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	32 membres présents
Voix exprimées :	33 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	33 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2026 DFPE 142 Subventions et trois conventions à cinq associations, pour leurs actions visant à renforcer les liens parents enfants et à favoriser les échanges entre pairs**

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

M. GUENANEN

Cette délibération propose l'attribution de 100.150 € de subventions à des associations qui œuvrent en faveur du soutien à la parentalité dans tout Paris. Je voudrais particulièrement mettre l'accent sur Stop VEO, qui mène un travail important de sensibilisation aux violences éducatives ordinaires et de promotion d'une parentalité respectueuse du développement de l'enfant. Cette association participera, pour la troisième année consécutive, à notre journée de la petite enfance du 14^e arrondissement qui se tiendra le 20 juin prochain. C'est exactement l'esprit que nous voulons porter dans le 14^e arrondissement : donner aux parents des ressources, des outils et des espaces d'échanges pour les accompagner dans leur rôle.

Je ne serai pas plus long et je vous invite naturellement à voter cette délibération. Je vous en remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/82

- **2026 DFPE 142 Subventions et trois conventions à cinq associations, pour leurs actions visant à renforcer les liens parents enfants et à favoriser les échanges entre pairs**

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	32 membres présents
Voix exprimées :	33 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	33 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **2026 DPE 20 Subventions (636 000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi**

Rapporteur : M. Yvain BOURGEAT-LAMI

M^{me} PETIT

Nous passons à la dernière délibération la DPE 20. Je passe la parole à Yvain BOURGEAT-LAMI.

M. BOURGEAT-LAMI

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la délibération qui vous est présentée ce soir s'inscrit dans la continuité du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, adopté en 2024 au Conseil de Paris. Chaque année, c'est près de 433 kilos de déchets par habitant qui sont produits à Paris, contre près de 611 kilos en France par habitant. Ces chiffres font de Paris l'un des meilleurs élèves sur le plan national, mais montrent surtout la dynamique de notre ville dans la réduction des déchets et leur réemploi. Ce travail est un travail de long terme. Je rappelle que le premier programme local de prévention des déchets date de 2006. Dans le plan de 2024, la Ville a annoncé vouloir réduire de 100 tonnes la quantité de déchets ménagers en 2030, mais surtout, et c'est ce qui va nous intéresser ce soir dans cette délibération, tripler le taux de valorisation de ces déchets. Dans ce cadre, il est proposé ici de soutenir 25 structures œuvrant dans la réduction et la valorisation des déchets, pour un montant total de 636 000 €. Des ressourceries généralistes ou spécialisées participent à cet objectif de réduction des déchets, mais surtout au réemploi, à la réutilisation et à la prolongation de la durée de vie des objets.

Dans le 14^e, il s'agit de la Ressourcerie créative pour un montant de 55 000 €. Cette association, que nous connaissons toutes et tous et dont le travail et l'implication ne sont plus à démontrer, a traité près de 342 tonnes d'objets en 2025, soit 34 % de plus qu'en 2024, et son activité continue de croître. En 2026, la ressourcerie poursuivra l'animation de plusieurs ateliers créatifs dans ses locaux, mais aussi dans les écoles, et continuera sa guinguette estivale.

L'autre association qui sera financée si vous votez cette délibération est la Table des matières pour un montant de 15 000 €. Cette association œuvre pour favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous et renforcer les liens sociaux. En 2025, elle a collecté 70 tonnes d'articles culturels auprès des particuliers ou des librairies et des maisons d'édition. En 2026, elle continuera à mener des ateliers à destination des écoles et des centres de loisirs afin de sensibiliser les citoyennes et les citoyens au réemploi des déchets et renforcer l'accès à la culture.

Enfin, la dernière association pour le 14^e est Rejoué pour un montant de 7 000 €. L'association Rejoué est spécialisée dans le réemploi des jouets. Elle dispose d'une boutique au 140 rue du Château dans laquelle petits et grands peuvent trouver leurs jeux préférés, mais également d'un atelier basé à Vitry-sur-Seine. Cette association propose des ateliers de sensibilisation, mais également des collectes et des remises en état de jouets. Récemment, Rejoué a signé un protocole d'accord avec la Ville de Paris pour avoir la possibilité de fournir des jouets pour les différents acteurs de la Ville. Je profite de cette intervention pour inciter les écoles et les crèches du 14^e, si elles ne l'ont pas déjà fait, à contacter cette association, car elle pourra leur fournir les jouets dont ils ont besoin pour leurs activités.

Pour conclure, mes chers collègues, j'aimerais saluer encore une fois le travail de ces associations pour le réemploi de certains déchets et pour l'ensemble de leur travail en matière d'insertion. Je vous invite évidemment à les soutenir et à voter cette délibération. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Yves. Est-ce que le groupe 100 % 14^e ? Monsieur VIRY.

M. VIRY

Merci Madame la Maire. Nous abstenons également sur cette délibération faute de pouvoir avoir un vote disjoint sur la même Ressourcerie créative, pour le même motif que tout à l'heure. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée. Nous passons à l'examen des questions et des vœux déposés.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/83

– **2026 DPE 20 Subventions (636 000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi**

Rapporteur : M. Yvain BOURGEAT-LAMI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	32 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 0 procuration)
Avis favorable :	30 (dont 0 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	3 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

QUESTIONS

– Q14 2026 03 Question orale à Madame la Maire du 14^{ème} arrondissement relative aux dispositifs d'occultation des fenêtres des écoles et collèges du 14^e arrondissement, présentée par le groupe du Nouveau Paris Populaire 14^e

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer à l'examen de la première question qui est déposée par le Nouveau Paris Populaire.

M^{me} KAMIONKA

Merci, Madame la Maire. Comme vous le savez toutes et tous, il y a quelques semaines, nous avons vécu le premier épisode de canicule de cette année 2026, épisode tristement qualifié d'historique par sa précocité, mais nous devons nous préparer collectivement à vivre des épisodes de fortes chaleurs, conséquences du dérèglement climatique, de plus en plus tôt, de plus en plus fréquents, de plus en plus longs et de plus en plus intenses. Nous préparer collectivement passe par le fait de préparer les écoles et les établissements scolaires à accueillir les enfants et les personnels éducatifs sous ces fortes chaleurs. Il y a quelques semaines, au mois de mai, les températures ont dépassé les 30 degrés dans certaines classes du 14^e arrondissement, parfois même les 35 degrés. À la cantine, les enfants avaient si chaud qu'ils ne mangeaient pas. Plusieurs enfants ont eu des maux de tête, des coups de chaleur. Dans certaines écoles, les directeurs et les directrices d'écoles n'ont pas eu d'autre choix que de demander aux parents de garder leur enfant lorsque cela a été possible. Les enfants sont donc restés chez eux un jour d'école, parfois sous une chaleur encore moins supportable que dans leur salle de classe.

Il y a trois ans, la mission Paris à 50 degrés, mission d'évaluation et d'information du Conseil de Paris, a rappelé l'exigence de l'installation de dispositifs occultants aux fenêtres des écoles et des établissements scolaires parisiens. Il y a deux ans, le PLU bioclimatique a réaffirmé cette exigence. Aujourd'hui, certaines écoles du 14^e arrondissement ne sont toujours pas équipées de ces dispositifs. Personnels et élèves y travaillent donc sous de fortes chaleurs. À l'école Alain-Fournier par exemple, construite relativement récemment, les salles de classe disposent de grandes baies vitrées avec comme dispositif un simple rideau très fin ou des panneaux métalliques qui gardent la chaleur. Les fenêtres ne s'ouvrent que très peu, ce qui ne permet pas d'aérer suffisamment les salles de classe la nuit. Il y fait encore aujourd'hui très chaud.

Notre question est donc la suivante : pourriez-vous, avant la fin de l'année scolaire, communiquer à l'ensemble des écoles, collèges, parents et personnels éducatifs, un calendrier qui fixe une date d'installation de ces dispositifs occultants aux fenêtres de leur établissement scolaire ? Merci.

M^{me} PETIT

Merci. Je passe la parole à Elliot DE FARAMOND pour vous répondre.

M. DE FARAMOND

Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, je voudrais déjà réitérer que l'adaptation de nos bâtiments scolaires au changement climatique est un enjeu majeur que nous portons déjà depuis plusieurs années. Il s'agit d'une démarche qui prend du temps en raison du nombre d'établissements à adapter, de la taille des bâtiments, de l'aspect historique de la grande majorité des écoles et des coûts associés à une telle démarche. Nous sommes néanmoins pleinement engagés et mobilisés avec l'ensemble des services de la Ville dans cette tâche immense. Ces actions sont d'autant plus essentielles dans un contexte où l'État, déjà si peu engagé dans cette démarche, semble se diriger vers un désengagement plus important encore. On

apprenait mercredi dernier que, malgré la canicule récente, le gouvernement étudie une réduction de 162,5 millions du fonds vert qui permet notamment de soutenir les collectivités territoriales dans leurs investissements au service de la transition écologique, ce qui représente une baisse de 20 %.

Après ce petit détour, pour revenir plus spécifiquement sur le 14^e arrondissement, je peux déjà vous partager une partie des démarches, qu'elles soient très pratiques ou des adaptations conséquentes de nos bâtiments, que nous mettons en œuvre. Concernant la question des rideaux, la quasi-totalité des classes et des espaces communs est équipée de rideaux épais ou occultants. La campagne 2026 de commande de ce matériel vient de se terminer. L'ensemble des demandes des établissements scolaires va pouvoir être pourvu et les commandes sont déjà passées.

Concernant la question des stores, nous avons mené en 2023 une importante étude des façades dites sensibles dans nos établissements scolaires. Il faut considérer le coût de l'installation de ce matériel qui représente environ 2500 € en moyenne par store. Nous avons donc décidé de prioriser les façades les plus exposées au soleil et, depuis l'an dernier, de systématiser la pose de stores sur les fenêtres dites sensibles lorsque les menuiseries sont refaites.

À ce stade, de manière très concrète, les linéaires sensibles des écoles suivantes sont équipés : l'école maternelle élémentaire Maurice d'Ocagne pour le bâtiment vert, le bâtiment jaune et le bâtiment bleu à venir en 2027, l'école élémentaire Prisse d'Avennes, le bâtiment rouge, le collège Alphonse Daudet, le collège Saint-Exupéry, le collège Alberto Giacometti.

Pour les linéaires qui sont en cours ou à venir en 2026 et 2027, ça concerne l'école maternelle Tombe Issoire, les classes du premier étage avec un linéaire qui est exposé plein sud, les maternelle et élémentaire du 22 Chantin, bâtiment partagé entre les deux écoles, les maternelle et élémentaire Hippolyte Maindron et le collège Jean Moulin où ces travaux sont en cours. Nous avons aussi réservé des crédits pour l'année 2027 pour accélérer la pose des stores.

Notre priorité reste néanmoins la rénovation de fond de nos bâtiments, qu'il s'agisse d'isolation, de toiture, de cour oasis, et de remplacement des menuiseries qui est l'élément le plus important. On sait que c'est ce qui joue de manière préférentielle sur la baisse de la chaleur dans les bâtiments pour lutter contre les vagues de chaleur ou les vagues de froid l'hiver. Sur la question des menuiseries, on a déjà procédé aux travaux suivants : la maternelle Tombe Issoire, l'élémentaire 12 Alésia, la polyvalente Severo, la polyvalente 69 Ouest, la maternelle Delambre, l'élémentaire Delambre, l'élémentaire Prisse d'Avennes, le 20 Chantin, le collège Jean Moulin et partiellement sur la maternelle Boulard et la maternelle Ripoché.

Sur la toiture, nous avons fait des travaux à l'élémentaire Agnès Varda, au 12-14 Alésia et sur le groupe scolaire Fournier.

En ce qui concerne les cours oasis, 15 cours ont déjà été réalisés dans 13 établissements depuis 2021.

Pour les travaux qui sont programmés, des menuiseries sont programmées sur les maternelles élémentaires Rouvier, l'élémentaire Varda et maternelle et élémentaire Maindron. Sur la toiture, la réfection de la toiture est programmée à la polyvalente Sibelle et à la maternelle Jacquier.

Les cours oasis programmées et à venir concernent la maternelle Jacquier, l'élémentaire Larousse maternelle élémentaire Rouvier, la maternelle 13 Ouest, le collège Alphonse Daudet, le collège François Villon.

Pour la bonne information de l'ensemble des membres du Conseil d'Arrondissement, nous présentons chaque année une communication de rentrée au Conseil d'Arrondissement de novembre qui récapitule, entre autres, des éléments concernant l'ensemble des travaux qui sont réalisés dans nos établissements scolaires sur l'année passée, ainsi que les travaux à venir sur l'année scolaire qui suit. Ce document est partagé et transmis annuellement aux représentants et représentantes des parents d'élèves. Nous avons donc des interventions extrêmement importantes sur l'ensemble de nos écoles et une programmation qui l'est tout autant. J'espère avoir répondu aux questions. Merci beaucoup.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Elliot.

– **Q14 2026 04 Question orale à Madame la Maire du 14^{ème} arrondissement relative à la place Denfert-Rochereau, présentée par Maud GATEL et les élu.e.s du groupe Un nouveau souffle pour le 14^e**

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à la deuxième question qui est présentée par le groupe Un nouveau souffle pour le 14^e arrondissement au sujet de la place Denfert-Rochereau.

M^{me} GATEL

Merci, Madame la Maire. Cela fait un an que les travaux ont été lancés et que plusieurs millions d'euros ont été dépensés pour le réaménagement de cette place. Il nous semble que c'est le bon moment pour faire un point d'étape de la situation pour les différentes parties prenantes, qu'il s'agisse des riverains, des commerçants, des propriétaires de chiens, mais également des piétons, des cyclistes, des utilisateurs des transports en commun et évidemment des automobilistes, puisqu'au-delà des désagréments intrinsèques aux travaux, il nous semble important, pour un projet de réaménagement de cette envergure, qu'on puisse réévaluer le projet au regard de ces différentes parties prenantes.

Par cette question, nous souhaitons avoir plusieurs informations d'abord sur les enseignements, Madame la Maire, que vous tirez de cette première année de chantier. Nous souhaitons vous demander également les concertations qui sont prévues dans les mois qui viennent avec les différentes parties prenantes et sous quelle forme. Est-ce qu'un comité de suivi avec les riverains et les commerçants sera mis en place ? Est-ce qu'il est prévu une évolution du parc canin, notamment en permettant un meilleur partage de l'espace public pour les piétons et une évolution dans les cheminements pour les bus ? Où en sont les discussions avec la RATP ?

Au-delà de ces sujets d'urbanisme et d'aménagement, il y a un sujet de patrimoine que nous souhaitons porter à l'attention du conseil. On assiste avec effroi à la détérioration de la statue du Lion. Nous voulions donc savoir si des travaux de rénovation étaient prévus, et si oui, quand. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Pour vous répondre, je donne la parole à Gaëlle CAPITAIN.

M^{me} CAPITAIN

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, pour répondre à vos questions, pour commencer, nous venons de vivre le printemps le plus chaud jamais enregistré en France. On vient d'en parler. Le dérèglement climatique nous amène à vivre des vagues de chaleur de plus en plus fortes et fréquentes, qui se ressentent d'autant plus dans les milieux ultra-urbanisés comme Paris. Adapter l'espace public pour que les habitants et habitantes puissent y trouver de la fraîcheur et décarboner nos modes de transport sont donc absolument essentiels. Répondre à ces urgences est l'objectif premier du réaménagement de la place Denfert-Rochereau.

Pour rappel, cet aménagement vise à végétaliser massivement le carrefour pour en faire une véritable place jardin avec la plantation de 107 nouveaux arbres, 30 000 plantes vivaces et arbustes, ainsi que l'aménagement de plus de 3000 mètres carrés d'espaces verts. Il vise également à apaiser le centre de la place et mettre en valeur la statue, qui sera rendue pleinement accessible aux piétons, afin de créer un lieu de vie avec l'aménagement de plus de 4000 mètres carrés supplémentaires d'espaces dédiés aux piétons. Il vise enfin à favoriser les mobilités décarbonées grâce à la création de 800 mètres linéaires

de nouvelles pistes cyclables, de 107 mètres linéaires de couloirs de bus supplémentaires et la mise en accessibilité des arrêts.

L'ensemble des informations qui sont relatives au réaménagement de la place Denfert-Rochereau est bien sûr public et accessible sur le site dédié de la Mairie du 14^e arrondissement. Les habitants et habitantes peuvent notamment y consulter le plan d'aménagement, les croquis d'intention et différents visuels du projet, le bilan complet de la concertation ainsi que les lettres d'information aux riverains. Pour rappel, ces lettres d'information sont diffusées avant chaque nouvelle phase de travaux afin d'informer les habitants et usagers des impacts prévus. Elles sont transmises notamment au Conseil de quartier, au Conseil local du handicap, aux commerçants de la place de l'avenue du général Leclerc et de l'avenue Daguerre, aux institutions culturelles du quartier ainsi qu'aux communautés éducatives situées à proximité.

En complément et afin de présenter l'avancement des travaux, une visite de chantier à destination des membres des Conseils de quartier sera organisée au mois de septembre. La date est en cours de calage. Elle se fera en présence des équipes de la Ville en charge du projet ainsi que de l'architecte mandaté pour sa réalisation.

Il convient également de rappeler que de nombreuses réunions publiques et temps de concertation ont été organisés dans le cadre du projet de réaménagement de la place Denfert-Rochereau, incluant le parc canin du boulevard Saint-Jacques dont vous parlez. Une rencontre spécifique s'est également tenue en décembre dernier afin d'échanger sur les horaires d'ouverture du parc canin. Dans ce cadre, il a été proposé que ce parc soit ouvert durant cette première année de fonctionnement selon des horaires provisoires alignés sur ceux des parcs et jardins parisiens. Il ouvre donc à 8 heures et l'heure de fermeture varie en fonction des saisons. Elle est aujourd'hui fixée à 20 heures 30 jusqu'au 31 août. Un bilan des usages sera réalisé à l'issue de cette première année afin d'évaluer son fonctionnement et d'en tirer les éventuelles adaptations nécessaires.

Pour ce qui est du bus 38, la RATP a été associée à chaque étape de la conception du projet, et les services de la Ville demeurent en lien constant avec ces équipes afin d'apporter si nécessaire les ajustements adaptés. Le plan de circulation du bus 38 restera conforme au schéma annoncé initialement, c'est-à-dire que les bus emprunteront le centre de la place dans l'objectif de garantir un trajet direct et rapide. Cela s'inscrit dans une politique globale qui vise à favoriser l'utilisation des transports en commun. Le fait de maintenir un axe qui traverse la place était également une demande de la préfecture de police. Durant la période des travaux actuellement en cours au centre de la place, les bus 38 continuent toutefois de contourner la place et cette organisation provisoire restera en vigueur jusqu'à l'achèvement des travaux du centre place prévu d'ici la fin de l'année 2026.

Concernant la rénovation de la statue du Lion de Belfort, nous souhaitons effectivement engager la rénovation de cette statue dans le même calendrier que celui du réaménagement de la place. À cette fin, le budget nécessaire à cette restauration a été inscrit au budget supplémentaire 2026 à hauteur de 200 000 €. Les équipes de la Direction des affaires culturelles ont d'ores et déjà lancé un diagnostic technique afin de déterminer précisément la nature des interventions nécessaires. À ce stade, une intervention sur le bronze est envisagée au printemps 2027. Elle ne peut se faire en période hivernale en raison des températures trop basses. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Gaëlle. Madame GATEL, est-ce que vous souhaitez reprendre la parole ? Non.

– Q14 2026 05 Question orale à Madame la maire du 14^e arrondissement relative à la nouvelle école sur le site de l'ancien hôpital Saint Vincent de Paul, présentée par Nicolas MANSIER et les élus du groupe Un nouveau souffle pour le 14^e

M^{me} PETIT

Nous passons à l'examen de la dernière question. Elle est déposée par le groupe Un nouveau souffle pour le 14^e arrondissement.

M. MANSIER

Merci, Madame la Maire. Cette question portera sur la nouvelle école sur le site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul. Comme vous le savez, une décision a été prise, il y a une dizaine d'années, voire un peu plus, de prévoir la réalisation d'une école publique sur ce site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul. Mais depuis cette décision, des modifications démographiques majeures sont intervenues, notamment une baisse nationale significative des naissances, qui se sont traduites à Paris par la diminution du nombre d'écoliers de 32 000 en 12 ans.

Partant de ce constat, il y a une véritable inquiétude qui monte dans les communautés scolaires des écoles publiques voisines, en particulier l'école Arago et l'école Jean Dolent, quant aux impacts que l'ouverture d'une école à Saint-Vincent-de-Paul pourrait avoir.

La question, Madame la Maire, serait d'informer le Conseil d'Arrondissement des perspectives que vous avez concernant cette école. Vous avez parlé à un conseil de quartier de l'opportunité pour cette nouvelle école publique d'ouvrir des classes spécialisées pour les élèves en situation de handicap. Est-ce que vous pouvez confirmer cette information et nous en dire plus? Est-ce qu'une ouverture progressive est prévue, et si oui, selon quelles modalités? Quelles dispositions transitoires envisagez-vous? Sur quelles prévisions, à chaque rentrée scolaire, travaillez-vous en termes de nouveaux habitants dans ce nouveau quartier, notamment en termes de nouveaux jeunes quatorziens? Enfin, comment prévoyez-vous d'éviter des impacts sur les écoles voisines et notamment de faire que des ouvertures de classes dans cette école impliquent des fermetures de classes dans les écoles voisines?

M^{me} PETIT

Merci pour cette question. J'avais pu donner plusieurs éléments lors d'une réunion du conseil de quartier Montparnasse. Je crois que le premier responsable des fermetures de classes n'est pas l'ouverture de nouvelles écoles, mais le ministère de l'Éducation nationale. Mais je laisse Elliot répondre de manière précise sur cette future nouvelle école.

M. DE FARAMOND

Merci, Madame la Maire.

Monsieur MANSIER, chers collègues, je pense que, dans le contexte de fermetures de classe, on peut se réjouir d'une ouverture d'école. J'entends que la conjonction des deux puisse interroger. Mais sur l'année 2027, ça marquera enfin l'arrivée de nouveaux habitants et de nouvelles habitantes au sein du quartier Saint-Vincent-de-Paul, ce qui est une excellente nouvelle. Nous serons ravis d'accueillir plus de 600 nouvelles familles dans ce quartier en travaux depuis une dizaine d'années. L'année 2027 correspond aussi à celle de l'ouverture d'un super-équipement, Pinard, un équipement novateur, mutualisé qui accueillera un gymnase, une crèche, des espaces associatives et une école polyvalente de huit classes.

L'ouverture de cette école peut poser des questions dans un contexte de baisse de la démographie scolaire. En toute transparence, nous nous sommes également posé la question de la pertinence de cette ouverture. Mais je vous dis aujourd'hui que cet établissement est toujours nécessaire. Au terme des installations des familles, plus de 250 enfants d'âge maternelle élémentaire arriveront dans le quartier, et 300 familles vont s'installer dès le premier trimestre 2027. Il est primordial que ces familles et ces enfants puissent bénéficier d'une scolarisation dans un établissement proche de chez eux.

Nous avons longuement étudié les structures pédagogiques, les capacités bâtimentaires des établissements alentour... Malgré les fermetures de classes, les trois groupes écoles les plus proches, Jean Dolent, Arago, Boulard, Agnès Varda, et Delambre, ne sont pas en capacité d'absorber l'ensemble des élèves de ce secteur. Au maximum des capacités de ces établissements, il nous manquerait 40 places en élémentaire et 30 places en maternelle, et ce en prenant en compte les options de sectorisation décalées par escalier qui pourraient être envisagées. Au contraire, ces écoles bénéficieront d'un effet positif de l'ouverture de cette école à Pinard, puisque l'école à venir, sur ces huit classes, ne pourra accueillir que 200 élèves sur les 250 qui vont arriver sur le secteur. Mécaniquement, il faudra que les 50 élèves soient rebasculés sur les autres écoles du bassin. Une fermeture d'école n'est donc, à ce stade, absolument pas envisagée sur le secteur, d'autant plus au regard des effectifs qui sont prévus pour ces trois groupes écoles pour la rentrée 2026.

Concernant l'accueil des élèves en situation de handicap, c'est effectivement une perspective à l'étude, puisque nous travaillons activement au transfert d'une ULIS vers la future école Pinard. Nous allons également travailler avec les instituts médico-éducatifs du secteur proche de la future école à des partenariats, que ce soit sous la forme d'unités d'enseignement externalisé ou de temps d'inclusion, qui répondront aux besoins des enfants accueillis.

Enfin, sur la partie de votre question qui porte sur le calendrier, nous avons effectivement prévu une phase transitoire avant septembre 2027 qui prendra la forme suivante : entre novembre et décembre 2026, on aura la livraison de l'équipement Pinard. Entre janvier et mars 2027, on aura la levée des réserves au sein de l'équipement et l'arrivée des 300 familles dans le quartier. Entre avril et juin, il y aura l'ameublement et l'occupation temporaire par Yes We Camp qui accompagnera l'arrivée des premiers habitants et des commerçants sur le quartier et qui pourra tester l'équipement et nous remonter toutes les problématiques qui pourraient être constatées et faire jouer la garantie de parfait achèvement qui court pendant un an après le rendu de l'équipement. Enfin, sur juillet et août 2027, nous accueillerons un centre de loisirs qui permettra là aussi de préparer au mieux, au mois de septembre 2027, l'ouverture effective de l'école.

M. MANSIER

Je vous remercie pour ces précisions et je note qu'il y a encore des éléments à caler, mais que vous nous en informerez progressivement.

M^{me} PETIT

Je rappelle qu'on entamera à partir de septembre un travail de sectorisation en concertation avec l'ensemble des représentants des parents d'élèves, des directeurs et directrices d'écoles, et en lien avec le rectorat pour que nous puissions l'adopter en Conseil d'Arrondissement avant la période d'ouverture des inscriptions dans les écoles. Nous en avons déjà parlé avec les représentants des parents d'élèves actuels des écoles.

VŒUX

– **V14 2026 12 Vœu relatif à l'organisation de sites de festivités populaires pour les grands événements sportifs et culturels, présenté par Carine Petit, Clémence Morel et les élu.e.s de la majorité municipale**

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au débat sur les vœux déposés par l'ensemble des groupes et des élus et je propose de passer la parole à Clémence MOREL sur le premier vœu.

M^{me} MOREL

Merci, Madame la Maire. C'est un vœu qui vise à l'organisation de sites de festivités populaires pour les grands événements sportifs et culturels.

Comme vous le savez, dans deux jours, débutera la Coupe du monde de football et nous souhaitons, avec la majorité municipale, que les habitantes et habitants du 14^e arrondissement puissent avoir accès à des lieux gratuits et conviviaux pour vivre cet événement collectif, partager les matchs et célébrer les victoires avec leurs voisins, leurs amis et leurs familles.

De manière plus générale, les grands rendez-vous sportifs et culturels donnent lieu à des rassemblements populaires qui participent à la vie de nos quartiers et renforcent les liens entre les habitants et les habitantes. C'est pourquoi nous souhaitons développer l'organisation de ces sites en permettant d'accueillir ces moments collectifs dans un cadre adapté et sécurisé. Nous savons que cela est tout à fait possible, notamment grâce aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 qui nous ont démontré notre capacité à mettre en place des fan zones accessibles, festives et sécurisées.

Cette volonté est d'autant plus importante que les événements ayant suivi la victoire du PSG en Ligue des champions ont montré les limites d'une gestion essentiellement répressive du maintien de l'ordre. Nous y avons vu se multiplier les tensions, les violences et des interventions policières parfois menées avant tout débordement. Ces événements ont également été marqués par des logiques virilistes de confrontation et de démonstration de force auxquelles nous opposons une autre conception du maintien de l'ordre fondée sur la prévention, l'accompagnement et la médiation. C'est pourquoi nous souhaitons que la préfecture de police accepte d'engager avec la Ville de Paris un travail pérenne afin de permettre l'organisation de ces espaces lors de grands rendez-vous.

Par ce vœu, nous affirmons que le 14^e arrondissement est prêt à prendre toute sa part dans cette démarche, notamment au Stade Élisabeth, au parc Montsouris à titre d'exemple. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci, Clémence. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame GATEL, Monsieur GUENANEN, Monsieur ARENAS.

M^{me} GATEL

Merci beaucoup, Madame la Maire.

Si on peut vous rejoindre sur la nécessité de travailler sur le long terme à l'accueil en toute sécurité pour les supporters, comme ça a pu se faire pendant les JO et JOP 2024 et avec de très belles expériences au cours de cette période, en revanche, on ne peut que regretter, dans la manière dont est rédigé votre vœu, que soit passé totalement sous silence le fait qu'il y a eu des débordements absolument inacceptables lors de ces célébrations et qu'on peut tout à fait célébrer la victoire du PSG, dont on est tous éminemment heureux, sans assister aux scènes auxquelles on a assisté. Les tirs de mortier pour célébrer la victoire du PSG ne sont probablement pas la chose la plus intelligente à faire, surtout à proximité d'enfants, de familles qui étaient dehors à cette période-là. Je regrette vraiment que vous n'ayez pas saisi ce vœu pour dénoncer les violences qui ont émaillé cette soirée de fête. C'est la raison pour laquelle nous ne nous associerons pas à votre vœu. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Monsieur GUENANEN.

M. GUENANEN

Merci, Madame la Maire. Madame MOREL, notre groupe votera évidemment ce vœu parce qu'au fond, il parle d'une chose très simple : la manière dont la Ville accompagne les moments de joie collective.

Ces dernières semaines, nous avons beaucoup parlé des incidents inacceptables, des débordements ou des questions de sécurité, c'est normal et nous condamnons ces violences inadmissibles. Mais nous ne devons pas oublier que derrière tout cela, il y a surtout des milliers de personnes qui ont simplement envie de partager un moment ensemble. Quand une équipe gagne, quand un grand événement sportif ou culturel rassemble des gens, il est normal que les habitants aient envie de se retrouver, de célébrer et de vivre ces émotions collectivement. Notre responsabilité n'est pas de subir ces rassemblements, c'est de les organiser. Les Jeux olympiques et paralympiques nous ont montré que Paris savait le faire. Nous avons su créer des lieux populaires, accessibles, familiaux et sécurisés où les gens pouvaient se retrouver. Nous devons continuer, car la sécurité ne consiste pas uniquement à intervenir lorsque les foules sont déjà présentes. Elle consiste aussi à créer les conditions pour que les rassemblements se déroulent dans de bonnes conditions. C'est pourquoi nous appelons le préfet de police à pleinement prendre sa part dans cette démarche aux côtés de la Ville de Paris, parce qu'au fond, une ville, ce n'est pas seulement des services publics ou des infrastructures, c'est aussi des souvenirs en commun. Je crois que nous avons besoin, dans la période que nous traversons, de davantage de moments qui nous rassemblent que de moments qui nous divisent. C'est pourquoi nous sommes fiers de pouvoir voter ce vœu. Je vous en remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Monsieur ARENAS.

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire. Nous allons effectivement voter ce vœu. On peut parfois regretter que des mots manquent, par exemple « masculinistes ». Mais en même temps, quand vous dites sexistes, c'est inclus dans l'esprit. Nous voterons ce vœu en ajoutant d'ailleurs que, après la rencontre avec le préfet de police, il y a un sujet sur les fan zones que vous avez nommées où l'obstacle mis aujourd'hui par l'État n'est pas tellement l'organisation des fan zones, mais plutôt de son financement. Je trouve assez étonnant que le responsable de l'État, qui doit assurer la sécurité, se pose une question de financement dans un dans des événements qui sont de l'ordre national, voire international, et qu'il ne souhaite pas prendre sa part à part entière. J'insiste là-dessus parce que les fan zones ou les moments festifs auxquels vous faites référence participent aussi du maintien de l'ordre. D'une certaine façon, il y a une demande que la Ville de Paris prenne en charge une partie de la sécurité qui incombe à l'État, notamment sur la sécurité des personnes.

Même si vous ne le dites pas dans votre vœu, je pense que c'est sous-jacent connaissant les positions de votre groupe en particulier. Il s'agira de fan zones qui sont exemptes de publicité, parce qu'il n'y a rien de pire qu'une fan zone d'un événement international qui fait écho à des boissons de sodas notamment qui contreviennent à la santé des enfants et qui sont pour autant le sponsor officiel de ces organisations internationales et donnent un signal contraire aux participants.

Nous voterons donc favorablement à ce vœu.

M^{me} PETIT

Merci. Comme l'ensemble des groupes se sont prononcés sur ce projet de vœu, je vous propose de passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention des deux groupes. Le vœu est adopté.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/84

– **V14 2026 12 Vœu relatif à l'organisation de sites de festivités populaires pour les grands événements sportifs et culturels, présenté par Carine Petit, Clémence Morel et les élu.e.s de la majorité municipale**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Conseillers présents :	31 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 0 procuration)
Avis favorable :	27 (dont 0 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	5 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

– **V14 2026 13 Vœu relatif à l'indexation automatique et à la revalorisation significative des bourses sur critères sociaux (BCS) pour faire face à l'aggravation de la précarité étudiante dans le 14e arrondissement, présenté par Carine Petit, Gwenaëlle Couénon, Mélody Tonolli et les élu.e.s de la majorité municipale**

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Gwénaëlle COUÉNON sur le projet de vœu numéro 13.

M^{me} COUÉNON

Madame la Maire, mes chers collègues, nous présentons aujourd'hui un vœu qui concerne directement les conditions de vie, la réussite et l'avenir de milliers de jeunes de notre arrondissement et de notre ville. Ce vœu touche à un enjeu fondamental, celui de l'égalité de l'accès à l'enseignement supérieur et du droit pour chaque jeune de poursuivre ses études dans de bonnes conditions.

Paris accueille près de 400 000 étudiants, dont 150 000 boursiers. Derrière ces chiffres, il y a des jeunes qui cherchent à construire leur avenir dans un contexte économique particulièrement difficile. Depuis plusieurs années, la précarité étudiante n'est plus une situation marginale, elle est devenue un phénomène structurel. La précarité a atteint un niveau critique avec un étudiant sur cinq vivant sous le seuil de pauvreté, un coût de la vie 30 % plus élevé que la moyenne nationale et des loyers en hausse de 20 % depuis 2020, rendant l'accès au logement privé incompatible avec les montants actuels de la bourse sur critères sociaux. Derrière les statistiques, il y a des étudiants qui sautent des repas, qui renoncent à se soigner, qui consacrent une part démesurée de leurs revenus à leur logement ou qui cumulent plusieurs emplois au détriment de leur réussite universitaire.

Alors que le coût de la vie continue d'augmenter, les arrêtés publiés en avril dernier ont confirmé le gel des taux et les plafonds des bourses sur critères sociaux pour l'année universitaire 2026-2027. Cette décision intervient dans un contexte où les dépenses contraintes des étudiants explosent, notamment à Paris, où le coût du logement constitue souvent le premier facteur de précarisation. Les bourses sur critères sociaux constituent pourtant le principal outil de solidarité nationale en direction des étudiants. Elles permettent à plus de 670 000 jeunes de poursuivre leurs études, mais leur pouvoir d'achat s'est progressivement érodé. Le montant total actuel ne permet plus de couvrir leurs dépenses indispensables à la vie quotidienne. L'absence d'indexation automatique des bourses depuis 2017 a conduit à une érosion continue du pouvoir d'achat et un montant maximal de 633 € par mois, largement insuffisant face au coût de la vie étudiante avoisinant les 1 000 € par mois. Je tiens également à rappeler que notre système repose encore largement sur les revenus parentaux et ne reflète pas toujours la réalité vécue par les étudiants. Beaucoup de jeunes se trouvent aujourd'hui dans une situation paradoxale. Leurs familles dépassent de peu le plafond d'éligibilité, mais ne disposent pas pour autant de moyens nécessaires pour les soutenir financièrement. Cette situation crée des angles morts dans notre politique de solidarité et éloigne de nombreux étudiants des dispositifs d'aide. Nous souhaitons également attirer l'attention sur les inégalités qui persistent dans l'accès aux aides. Les étudiants des formations sanitaires et sociales sont soumis à des systèmes de gestion différents selon les régions. Les étudiants de BTS rencontrent parfois des difficultés administratives qui les éloignent de leurs droits. Enfin, le non-recours aux aides demeure une réalité préoccupante.

Notre vœu s'inscrit dans cette exigence de justice sociale. Face à cette situation, nous demandons donc à l'État d'agir concrètement. Nous demandons d'abord l'indexation automatique des bourses sur l'évolution du coût de la vie afin que leur montant ne soit plus continuellement rattrapé par l'inflation. Nous demandons ensuite une revalorisation immédiate des bourses dès la rentrée 2026, car il n'est plus acceptable que les aides stagnent alors que les dépenses essentielles augmentent. Nous demandons également une révision des plafonds de ressources afin que davantage d'étudiants issus des classes populaires et des classes moyennes puissent bénéficier d'un soutien adapté à leur situation réelle. Nous proposons l'extension du versement des bourses sur 12 mois, afin de sécuriser les parcours des étudiants tout au long de l'année, y compris durant l'été, car la précarité ne s'arrête pas au mois de juin. Les loyers, les factures, les dépenses du quotidien continuent pendant l'été. Nous souhaitons que les critères d'éligibilité soient élargis afin de mieux prendre en compte la diversité des parcours, notamment ceux des étudiants en alternance. Enfin, nous appelons à une simplification des dispositifs, à une harmonisation de la gestion des aides étudiantes et à une lutte renforcée contre le non-recours aux droits.

Ce vœu s'inscrit pleinement dans la continuité de l'engagement de la Ville de Paris en faveur des étudiants, qu'il s'agisse de la création de logements sociaux, de l'accompagnement social et de l'accès au droit. Parce qu'aucun jeune ne devrait renoncer à étudier, se priver de se nourrir correctement ou de vivre dans l'angoisse permanente de ne pas pouvoir payer son loyer, parce que l'égalité des chances ne peut pas être seulement un principe, mais doit devenir une réalité, parce qu'investir dans la jeunesse est l'un des meilleurs investissements pour l'avenir de notre pays, nous vous invitons à adopter ce vœu. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Gwénaëlle. C'est un vœu qui fait suite à des échanges très précis et très concrets sur le mal-être des étudiants dans certains lycées professionnels d'ailleurs du 14^e arrondissement. Qui souhaite prendre la parole sur ce vœu ? Chloé BATAULT.

M^{me} BATAULT

Merci, Madame la Maire. Ce que défend ce vœu est finalement assez simple : que les conditions matérielles ne soient plus un obstacle à la réussite et que chaque étudiant, quels que soient ses moyens, puisse étudier correctement. Ces revendications s'inscrivent dans un combat ancien des socialistes pour la démocratisation de l'enseignement supérieur et le soutien aux étudiants à Paris. Je ne rappelle pas les dispositifs que Gwénaëlle COUÉNON a déjà cités. Je voulais rappeler que la Mairie de Paris a notamment été parmi les premières collectivités à soutenir avec force les distributions alimentaires étudiantes pendant la crise sanitaire pour répondre à cette précarité grandissante, puis a prolongé cet engagement. Je me permets de rappeler que j'étais aussi avec Mélody, samedi dernier, au village de l'association COP1, qui se tenait dans le 14^e, place Alice Guy, où de nombreux bénévoles étaient présents. Si nous leur souhaitons toute la réussite possible dans leurs actions, nous ne pouvons que nous inquiéter de leur envergure, car cela veut dire que le besoin en distribution alimentaire est toujours aussi grand. Tous ces efforts ne doivent pas devenir un substitut permanent aux responsabilités de l'État. Aussi, le groupe socialiste appuie l'ensemble du dispositif appelé par ce vœu et appelle l'État à engager rapidement les réformes nécessaires afin de garantir à chaque étudiante et à chaque étudiant les conditions matérielles de sa réussite et de son épanouissement.

M^{me} PETIT

Merci. Monsieur ARENAS.

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire. Nous soutiendrons ce vœu, évidemment. D'ailleurs, il se fait l'écho à une proposition de loi qui va être déposée par votre collègue communiste Soumya BOUROUHA lors de la niche GDR à l'Assemblée nationale qui, évidemment, sera soutenue par le groupe de la France

insoumise. Il y a eu unanimité, d'ailleurs, en commission éducation sur ce vœu. Je pense que vous le savez, mais autant en informer l'ensemble de ce Conseil d'Arrondissement. Je rappelle tout de même que si cette condition étudiante perdure, c'est aussi parce que le budget de la nation a été adopté par le passé et qu'il incluait justement, par sa non-censure, cette condition.

Je rappelle aussi que de toute façon, au niveau de l'arrondissement, nous savons nous réunir sur ce point. Nous avons, avec des militants de la France Insoumise notamment, organisé des distributions alimentaires à la Cité universitaire. Pour rebondir sur ce que disaient nos collègues socialistes, ce besoin d'étudiants n'a pas de frontières sociales. Les étudiants s'affranchissent parfois, et c'est heureux, de leurs parents. Bien qu'ils soient majeurs, les calculs des bourses intègrent les revenus des parents sans pour autant qu'ils en soient bénéficiaires. À ce titre, nous soutiendrons évidemment de nos quatre mains votre vœu en espérant qu'il aura la répercussion lors de la niche du GDR à l'Assemblée nationale.

Pour information, nous avons déposé des amendements au sein du groupe de la France insoumise pour que la question que vous posez à juste titre sur la période estivale soit prise en compte. Malheureusement, comme vous le savez, ça a été tombé sur un article 40, à savoir que ça aurait provoqué une augmentation du budget de l'État. Les parlementaires n'en ont pas le droit. Vous avez raison d'interpeller l'État et nous vous soutiendrons sur ce point, vous et les signataires de ce vœu. Nous aurions pu être associés si vous l'aviez souhaité. Merci.

M^{me} PETIT

Merci pour ces interventions. Je vous propose de passer au vote sur ce projet de vœu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les groupes Nouveau souffle et 100 % 14^e. Qui ne prend pas part au vote ? C'est donc un vœu adopté.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/85

– **V14 2026 13 Vœu relatif à l'indexation automatique et à la revalorisation significative des bourses sur critères sociaux (BCS) pour faire face à l'aggravation de la précarité étudiante dans le 14^e arrondissement, présenté par Carine Petit, Gwenaëlle Couénon, Mélody Tonolli et les élu.e.s de la majorité municipale**

Article unique :	Le vœu est adopté à l'unanimité.
Conseillers présents :	30 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	27 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	5 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

– **V14 2026 14 Vœu relatif à la suppression des mesures différenciées pour les étudiante.e. s étranger. e. s extra-communautaires et à l'attractivité universitaire de Paris, présenté par Carine Petit, Mélody Tonolli, Gwenaëlle Couénon, Valentin Guenanen et les élu.e.s de la majorité municipale**

M^{me} PETIT

Nous passons, Gwénaëlle, au vœu numéro 14.

M^{me} COUÉNON

Madame la Maire, mes chers collègues. Ce vœu touche, cette fois, à l'une des richesses les plus précieuses de notre arrondissement et de notre ville : son ouverture au monde à travers l'enseignement supérieur, la recherche et les échanges internationaux. Paris est une grande capitale universitaire mondiale. Son rayonnement repose sur l'excellence de ses établissements, la qualité de sa recherche, mais aussi sur sa capacité à accueillir des étudiants, des étudiantes, des chercheurs venus du monde entier. Cette ouverture constitue l'une des grandes forces de notre ville.

Le 14^e arrondissement occupe à cet égard une place particulière. Il accueille chaque année la plus importante communauté universitaire internationale de France au sein de la Cité internationale universitaire de Paris avec près de 12 000 résidentes et des résidents issus de 150 nationalités. Cette diversité fait la richesse intellectuelle, culturelle et humaine de notre territoire. Elle participe pleinement au dynamisme scientifique, académique et culturel de Paris.

Pourtant, depuis plusieurs années, les décisions prises par l'État vont dans le sens inverse de nos ambitions. L'augmentation brutale des frais d'inscription pour les étudiants extra-européens, décidée dans le cadre de la stratégie « Bienvenue en France », a instauré une rupture d'égalité entre les étudiants selon leur nationalité. Alors que l'université publique française s'est construite sur le principe de l'accès aux savoirs pour toutes et tous, ces droits différenciés imposent désormais à certains étudiants des frais supplémentaires pour accéder aux mêmes formations. À cette mesure s'ajoute aujourd'hui une nouvelle décision particulièrement préoccupante : la suppression des aides personnalisées au logement pour une partie des étudiants étrangers non européens à compter du 1^{er} juillet 2026. Cette décision intervient alors même que ces étudiants doivent déjà faire face à des dépenses considérables pour leurs études, mais aussi leur titre de séjour, leur visa, leur contribution de vie étudiante au campus, les assurances, leur logement. Pour beaucoup, ces coûts représentent déjà un obstacle majeur à la poursuite d'études en France.

Ces mesures successives fragilisent davantage un public souvent éloigné de leurs proches, confrontés à des démarches administratives complexes et parfois à des situations de grande précarité. Nous ne pouvons ignorer les conséquences concrètes de ces choix. Pour certains, ils signifient davantage de précarité, pour d'autres, l'abandon de projets d'études. Pour nos universités, nos laboratoires et nos organismes de recherche, ils représentent un risque réel de perte d'attractivité et d'appauvrissement des échanges scientifiques, académiques et culturels.

Mais au-delà des conséquences sociales, ces décisions interrogent profondément la conception que nous avons de l'enseignement supérieur. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'orientation prise par les politiques d'accueil des étudiants internationaux qui tend à conditionner l'accès aux aides publiques et aux bourses à des filières considérées comme prioritaires en fonction des besoins économiques définis par l'État. Cette logique revient à hiérarchiser des savoirs et des disciplines selon leur rentabilité supposée. Elle remet en cause la liberté du choix des études, la diversité des parcours académiques et la vocation émancipatrice de l'enseignement supérieur. Et nous, nous refusons cette vision. L'université n'est pas une entreprise chargée de répondre aux seuls besoins immédiats du marché du travail. Elle est un lieu de transmission des savoirs, de recherche, de débat, de création d'esprit critique et d'émancipation. La recherche, la connaissance, la culture, mais aussi la coopération internationale ne peuvent pas être réduites à de simples instruments de compétitivité économique.

Nous refusons également que s'installe dans l'enseignement supérieur une forme de différenciation des droits fondés sur la nationalité, car derrière ces mesures se dessine une logique de tri et de sélection qui heurte les valeurs d'égalité auxquelles nous sommes tous attachés. Parce que nous combattons la préférence nationale sur toutes ses formes, nous refusons qu'elle s'immisce dans l'accès aux études, au logement et aux aides publiques. L'égalité de droit ne se divise pas en fonction de l'origine ou de son passeport. Elle constitue l'un des fondements de notre République. Nous refusons que s'installe dans l'enseignement supérieur une forme de préférence. La République ne distingue pas la valeur d'un étudiant selon son passeport. Elle doit garantir à chacun et chacune l'accès au savoir, à la formation et à l'émancipation.

C'est d'ailleurs le sens de l'engagement de nombreux établissements d'enseignement supérieur qui ont refusé d'appliquer pleinement les frais différenciés et/ou ont mis en place des exonérations massives afin de préserver l'égalité d'accès aux études.

À travers ce vœu, nous demandons à l'État et à la rectrice de Paris de renoncer à l'application des frais d'inscription différenciés pour les étudiants étrangers extra-communautaires. Nous demandons également l'abandon d'une politique de sélection des étudiants internationaux qui est fondée sur le seul besoin économique défini par l'État, ainsi que le fléchage majoritaire des bourses vers des filières dites prioritaires. Nous demandons le rétablissement de l'accès aux aides personnalisées au logement pour les étudiants étrangers concernés. Nous appelons enfin l'État à travailler avec la Ville de Paris afin de renforcer l'accueil, l'accompagnement administratif, social et matériel des étudiants, chercheurs internationaux. Par ce vœu, notre arrondissement réaffirme son attachement à un enseignement supérieur public, accessible à toutes et tous, fondé sur l'égalité, la liberté de choix des études, le pluralisme des disciplines et la coopération internationale.

Enfin, à l'heure où les nationalismes, le repli identitaire et les logiques de fermeture progressent dans de nombreuses régions du monde, nous devons défendre une autre vision, celle d'une université ouverte, d'une ville accueillante et d'une société qui considère que le savoir est un bien commun. Parce que Paris doit rester une ville ouverte et universitaire internationale, nous vous invitons à adopter ce vœu. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Gwenaëlle, pour la présentation de ces sujets. Qui souhaite prendre la parole sur ce vœu ? Monsieur GUENANEN.

M. GUENANEN

Merci, Madame la Maire. Quelle image de la France voulons-nous projeter dans le monde ? C'est la question fondamentale que pose ce vœu ce soir, car les mesures que nous dénonçons aujourd'hui ne sont pas anodines. Augmenter fortement les frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires, supprimer l'accès aux APL pour une partie d'entre eux, orienter les aides vers les seules filières considérées comme utiles aux besoins immédiats de l'économie, tout cela procède d'une même logique : une logique qui consiste à considérer l'enseignement supérieur comme un investissement rentable plutôt que comme un bien commun, une logique qui conduit progressivement à distinguer les étudiants selon leur origine, leur nationalité ou leur utilité économique supposée. Je crois profondément que nous faisons fausse route. Pour nous, socialistes, l'éducation n'est pas une marchandise. L'université n'est pas une entreprise chargée d'alimenter un marché du travail à court terme. L'université est d'abord un lieu d'émancipation, un lieu où l'on apprend à comprendre le monde, un lieu où se rencontrent des parcours, des cultures, des idées, des expériences différentes.

Cette conviction prend une résonance toute particulière ici, dans le 14^e arrondissement. On a la chance d'accueillir sur notre territoire l'un des plus beaux symboles de cette ambition universaliste : la Cité internationale universitaire de Paris. Chaque année, plus de 12 000 étudiants, chercheurs et artistes venus de 150 nationalités différentes, y vivent, y travaillent, y construisent des projets communs. Quand on se promène à la Cité internationale, on comprend immédiatement que la coopération internationale n'est pas un concept abstrait, c'est une réalité quotidienne. Ce sont des jeunes qui viennent apprendre en France et qui repartent parfois en emportant avec eux une part de notre culture, de nos valeurs et de notre langue. Ce sont aussi des chercheurs qui contribuent à nos universités, à nos laboratoires, à nos entreprises et à notre vie intellectuelle. À travers eux, c'est une certaine idée de la France qui rayonne, une France ouverte, une France accueillante, une France qui croit que la connaissance doit circuler, une France qui considère que l'intelligence n'a ni frontières ni nationalité.

C'est précisément cette idée que nous devons défendre aujourd'hui. Lorsque nous augmentons les barrières financières, lorsque nous réservons certains droits à quelques-uns, lorsque nous expliquons qu'un étudiant mérite davantage d'être aidé parce que sa formation serait plus rentable qu'une autre, nous envoyons un message très clair et ce n'est pas notre conception de la République.

Notre République repose sur une idée simple : l'émancipation par l'éducation. Cette promesse doit valoir pour toutes celles et ceux qui choisissent de venir étudier dans notre pays. Je suis d'autant plus attaché à cette question que le 14^e arrondissement est sans doute l'un des territoires parisiens qui incarne le mieux cette tradition d'ouverture. La présence de la Cité internationale universitaire fait partie de notre identité. Elle participe à notre richesse humaine, culturelle et intellectuelle. Elle rappelle chaque jour que l'avenir se construit davantage par les échanges que par les barrières, et c'est pourquoi nous refusons ces mesures. Je vous en remercie.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Valentin. Nous procédons au vote de ce projet de vœu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention. Qui ne prend pas part au vote ? Ce projet de vœu est donc adopté.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/86

– **V14 2026 14 Vœu relatif à la suppression des mesures différenciées pour les étudiante.e.s étranger.e.s extra-communautaires et à l'attractivité universitaire de Paris, présenté par Carine Petit, Mélody Tonolli, Gwenaëlle Couénon, Valentin Guenanen et les élu.e.s de la majorité municipale**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Conseillers présents : 30 membres présents

Voix exprimées : 27 (dont 1 procuration)

Avis favorable : 27 (dont 1 procuration)

Avis défavorable : 0

Abstentions : 5 (dont 1 procuration)

Ne prennent pas part au vote : 0

– **V14 2026 15 Vœu relatif à la pérennisation de l'encadrement des loyers, présenté par Carine Petit, François Lajoinie, Valentin Guenanen et les élu.e.s de la majorité municipale**

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à l'examen du vœu numéro 15 sur la pérennisation de l'encadrement des loyers. François LAJOINIE.

M. LAJOINIE

Merci, Madame la Maire. Je vais essayer d'être bref. On est sur un vœu qui est maîtrisé par les conseillers d'arrondissement, puisque c'est un débat national qui a déjà eu lieu et qui va continuer au moins jusqu'à novembre prochain, puisque c'est l'échéance pour la fin de l'expérimentation qui avait déjà été prorogée par les parlementaires de l'encadrement des loyers. C'est un dispositif dont bénéficient énormément d'habitants de Paris et dans le 14^e. Selon le rapport déposé aux parlementaires et au gouvernement, il permet aux locataires parisiens d'économiser 800 € en moyenne chaque année. On parle donc de sommes extrêmement conséquentes. Les études démontrent que si la réglementation était pleinement respectée, les effets seraient encore plus importants, car aujourd'hui, trop de logements dépassent encore les plafonds autorisés. Des pratiques de contournement persistent : faux baux civils, compléments de loyer abusifs, certains dispositifs de coliving utilisés pour échapper à la règle. Face à cela, la Ville de Paris a pris ses responsabilités. Depuis 2023, elle instruit les signalements et agit pour faire respecter le droit. Plus de 4500 signalements ont été déposés, permettant à de nombreux locataires de récupérer des sommes indûment perçues par leurs

propriétaires. Ce sont souvent les plus modestes qui bénéficient de ces démarches : des étudiants, de jeunes ménages, des personnes seules occupant de petites surfaces.

L'échéance de l'expérimentation approche. On pense qu'il serait parfaitement incompréhensible de revenir en arrière alors même que l'évaluation démontre l'utilité du dispositif, que les locataires en mesurent concrètement les bénéfices et qu'une très large majorité des Français y est favorable. C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui que notre Conseil d'Arrondissement appelle le gouvernement et le Parlement à pérenniser l'encadrement des loyers, à renforcer les moyens de contrôle et de sanction pour les villes, mais aussi au niveau de l'État et notamment de la DGCCRF qui est la direction de Bercy qui peut contrôler l'application du droit et du droit de la consommation, à mieux informer les locataires sur leurs droits et à poursuivre les politiques ambitieuses de production de logements accessibles, parce que le droit au logement ne doit pas être un privilège réservé à quelques-uns, mais une garantie pour toutes et tous. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci, François. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce projet de vœu ? Valentin GUENANEN.

M. GUENANEN

Merci, Madame la Maire. Ce vœu nous interroge sur notre capacité à pouvoir encore habiter Paris demain. Nous rencontrons cette question chaque jour dans nos quartiers et dans nos échanges avec les habitantes et les habitants. Ce sont des jeunes qui trouvent un emploi à Paris, mais qui ne trouvent pas de logement. Ce sont des étudiants qui consacrent une part toujours plus importante de leur revenu à se loger. Ce sont des familles qui cherchent à rester dans leur arrondissement lorsque leur premier enfant naît. Ce sont des retraités qui voient leur quartier se transformer sans pouvoir toujours y rester. Ce sont aussi des enseignants, des infirmières, des policiers, des artisans, des salariés qui contribuent chaque jour à faire vivre notre ville, mais qui peinent à y trouver leur place.

C'est précisément parce que nous refusons cette évolution que nous défendons l'encadrement des loyers. Contrairement à ce que certains prétendent, l'encadrement des loyers n'est pas une mesure idéologique. C'est une mesure de protection et c'est une mesure de justice. C'est une mesure de régulation dans un marché qui, livré à lui-même, produit mécaniquement l'exclusion des plus modestes et progressivement l'éviction des classes moyennes. Dans le 14^e arrondissement où près de deux habitants sur trois sont locataires et où le loyer moyen dépasse 26 € par mètre carré, chacun comprend ce que représente concrètement cette protection.

Au-delà des chiffres, ce vœu porte une certaine idée de la ville. Nous refusons une ville où seuls les plus aisés pourraient choisir leur ville, leur vie. Nous refusons une ville transformée en produit financier et nous refusons une ville où les jeunes devraient partir, où les familles devraient renoncer et où les classes moyennes seraient progressivement repoussées toujours plus loin. La ville n'est pas un actif immobilier. La ville est une communauté humaine. La richesse de Paris n'a jamais été le prix de son mètre carré. Sa richesse, ce sont les femmes et les hommes qui y vivent, qui y travaillent, qui étudient, qui créent, qui entreprennent et qui élèvent leurs enfants. C'est pourquoi nous avons besoin de logements sociaux. C'est pourquoi nous avons besoin de construire davantage. C'est pourquoi nous avons besoin de lutter contre la vacance, contre la spéculation et contre les détournements du logement vers des usages purement lucratifs. C'est pourquoi nous avons besoin de pérenniser l'encadrement des loyers. Je veux d'ailleurs saluer l'engagement d'Emmanuel GRÉGOIRE qui a fait du logement sa priorité absolue dès le début de cette mandature, parce qu'il a parfaitement compris que sans réponse forte à la crise du logement, il n'y aura ni mixité sociale, ni attractivité durable, ni justice territoriale. Au fond, ce débat nous oblige à choisir entre une ville réservée à quelques-uns et une ville ouverte à tous, entre la loi du marché et l'intérêt général, entre la spéculation et le droit au logement. Pour notre groupe, ce choix est clair et c'est pourquoi nous votons ce vœu avec conviction.

M^{me} PETIT

Merci, Madame GATEL.

M^{me} GATEL

Merci beaucoup, Madame la Maire. Le rapport de ces deux économistes dit aussi une chose très intéressante. Il dit que les effets n'ont pas été suffisamment redistributifs dans l'encadrement des loyers. Soyons très clairs, nous avons toujours été favorables à la poursuite de l'encadrement des loyers. Nous partageons donc totalement la position visant à pérenniser l'expérimentation en matière d'encadrement des loyers. Il ne serait pas possible et acceptable que tous les locataires parisiens subissent une hausse trop importante de leurs loyers. Ça contribuerait encore une fois à faire partir trop de Parisiens, compte tenu justement du coût des loyers.

Mais le rapport dit aussi qu'on ne peut pas immédiatement lier l'encadrement des loyers avec la contraction de l'offre sur le marché, particulièrement dans les zones tendues, parce qu'il y a d'autres raisons. Il y a la question du calendrier du DPE. Il y a la question évidemment des meublés touristiques et l'absence de statut de bailleur privé. L'encadrement des loyers fait aussi partie des raisons de cette contraction. Il faut agir sur tous les leviers parce qu'on a vraiment besoin d'un choc d'offre. Sur la question du respect de l'encadrement des loyers, la Ville de Paris a cette compétence depuis 2023, et nous ne pouvons que l'inciter à ce qu'elle s'en saisisse avec encore plus de détermination pour faire en sorte que ce dispositif soit bien respecté.

Enfin, sur le sujet des nouvelles formes qui détournent les réglementations en vigueur, je pense au coliving ou aux baux civils. Bien évidemment, il faut continuer à agir, y compris au niveau législatif, puisque c'est à ce niveau que cela se passe.

Dernier point, sur la question de la régulation, nous attirons votre attention sur justement le fait que cette question de régulation du marché immobilier peut avoir des effets pervers, comme c'est notamment le cas. Nous vous invitons à la plus grande vigilance en la matière tout en rappelant notre attachement à l'encadrement des loyers aujourd'hui. Merci.

M. LAJOINIE

Je me réjouis que vous ayez rejoint ce combat pour l'encadrement des loyers et que votre famille politique soit de notre côté et du côté des locataires. C'est une première nouvelle et on en est vraiment contents.

Sur la redistribution, l'encadrement des loyers permet dans une petite mesure, mais une mesure qui est nécessaire pour les locataires, d'équilibrer le rapport entre les propriétaires et les locataires. Sur le statut du bailleur privé, ces questions peuvent s'étudier. Mais aujourd'hui, les propriétaires ne sont pas dans une situation catastrophique qui ne leur permettrait pas de vivre. Aujourd'hui, notamment à Paris, on parle surtout de multi-propriétaires. Ces propriétaires vont très bien. Ce sont les locataires qu'il faut protéger absolument.

L'offre à Paris ne diminue pas à cause de l'encadrement des loyers. Il n'y a aucune étude qui le prouve. Je ne crois pas qu'on ait de raisons de s'inquiéter de ça. Les effets pervers que vous décrivez sont souvent plutôt liés à la spéculation et à des propriétaires qu'on a laissés faire exactement ce qu'ils voulaient faire pendant des années. Aujourd'hui, on revient sur cette politique avec des correctifs, mais en réalité, l'offre ne sera jamais bonne si on permet aux propriétaires de faire exactement ce qu'ils veulent à Paris et avec les locataires qu'ils logent.

M^{me} PETIT

Merci, François. Je vous propose de passer au vote sur ce projet de vœu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention. Qui ne prend pas part au vote ? Ce vœu est donc adopté. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/87

- **V14 2026 15 Vœu relatif à la pérennisation de l’encadrement des loyers, présenté par Carine Petit, François Lajoinie, Valentin Guenanen et les élu.e.s de la majorité municipale**

Article unique : Le vœu est adopté à l’unanimité.

Conseillers présents : 30 membres présents

Voix exprimées : 27 (dont 1 procuration)

Avis favorable : 27 (dont 1 procuration)

Avis défavorable : 0

Abstentions : 5 (dont 1 procuration)

Ne prennent pas part au vote : 0

- **V14 2026 16 Vœu relatif à la réquisition de locaux vacants pour la mise à l’abri de personnes à la rue dans le 14e, présenté par Carine Petit, Hakim Naïli et les élu.e.s de la majorité municipale**

M^{me} PETIT

Je vous propose maintenant d’examiner la proposition de vœu sur des sujétions de locaux vacants. Je passe la parole à Hakim NAILI.

M. NAILI

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, dans la continuité de la crise du logement et d’encadrement des loyers, on a un vœu relatif à la réquisition de locaux vacants pour la mise à l’abri des personnes à la rue dans le 14^e et au-delà. Comme vous le savez, au niveau de la situation qui persiste de précarité et de mal-logement et qui touche un nombre croissant de personnes en France, notamment dans les grandes agglomérations, la situation des dispositifs d’hébergement d’urgence, notamment le 115.

Chaque année, de nombreuses personnes sont sans solution d’accueil digne, en particulier en période hivernale. Le nombre important de surfaces de bureaux laissés vacants, parfois depuis plusieurs années, du fait de l’évolution des usages depuis le Covid avec le télétravail, les restrictions économiques, des milliers de mètres carrés sont vacants dans le 14^e et au niveau parisien. Ces locaux vacants constituent un potentiel immédiat pour répondre aux besoins urgents d’hébergement dans une logique de solidarité et d’optimisation des ressources existantes.

La loi permet aux représentants de l’État de procéder à la réquisition de logements ou de locaux vacants appartenant à des personnes morales en cas de déséquilibre marqué entre l’offre et la demande de logements. L’État, avec l’arrêté de 9 janvier 2025, ramenait le nombre de places dans le dispositif national d’accueil à 113 832 pour l’année 2025, de manière identique à celui de 2022.

L’État a fermé le 15 mai dernier le plus grand centre d’hébergement de Paris, GL Events Center dans le 19^e arrondissement, soit 400 places en moins. La Ville de Paris pallie chaque année, depuis de nombreuses années, à la défaillance de l’État en mettant à disposition des centres d’hébergement d’urgence et des équipements de la Ville comme les gymnases, les crèches, les écoles, non adaptés à ces usages. Au 24 mars dernier, ce sont 1200 personnes en famille et 500 jeunes qui ont été ainsi mis à l’abri temporairement, en attente d’une orientation, dont 450 en gymnase et 1250 sur les sites de mise à l’abri intercalaire.

Le Maire de Paris, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, a communiqué au premier Conseil de Paris de sa mandature, le 14 avril dernier, son plan d’action pour lutter contre le sans-abrisme avec un objectif de zéro enfant à la rue dès l’hiver 2026.

Lors de la dernière nuit de solidarité dans le 14^e arrondissement, 142 personnes ont été décomptées, soit 17 % de plus qu'en 2025. La Mairie du 14^e soutient l'effort de la Ville en mettant à disposition régulièrement son gymnase Renoir pour des mises à l'abri pendant le plan grand froid. Le mercredi 4 mars 2026, le gymnase Mouchotte a été réquisitionné par la Ville de Paris à cette fin et a permis de mettre à l'abri 172 personnes, dont 50 enfants, public accompagné par Utopia 56. Cette solution n'est évidemment pas satisfaisante, ni pour les personnes mises à l'abri dans ce type de lieu ni pour les usagers de ces gymnases qui se trouvent privés de leur activité pendant des semaines.

On a eu de la chance de visiter hier en présence de la maire et des services du 14^e la halte de nuit. L'adjointe à la solidarité, Madame Fatoumata KONÉ, était présente avec les équipes d'Emmaüs. On a visité de beaux locaux qui vont ouvrir prochainement, au courant du mois de juin pour la halte de nuit, pour 33 personnes.

La Mairie du 14^e a déjà adressé des demandes de réquisition à la préfecture d'Ile-de-France, qui sont restées sans suite à ce jour, à savoir le Marriott Saint-Jacques, l'hôtel qui était juste en face du métro lorsqu'il a été fermé en 2023, l'immeuble CAP 14, situé avenue 144 avenue Paul Vaillant-Couturier, livré en 2014 et vacant depuis 2020 (demande de réquisition envoyée début 2026), l'immeuble situé 25 rue Maindron, vide depuis plusieurs années en attente d'un permis de construire dans lequel un accueil de jour a été installé jusqu'à son rachat par un nouveau propriétaire qui a souhaité mettre fin à cette convention.

Le Conseil d'Arrondissement de ce soir émet le vœu que : les pouvoirs publics renforcent et appliquent effectivement les dispositifs permettant la réquisition temporaire des bureaux vacants au profit de l'hébergement d'urgence ; des moyens financiers et techniques soient mobilisés afin d'adapter rapidement ces locaux aux normes d'habitabilité et de sécurité ; qu'une cartographie précise des bureaux vacants soit réalisée à l'échelle de l'arrondissement afin d'identifier les gisements mobilisables ; que les collectivités territoriales soient associées étroitement à la mise en œuvre de ces réquisitions, en partenariat avec les associations de solidarité ; qu'une réflexion de long terme soit engagée pour transformer durablement certains bureaux vacants en logements pérennes ; et que l'État engage des discussions avec la société Amundi, propriétaire de l'ensemble de 8000 m² situé au 142-144 avenue Paul Vaillant Couturier, inoccupé depuis 2020, en vue d'ouvrir un centre d'hébergement d'urgence avant l'hiver 2026.

Chers collègues, je mets ce vœu à votre délibération ce soir en comptant sur votre confiance. Merci, Madame la Présidente.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Hakim. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce projet de vœu ? Chloé BATAULT.

M^{me} BATAULT

Merci, Madame la Maire. Les élus du groupe socialiste appuient naturellement ce vœu qui met en lumière un paradoxe de plus en plus difficile à accepter : alors que les besoins d'hébergement d'urgence demeurent immenses, des milliers de mètres carrés de bureaux restent durablement vacants, parfois depuis plusieurs années. Face à cette situation, il est légitime de demander que l'État mobilise tous les outils à sa disposition, y compris les dispositifs de réquisition prévus par la loi lorsque les circonstances l'exigent.

Ce vœu invite également à regarder au-delà de l'urgence. Transformer durablement certains bureaux en logements constitue une des réponses à la crise du logement que nous connaissons. Concernant le 14^e arrondissement, le site du 142-144, avenue Paul Vaillant-Couturier est vacant depuis 2020. Il va de soi qu'il est indispensable que l'État engage rapidement des discussions avec le propriétaire afin d'étudier sa mobilisation avant l'hiver 2026, car aucun bâtiment vide ne devrait rester inutilisé quand des personnes dorment à la rue. Merci.

M^{me} PETIT

Merci, Chloé. Monsieur ARENAS.

M. ARENAS

J'avais déposé il y a quelque temps une proposition de loi visant à étendre justement le pouvoir des maires pour la réquisition des logements vacants et j'avais interpellé aussi les élus de collectivités territoriales en ce sens parce qu'ils allaient pouvoir le faire. Je tiens à dire que la Mairie de Paris ne s'était pas fendue d'une réponse. En revanche, c'est vrai qu'en cohérence avec les vœux qui ont été déposés par nos collègues communistes, seul le maire de Villejuif avait daigné répondre, peut-être en référence à nos anciennes histoires de militants communs au temps des jeunesses communistes auxquelles nous appartenions tous les deux. Mais au-delà de l'amitié qui nous liait avec Pierre GARZON, je veux aussi rappeler que si ce vœu est déposé, surtout sur la question des bureaux, pour éviter de réquisitionner des bureaux, encore faut-il ne pas les construire. Je me rends compte que les projets en cours en ce moment au niveau de la Ville de Paris concernent essentiellement des bureaux. Je tiens à rappeler à ce Conseil d'Arrondissement, mais je pense que tout le monde le sait, que quand on a plus de 1,5 million de mètres carrés de bureaux vides, l'urgence n'est peut-être pas de faire cela. Ça éviterait de faire des vœux qui pourraient être évités afin de s'attaquer à l'essentiel.

Nous voterons favorablement à votre vœu, chers collègues, mais de grâce, un peu de cohérence au niveau du Conseil de Paris avec celles et ceux qui vous représentent dans votre majorité, et votez contre les projets de construction de bureaux qui sont désespérément vides. Tout le monde a en tête la tour Triangle qui peine à recruter des postulants et qui au-delà de l'aspect architectural et qui, en termes de perspective de vue et d'horizon nécessaire, malheureusement contrevient au vœu que vous déposez. Mais nous voterons tout de même favorablement sur l'intention. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Je vous propose de passer au vote sur ce projet de vœux présenté par Hakim NAILI. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention des groupes Nouveau souffle et 100 % 14^e ? Qui ne prend pas part au vote. Ce vœu est donc adopté.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/88

– **V14 2026 16 Vœu relatif à la réquisition de locaux vacants pour la mise à l'abri de personnes à la rue dans le 14^e, présenté par Carine Petit, Hakim Naili et les élu.e.s de la majorité municipale**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.
Conseillers présents : 30 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 1 procuration)
Avis favorable : 27 (dont 1 procuration)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 5 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote : 0

– **V14 2026 17 Vœu relatif au déploiement de boîtes de recueil de la parole de l'enfant dans les écoles du 14^e, présenté par Audrey Lebeau-Livé et les élus du groupe "nouveau souffle pour le 14^e"**

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à l'examen du vœu 17 déposé par le groupe Nouveau souffle pour le 14^e arrondissement.

M^{me} LEBEAU-LIVE

Madame la Maire, mes chers collègues, à travers ce vœu, le groupe Un nouveau souffle pour le 14^e souhaite porter une ambition essentielle : permettre à chaque enfant de pouvoir être entendu. Certes, l'actualité récente nous rappelle douloureusement ce sujet. Nous avons tous ces drames en tête aujourd'hui, sans qu'il soit nécessaire de les rappeler davantage. Dans notre 14^e qui accueille la place des droits de l'enfant, nous avons une responsabilité particulière : celle de faire vivre concrètement ces droits, et notamment celui d'être protégés et écoutés. Trop d'enfants aujourd'hui vivent dans le silence des situations de harcèlement, de violences intrafamiliales, de violences sexuelles, de mal-être ou de détresse psychologique. Trop souvent, ils n'osent pas parler directement à un adulte. Pourtant, nous savons qu'un mot écrit ou un dessin peut parfois être le premier pas vers une demande d'aide.

C'est pourquoi nous proposons l'expérimentation, puis le déploiement progressif de boîtes de recueil de la parole de l'enfant dans les écoles du 14^e. Ce dispositif ne se limite pas à installer une boîte dans une école. Il doit s'accompagner d'un protocole clair, d'une formation des personnels municipaux, d'actions de sensibilisation auprès des élèves et d'un travail étroit avec l'Éducation nationale, les associations et les professionnels de la protection de l'enfance. D'autres collectivités, comme le 9^e, ont déjà expérimenté ce type d'outil avec des résultats encourageants. La CASPE du 18^e en a commandé une quarantaine. Les apports sont : premièrement, une parole qui est plus facilement libérée, deuxièmement, des situations de souffrance qui sont détectées plus tôt, et troisièmement, une meilleure prévention des violences.

Notre responsabilité collective est de créer un cadre scolaire protecteur, attentif et bienveillant, où aucun enfant ne reste seul avec sa souffrance. Par ce vœu, nous affirmons une conviction forte : écouter les enfants, c'est déjà les protéger. Je vous invite donc à soutenir ce vœu. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci, Madame LEBEAU-LIVE. Je vais passer la parole à Elliot DE FARAMOND pour vous répondre.

M. DE FARAMOND

Merci beaucoup, Madame la Maire.

En introduction de cette réponse, je voudrais rappeler qu'on est pleinement engagés dans la lutte contre les violences faites aux enfants, quelle que soit la forme de ces violences, qu'elles soient intrafamiliales, ce qui représente la majorité des violences sur enfants aujourd'hui, ce qu'il ne faut jamais oublier, malgré la terrible situation que nous connaissons dans nos établissements, entre enfants ou le fait d'adultes dans nos établissements scolaires ou plus généralement dans des équipements publics de proximité.

Nous sommes aussi pleinement engagés pour accompagner la parole de l'enfant victime qui est un enjeu majeur. C'est pourquoi des dispositifs d'écoute et d'accompagnement sont déjà mis en place ou en cours de mise en place, et que la formation des adultes est également en cours. Sur la partie de votre vœu sur l'engagement pour une expérimentation du déploiement des boîtes de recueil de paroles, cette expérimentation est envisagée à l'échelle parisienne, comme annoncé par le Maire de Paris au Conseil de Paris du mois d'avril.

D'autres mesures de recueil de paroles seront également étudiées, en complément des mesures qui seront décidées par les participantes et les participants à la convention actuellement menée sur le périscolaire et dont les résultats seront annoncés au Conseil de Paris de juillet.

Que ces dispositifs soient accompagnés d'un protocole clair de recueil d'analyse et d'orientation des signalements, c'est déjà le cas sur les dispositifs qui existent et qui reposent sur des adultes de confiance au sein des établissements scolaires, que ce soit au niveau des directions d'école, des enseignants, des équipes d'animation, de la médecine scolaire, des psychologues ou des services sociaux qui reposent déjà sur ces principes, que ce soit via les informations préoccupantes ou les rapports d'infraction en milieu scolaire, ou bien aussi via la ligne téléphonique et l'adresse mail qui sont mises en place par la Ville de Paris pour signaler toute violence d'un adulte sur un mineur dans nos établissements. Concernant les dispositifs qui pourraient être mis en place en complément suite à la convention, ils le seront également.

Sur la question de la sensibilisation des élèves et des équipes éducatives, d'un plan de formation spécifique ou d'un projet qui soit conduit en lien avec l'Éducation nationale, les professionnels, les associations, cette sensibilisation est déjà en cours. Elle a été mise en place aussi avant la libération de la parole de l'enfant que nous connaissons actuellement. L'ensemble des responsables du périscolaire a bénéficié d'une formation début janvier sur la question. Ils avaient été formés pour la grande majorité l'an dernier et l'année précédente. Les équipes périscolaires dans leur ensemble ont bénéficié aussi de deux temps de travail commun à chaque équipe, dans chaque établissement scolaire, depuis le mois de janvier. Un nouveau module est proposé aux nouveaux animateurs et animatrices dans le cadre de formation nouvellement proposée depuis le mois de février avant tout recrutement au sein de nos établissements. Enfin, des temps de travail commun réalisés entre directions d'école et responsables du périscolaire ont été organisés début février sur le programme EVAR, le programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et l'écoute et l'accompagnement des enfants victimes.

Nous avons également organisé un COPIL qui a réuni l'ensemble des services en responsabilité d'enfants au mois de janvier. Le but était d'échanger sur les procédures actuelles de mise en place au sein de chaque service, ainsi que sur le recrutement et la formation de nos agents sur ces questions. Enfin, comme je le disais, les élèves bénéficient aussi du programme EVAR dans les établissements scolaires, mais également d'activités d'information plus informelles qui sont adaptées selon les âges sur cette question essentielle de la connaissance de son corps, de l'appréhension du consentement. Ces temps sont notamment organisés sur le périscolaire. C'est le cas aussi dans le cadre de la convention sur le périscolaire actuel. Cette convention étudie aussi un ensemble des mesures et dispositifs qui pourraient inspirer nos pratiques.

Enfin, sur votre demande d'évaluer l'utilisation de dispositifs sur les actions de prévention, selon la nature des dispositifs qui seront mis en place, un tel bilan peut s'envisager en tant qu'il n'impacte pas l'anonymat et le bon accompagnement des élèves victimes.

En ayant récapitulé les mesures qui sont mises en œuvre, en cours de mise en œuvre ou déjà proposées, je recommande de voter contre votre vœu parce que toutes les mesures que vous proposez sont en cours ou déjà mis en place. Merci beaucoup.

M^{me} PETIT

Merci pour ces précisions. Je voulais juste dire que, sur ce sujet, il y a eu beaucoup de questions et de vœux qui ont été examinés lors du précédent Conseil de Paris, et il y a eu des réponses assez claires de l'exécutif municipal et du Maire de Paris lui-même. On s'inscrit vraiment dans ce cadre. Elliot vient de les rappeler. Il est important qu'on puisse avoir le temps de la convention citoyenne et le temps de l'évaluation de certains dispositifs et ne se précipite pas sur des dispositifs qui peuvent être très bien, mais qui manquent encore de moyens pour être correctement appliqués. C'est pour ça qu'on vous propose de retirer votre vœu au regard des éléments qui ont été donnés par Elliot. Si vous ne le retirez pas, nous voterons contre. Mais voilà ce que nous voulions vous dire pour expliquer la démarche.

M^{me} LEBEAU-LIVE

Merci, Monsieur le premier adjoint, et merci, Madame la Maire. J'ai l'impression que ce Conseil d'Arrondissement est un peu « le jour de la marmotte ». À chaque fois que je pose un vœu, vous êtes d'accord avec tous les points, vous me demandez de le retirer, je vais le maintenir, et à la fin, vous allez voter contre. Je trouve cela à la fois dommage pour les enfants du 14^e et surtout dommage pour le 14^e parce qu'on est l'arrondissement de la place des droits de l'enfant et donc on doit avoir, encore plus dans notre arrondissement, une volonté, tous ensemble, au sein de ce Conseil d'Arrondissement, de défendre ses droits. Je regrette vraiment que sur ce dispositif qui est mis en place dans beaucoup de villes en France et à Paris, dans plusieurs arrondissements, qui sont de la majorité ou pas, vous ne suiviez pas ce vœu. Mais merci pour vos réponses et merci d'avoir souligné que finalement vous étiez d'accord avec tous les points.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote sur cette proposition de vœux. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Il est rejeté.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/89

– **V14 2026 17 Vœu relatif au déploiement de boîtes de recueil de la parole de l'enfant dans les écoles du 14e, présenté par Audrey Lebeau-Livé et les élus du groupe "nouveau souffle pour le 14e"**

Article unique : Le vœu est rejeté.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	31 (dont 2 procurations)
Avis favorable :	7 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	24 (dont 1 procuration)
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **V14 2026 18 Vœu relatif aux logements sociaux vacants dans le 14e arrondissement de Paris, présenté par Maud Gatel, Audrey Lebeau-Livé, Nicolas Mansier et les élus du groupe "nouveau souffle pour le 14ème"**

M^{me} PETIT

Je vous propose maintenant de passer à l'examen du vœu 19 relatif aux logements sociaux vacants dans le 14^e arrondissement.

M^{me} GATEL

Merci beaucoup, Madame la Maire. Madame BATTAULT, comme vous l'avez dit tout à l'heure, aucun bâtiment ne devrait rester vide tant qu'il y a des personnes qui dorment dans la rue et je ne saurais être plus d'accord avec vous sur cette question. Pourtant, c'est ce qui se passe, y compris dans le parc social. C'est absolument intolérable quand on a plus de 320 000 demandeurs de logements sociaux et plus de 8400 dans le 14^e arrondissement.

Vous avez plusieurs réactions face à cette situation. D'abord, vous avez la négation du phénomène. Nous connaissons tous des immeubles et des résidences dans lesquels il y a des logements vacants depuis quelques semaines, voire plusieurs mois. J'ai découvert à quelques centaines de mètres d'ici deux appartements murés depuis plus de dix ans dans un logement social.

Certes, les délais augmentent. Certains bailleurs sociaux attendent d'avoir un certain nombre d'appartements pour effectuer les travaux. Mais ça n'est pas acceptable compte tenu de la tension qui existe dans le parc social comme dans le parc privé.

C'est un vœu qui a été déposé au nom de Paris au Centre dans plusieurs arrondissements. Nous avons eu ce soir une réponse d'un exécutif parisien qui nous a dit que tant qu'il y aurait des logements vacants dans le parc privé, on ne s'occuperait pas des logements vacants dans le parc social. Je pense que ça mérite aussi qu'on s'occupe des logements vacants dans le parc social. C'est la raison de ce vœu.

Il s'agit d'abord d'objectiver le phénomène et de savoir si effectivement les délais de vacance s'allongent et ce que cela représente exactement. Parce que nous sommes tous sensibles à l'explosion de la demande dans le parc social, il faut qu'on puisse entamer un vrai travail extrêmement déterminé avec les bailleurs sociaux pour faire en sorte que cette vacance entre deux locations puisse être réduite au maximum et pour que le parc social soit le mieux possible optimisé. Je pense que nous le devons à toutes celles et ceux qui sont en attente d'un logement social. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Pour vous répondre, je vais passer la parole à François LAJOINIE.

M. LAJOINIE

Merci, Madame la Maire.

Madame GATEL, je m'étonne que vous souligniez la phrase de ma collègue Chloé BATTAULT, alors que vous n'avez pas voté le vœu pour la réquisition des locaux présenté par la majorité. Je trouve qu'il y a une dichotomie dans votre discours qui est un peu étonnante.

Sur la vacance des logements sociaux, vous citez un cas. Vous pourrez m'en parler si vous voulez, je n'ai pas de problème à aller le regarder. En l'occurrence, on a les données en tant que collectivité. Ces données ne sont pas publiques parce que - et je suis sûr que vous y serez très attachés - il faut absolument prévenir le squat. Ces données ne sont donc pas publiques, mais les collectivités ont les données assez précises des logements sociaux vacants. Ils sont rares. En réalité, ils ne permettraient absolument pas de résoudre la crise du logement que vous désignez.

C'est une vacance qui est évidemment à chaque fois frictionnelle, c'est-à-dire qu'elle intervient entre deux attributions, parfois parce que ça nécessite une remise en état des logements, parfois parce qu'il y a une procédure administrative en cours, et vous le soulignez d'ailleurs dans vos considérants. Un bailleur a besoin de faire rentrer des loyers. Un bailleur a toujours intérêt à louer ces logements. Il n'y a pas de cas où le bailleur n'a pas envie de louer ces logements. Ce cas-là n'existe pas. Je pense qu'il ne faut pas alimenter une espèce de fantasme qu'on entend parfois avec l'idée qu'il y aurait des logements vides. Il y a toujours une raison à la vacance du logement. Il y a toujours une raison qui est aussi liée à la protection des locataires. Quand un logement est remis après le congé d'un locataire, si le logement n'est pas décent, le bailleur se doit de le remettre en état. On peut espérer des délais plus rapides et on le demandera toujours aux bailleurs. Mais cette vacance est toujours frictionnelle. Les bailleurs ont besoin de faire rentrer des loyers. Il ne faut pas instrumentaliser la crise du logement pour taper sur les bailleurs sociaux.

L'angle mort de votre vœu est évidemment le logement privé. Effectivement, Madame GATEL, il y a 300 000 logements privés qui sont inoccupés à Paris. L'enjeu est sur les 300 000, il n'est pas sur les quelques logements sociaux qui sont vides le temps qu'on puisse les réattribuer.

Je trouve que ce vœu n'est pas décent. Il ne répond pas à la question qu'il pose. La question de la crise du logement est une vraie question, mais votre vœu n'y répond pas. La majorité propose que de voter contre ce vœu.

M^{me} PETIT

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur cette proposition de vœux ? Je rappelle que tous les groupes du Conseil de Paris sont présents aussi dans les bailleurs sociaux et ont la possibilité d'avoir ces chiffres sur la vacance, les délais, les efforts et la manière dont les bailleurs s'organisent pour réduire les délais entre deux locataires. Ce sujet est très sensible. On ne peut pas dire non plus qu'on est dans le déni. Il ne s'agit pas de cacher une réalité. Je pense qu'il y a quand même une action extrêmement importante et suivie de la part des bailleurs. On peut aussi adresser cette demande à l'ensemble des contingents, car très souvent, vous avez aussi des logements qui restent vacants plus longtemps puisque les contingents, qu'ils soient d'État, 1 % patronal, etc., mettent parfois plus de temps à proposer des désignations aux bailleurs. Donc ce n'est pas toujours de la responsabilité des bailleurs non plus.

Je vous propose, si vous l'acceptez, de retirer votre vœu. Nous ne voterons pas votre vœu si vous souhaitez le maintenir. Très bien. Nous le passons au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est donc rejeté.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/90

– **V14 2026 18 Vœu relatif aux logements sociaux vacants dans le 14^e arrondissement de Paris, présenté par Maud Gatel, Audrey Lebeau-Livé, Nicolas Mansier et les élus du groupe "nouveau souffle pour le 14^{ème}"**

Article unique : Le vœu est rejeté à la majorité.
Conseillers présents : 29 membres présents
Voix exprimées : 29 (dont 2 procurations)
Avis favorable : 5 (dont 1 procuration)
Avis défavorable : 24 (dont 1 procuration)
Abstentions : 2
Ne prennent pas part au vote : 0

– **V14 2026 19 Vœu relatif aux carences de la Ville de Paris dans la protection des habitant·es du 14^e arrondissement face aux fortes chaleurs, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14^e**

M^{me} PETIT

Je vous propose maintenant de passer au vœu 19 qui aborde les carences de la Ville de Paris dans la protection des habitants du 14^e face aux fortes chaleurs.

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu qui, comme vous l'avez lu, met en avant les retards des différents plans qui ont été adoptés par la Ville de Paris. Je pense notamment deux ans après le plan volet, trois ans après la mission Paris à 50 degrés. Nous sommes toujours en retard sur la protection de nos concitoyens, que ce soit les écoles ou les logements chez les bailleurs. Nous avons demandé en fait à la mairie centrale d'avoir le plan exhaustif à la fois des carences et des programmations. Malheureusement, on nous a signifié que ce détail n'existait pas. Ce n'est pas la mairie du 14^e arrondissement qui est visée. Mais sans ce détail, il est très difficile de se projeter. Je vois que vous êtes dubitative, mais c'est la réponse que nous avons obtenue de la part des services de la Ville. Je n'ai aucune raison, au moment où je vous parle, de remettre en question leur réponse. Peut-être qu'elle évoluera d'ici le Conseil de Paris, ça sera heureux, puisque ça nous permettra d'objectiver les choses.

Nous avons eu l'occasion de nous retrouver avec le maire adjoint au logement hier à la Porte de Vanves. On a pu constater de façon conjointe les manquements, notamment de protection des personnes, notamment les plus fragiles, sur notamment les questions de chaleur, sur la question des volets, sur la question de protection des personnes.

Ce vœu n'a pas vocation à polémique, il a vocation à marquer des manquements parce que si nous ne faisons pas état des manquements, il est difficile d'avancer sur le sujet. Ce n'est pas la peine d'être plus long sur la présentation. Vous avez eu l'occasion de le voir, de le lire, peut-être d'en avoir discuté dans les réunions de groupe séparées ou conjointes. J'imagine qu'elles sont conjointes. Je pense que nous partageons le constat et qu'à ce titre, il serait heureux de voter ensemble ce vœu. Peut-être que vous en avez préparé un autre qui viendrait le compléter ou prendre au moins l'esprit de la lettre que nous aurons à cœur de voter ensemble. Voilà ce que nous proposons à ce Conseil d'Arrondissement.

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Je vais passer la parole à Robin LEROY sur cette proposition de vœu.

M. LEROY

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, non, nous ne voterons pas ce vœu, non par indifférence face aux enjeux de la chaleur urbaine qui sont réels et dont personne ici ne sous-estime la gravité, mais parce qu'il repose sur une prémisse que nous ne pouvons pas laisser s'installer sans la contester : celle d'une Ville de Paris qui aurait failli, qui serait restée les bras croisés face à l'accélération du dérèglement climatique. Ce récit est inexact. La réalité est que les actions que ce vœu réclame sont pour l'essentiel déjà engagées, déjà financées et déjà en cours dans notre arrondissement. Passons-les en revue.

Sur la végétalisation et les cours oasis, le vœu demande d'accélérer, mais depuis 2020, ce sont déjà plus de 14 900 mètres carrés de surface végétalisée dans le 14^e. 15 cours oasis ont été réalisées dans 13 établissements scolaires. Je ne vais pas tous vous les citer. Deux nouvelles cours sont programmées à l'école maternelle Jacquier et deux à l'école élémentaire Pierre Larousse pour l'été 2026, et l'objectif est fixé à 100 % de cours oasis d'ici 2027.

Sur la rénovation thermique du parc social, le vœu déplore l'absence d'un plan massif. Mais plus de 5000 logements sociaux ont été financés entre 2020 et 2026, avec plus de 70 millions d'euros de subventions de la Ville. D'ici 2032, 2500 logements supplémentaires sont inscrits dans le Plan climat. Ce n'est pas de l'inaction, c'est un effort financier considérable, continu et documenté. On peut toujours dire que ce n'est pas assez vite, pas assez fort, mais on ne peut pas dire que rien n'est fait.

Sur le fichier REFLEX, vous présentez le dispositif comme entièrement dépendant d'une démarche volontaire, laissant les plus isolés sans filet. Or, l'inscription peut être faite par un proche, un médecin traitant ou un intervenant à domicile. Ce n'est donc pas réservé aux personnes capables de se débrouiller seules. Ce sont plus de 16 650 personnes inscrites en 2025, dont plus de 700 dans le 14^e. Dès le déclenchement du niveau 2 du plan national canicule, une cellule de crise est activée sept jours sur sept. Des téléconseillers formés appellent chaque bénéficiaire dans les 48 heures avec un protocole de détection des personnes en difficulté et un déclenchement d'intervention médicale, sociale ou sanitaire si nécessaire. Ce n'est pas un dispositif symbolique.

Sur les îlots de fraîcheur, la Ville publie en open data une carte actualisée quotidiennement depuis 2017, enrichie chaque année avec les nouveaux espaces verts, les fontaines à boire, les brumisateurs, les équipements accessibles gratuitement. Notre arrondissement dispose d'une page dédiée sur le site de la mairie. Il serait profondément inexact d'affirmer que nous ne partons de rien.

Cela étant dit, nous comprenons et partageons vos inquiétudes. La vigilance orange canicule, déclenchée dès fin mai 2026, rappelle que ce sujet est urgent et que la pression sur les pouvoirs publics est légitime.

Mais un vœu qui affirme que de nombreuses mesures concrètes restent absentes alors qu'elles existent, qu'elles sont déployées et que certaines sont même déjà visibles dans nos rues et nos cours d'école ne fait pas avancer le débat, il le fausse. Voter ce texte serait valider un diagnostic erroné. Ce n'est pas notre rôle. La lutte contre le dérèglement climatique et pour l'adaptation de nos infrastructures mérite mieux. Nous voterons contre.

M^{me} PETIT

Merci. Robin. Est-ce qu'il y a des demandes ? Monsieur MANSIER et Monsieur ARENAS.

M. MANSIER

Merci, Madame la Maire. C'est une intervention pour vous dire que le groupe Nouveau souffle pour le 14^e, votera pour ce vœu et invite la municipalité et cette mairie qui se prétend écologique à continuer le chemin puisqu'il reste du chemin à faire.

Je voudrais notamment pointer deux sujets. Le premier est La Rochefoucauld où on est partisan d'augmenter et non de réduire les îlots de fraîcheur ainsi que le projet actuellement présenté par le promoteur et soutenu par la mairie du 14^e semble en prendre le chemin. Deuxième point, on a aussi noté que lors des épisodes de canicule récents, la bibliothèque Aimé Césaire avait dû réduire, un peu en urgence, ses horaires d'ouverture. On souhaiterait attirer l'attention de tout le monde sur la nécessité d'avoir une action sur l'adaptation de la bibliothèque Aimé Césaire au dérèglement climatique. Merci.

M^{me} PETIT

Monsieur ARENAS.

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire. Je ne peux pas laisser dire ici que, dans le vœu que nous avons présenté ou dans les propos que j'ai pu tenir, il n'y ait, à aucun moment, l'idée que rien n'est fait. Ce n'est pas exact. Les propos que vous avez tenus sont inexacts par rapport à l'intention qui est la nôtre. En revanche, je vous accorde un certain déni par rapport aux plans divers et variés qu'a votés cette majorité dans la précédente mandature et la réalisation. Quand je parle du plan de la mission Paris à 50 degrés, c'est un document public qui existe et je pense que vous êtes parfaitement au courant que le taux de réalisation des préconisations qui y sont faites sont loin du compte. Je pense que vous savez parfaitement que la séquence caniculaire que nous venons de vivre cette année ainsi que celle d'avant ont mis énormément d'écoles dans des difficultés énormes. Vous avez raison de rappeler qu'il y a un open data sur les points fraîcheurs, puisqu'il y a 1400 lieux de fraîcheur sur la Ville de Paris, qui d'ailleurs pourraient bénéficier aux écoles pour faire l'école ouverte qui avait été portée par la première fédération de parents d'élèves quand personne ne croyait qu'on pouvait faire l'école à l'extérieur.

Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je dis juste qu'aujourd'hui, il convient de faire un plan d'accélération parce que le changement climatique auquel vous faites référence, et vous avez raison de le faire, nécessite d'accélérer, d'aller plus vite et plus loin. Je vois des investissements qui sont faits sur des choix et qui sont à l'encontre de ce que vous portez. Je pense par exemple à la gare d'Austerlitz. Je pense par exemple à la tour Triangle que j'ai nommée. Je pense par exemple à tous ces endroits dans lesquels on préfère du béton, des glaces et de la climatisation. Je pense que ça va à l'encontre de ce que vous êtes en train de dire.

J'entends que vous ne votiez pas ce vœu parce que vous sentez une accusation. Il n'y a pas d'accusation dans ce vœu. Il y a juste une volonté d'accélérer parce que le changement climatique n'attendra pas le rythme des investissements. Je considère qu'aujourd'hui, il y a beaucoup à faire soit dans le logement social, soit dans les écoles, soit dans les bâtiments publics. La climatisation partout n'est pas la solution. Nous préférons des zones collectives réfrigérées comme c'est le cas dans les EHPAD. Celles et ceux qui pensent que climatiser partout sera la solution sont dans un déni climatique. Je pense que c'est

l'orientation qui est prise aujourd'hui dans les divers investissements immobiliers pris par la Ville de Paris.

Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Mais je pense que nous irons de toute façon dans le même sens. L'urgence climatique nous y obligera.

M^{me} PETIT

Monsieur ARENAS, vous écrivez dans votre vœu : « des carences ». Vous appelez à une accélération. La majorité municipale du 14^e arrondissement, ainsi que celle d'Emmanuel GRÉGOIRE, a été élue pour justement continuer de procéder à cette accélération et pour adapter notre ville aux conditions climatiques. Après, vous pourrez répéter à chaque Conseil d'Arrondissement en brandissant La Rochefoucauld, la gare d'Austerlitz et la tour Triangle. On a compris. Par contre, est-ce que vous pourriez juste entendre aussi la réalisation et le chemin parcouru ces dernières années ? Donc ne parlez pas de carence quand vous écrivez un vœu.

En tout cas, nous avons été élus pour poursuivre et continuer d'accélérer pour protéger la santé des Parisiennes et des Parisiens, quel que soit leur âge. Parlez aussi et évoquez les chantiers qui sont en cours, les chantiers qui vont être engagés. Une manière d'animer le débat public consiste aussi à parler de la réalité et des actions qui sont menées. Quand on parle de carence, je trouve que c'est une certaine manière de présenter les choses.

Je vous propose de passer au vote sur ce projet de vœu, puisque vous maintenez votre projet de projet de vœu. Qui est pour ? En plus, des gens qui votent pour soutiennent le gouvernement actuel. Ce n'est pas grave. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Ce projet de vœu est rejeté.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/91

– **V14 2026 19 Vœu relatif aux carences de la Ville de Paris dans la protection des habitant·es du 14^e arrondissement face aux fortes chaleurs, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14e**

Article unique : Le vœu est rejeté à la majorité.
Conseillers présents : 29 membres présents
Voix exprimées : 31 (dont 2 procurations)
Avis favorable : 7 (dont 1 procuration)
Avis défavorable : 24 (dont 1 procuration)
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– **V14 2026 20 Vœu relatif à une demande d'audit complet des bailleurs sociaux municipaux, à l'état du parc social, ainsi qu'au gel des charges dans l'attente de ses conclusions, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14e**

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer à l'examen du vœu suivant sur la demande d'audit complet des bailleurs sociaux municipaux et sur l'état du parc social ainsi qu'au gel des charges dans l'attente de ses conclusions présentées par le groupe Le Nouveau Paris Populaire.

M^{me} KAMIONKA

Merci, Madame la Maire.

Par ce vœu, nous souhaitons à nouveau alerter sur les conditions de vie indignes rencontrées dans de nombreux logements sociaux de la Ville de Paris. Ce sont des conditions de logement que la ville de Paris ne peut pas ignorer et que vous ne pouvez pas ignorer, puisque les services de la Ville de Paris reçoivent chaque année plus de 5000 signalements et puisque les locataires alertent, les associations alertent, les collectifs de défense du droit au logement alertent sur ces situations nombreuses et inacceptables : insalubrité, forte humidité, présence de nuisibles (rats, cafards) dans les appartements, dégradations des parties communes ou encore ascenseur en panne pendant de longues périodes. Sans oublier que de nombreux logements sociaux de la Ville de Paris sont toujours des passoires thermiques. Comme Rodrigo ARENAS le rappelait à l'instant, les derniers épisodes de chaleur y ont été particulièrement éprouvants pour les habitants et les habitantes, puisque pour beaucoup de logements, ils ne sont simplement pas équipés même de volets ou de stores pour faire face à ces chaleurs.

La Ville de Paris prétend faire de cette de la rénovation de ces logements une priorité. Évidemment, nous ne pouvons que partager cette priorité. Pourtant, malgré des investissements certes importants depuis 2008, seuls 12 % des logements ont été rénovés à ce jour et ce rythme de rénovation nous semble bien insuffisant, à la fois au regard de l'accélération des conséquences du dérèglement climatique, mais aussi au regard des situations inacceptables pour les locataires qui sont toujours massivement signalés, et ce, lorsque les locataires peuvent simplement signaler ces situations abusives.

Nous ne pouvons pas ignorer ces situations. Nous ne pouvons pas non plus ignorer les révélations récentes de possibles dysfonctionnements au sein des bailleurs sociaux, et notamment les soupçons de surfacturation, prestations fictives, travaux facturés, mais non réalisés, malfaçons ou encore défaillances dans les contrôles des marchés publics.

De ce fait, par ce vœu, nous souhaitons que la Ville de Paris produise un audit complet des bailleurs sociaux municipaux de manière transparente, et que cet audit porte à la fois sur la gestion financière des bailleurs sociaux, sur la réalité et la qualité des travaux réalisés, sur l'état réel du parc social, et notamment sur son état de vétusté et sur la qualité du service rendu aux locataires. Par ailleurs, il apparaît nécessaire, dans l'attente des conclusions de cet audit et du réexamen des dépenses facturés aux habitants et aux habitantes, de geler les charges locatives dans les logements sociaux et de garantir le maintien du gel des loyers. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Je vais donner la parole à Jean-Pierre COULOMB qui patiente depuis 19 heures.

Public

Je pourrais intervenir sur le fond de ce projet de vœu avec les activités que j'ai dans les associations de logement. Mais Madame INGRAIN, présidente de l'Amicale des locataires de l'avenue de la Porte de Vanves, m'a chargé de transmettre son témoignage. Son témoignage rejoint deux points du vœu. Le premier est le contrôle des travaux de rénovation. Le deuxième est l'écoute et le respect des habitants. Les travaux à la Porte de Vanves sont plutôt chaotiques et ils ne semblent pas vraiment sous contrôle. Ça a des conséquences sur les logements et sur les locataires, sous l'aspect matériel comme sur la vie des gens qui sont dans ces locaux. Des moisissures sont apparues. Il n'y a aucune protection contre la chaleur, car les stores ont disparu et n'ont pas encore été remis. On se demande s'il y a de l'amiante. On ne sait pas si c'est le cas. Les gens sont confinés chez eux par les grandes chaleurs. Il y a des dégâts des eaux, des problèmes de sécurité avec des balcons avec des jours où on pouvait tomber. Tout ça a lieu dans une résidence dans laquelle il y a des problèmes liés à certaines personnes dans les logements sociaux comme les personnes âgées, les handicapés qui subissent plus que d'autres encore la situation de ce chantier.

Quant à la communication, Madame INGRAIN nous dit qu'elle ne reçoit pas de réponse aux questions qui lui sont posées. Je pense qu'on peut aller un peu plus loin. Je rallonge peut-être un peu la réflexion. Est-ce que vraiment cette rénovation a été faite en amont avec une intervention auprès de chaque ménage, avec quelque chose adapté à la population vieillissante dans ce lotissement, comme ça a pu être fait dans d'autres cas, par exemple au 156 rue Raymond-Losserand ? Là, j'ai l'impression que, depuis

le début, y compris en ce qui concerne les immeubles en face, dans les côtés pairs de l'avenue de la Porte de Vanves, il y a toujours eu un défaut de communication, puisqu'il y a eu la découverte des projets de la RIVP très tardivement par les habitants.

M^{me} PETIT

Je ne peux pas laisser dire ça, Monsieur COULOMB. Je ne peux pas laisser dire ça. Nous avons fait à 14 reprises des réunions publiques. Il y avait plus de 100 locataires présents. Chaque locataire de la RIVP a été en amont reçu par une équipe spécialement dédiée pendant peut-être deux ans. Nous avons fait des pieds d'immeubles. Vous n'étiez peut-être pas là, c'est vrai, mais on était peut-être peu à être présents quand il y avait 50 à 60 personnes de présentes en bas de l'immeuble du square de la Porte de Vanves. Lorsque nous avons fait une réunion publique au collège François Villon, là aussi, il y avait plus de 150 personnes présentes. Nous avons même ajusté les choses. Nous avons expliqué pourquoi nous ne pourrions pas mettre d'ascenseur sur certaines barres d'immeubles et de logements. Mais par contre, il avait été demandé par les locataires des parties extérieures et d'y installer des parties extérieures. Nous avons pu répondre avec l'architecte et le bailleur en ajoutant un balcon à chaque logement. Nous avons répondu précisément sur l'ensemble des travaux qui seraient réalisés dans chaque logement, en présentant les diagnostics, etc. Vous n'étiez peut-être pas là, mais par contre, chaque moment est précisément consigné avec le retour des demandes des locataires, les allers-retours entre les études techniques, la faisabilité et le début des travaux. Je ne peux pas laisser dire ça.

Qu'aujourd'hui, nous soyons dans le dur du chantier de ce plan de réhabilitation climatique qui n'a jamais été connu sur cette résidence, la réponse est oui. Nous étions au mois de mars 2026 dans cette même salle et nous avons répondu, répondu à tous les locataires qui étaient présents. Des comptes-rendus sont adressés. Ensuite, nous resterons toujours présents, comme François l'a été, puisque vous mentionnez justement que François était encore présent auprès de l'Amicale et de la RIVP, pour faire ce point.

Dans un an, normalement, nous aboutirons à la fin de cette réhabilitation Plan climat. Qu'il y ait des défauts, qu'il y ait des difficultés, que ce soit compliqué, que certaines étapes du chantier soient un peu plus compliquées que les autres et qu'en attendant, on traverse des périodes de canicule, c'est vrai. Mais ayons ce débat sur des bases honnêtes et pas sur des choses qui n'existent pas. Jean-Pierre, je le dis très clairement.

Maintenant, je passe la parole à François pour répondre sur l'objet du vœu qui a été déposé.

M. LAJOINIE

Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu qui rappelle le vœu que vous aviez déposé la dernière fois. On ne va peut-être pas revenir à chaque fois sur nos arguments sur le travail des bailleurs, le travail que mène la mairie, Madame la Maire et moi-même auprès des bailleurs, auprès des locataires, pour essayer d'être au plus proche de leur demande, de créer un lien, de créer des cadres de travail pour que les bailleurs puissent être à l'écoute des locataires. On le fait et on continuera de le faire. C'était un débat qu'on a déjà eu.

Sur la question de l'audit, c'est un débat qu'il y a eu en Conseil de Paris, mais on veut quand même vous rappeler qu'il y a un organisme qui s'appelle l'ANCOLS, qui réalise des audits. Le dernier audit des bailleurs parisiens a eu lieu en avril 2025, c'est-à-dire que c'est un audit parfaitement indépendant, donc que vous appelez de vos vœux. D'ailleurs, il faut aller lire cet audit, il est intéressant. Ça m'a permis d'apprendre des choses. On apprend notamment que l'investissement des coûts de maintenance pour les bailleurs parisiens par logement est beaucoup plus élevé que ce que font les homologues franciliens, c'est-à-dire que les bailleurs parisiens investissent beaucoup plus dans la maintenance des logements que les autres bailleurs franciliens. Il est intéressant de le souligner. Ça ne veut pas dire que tout est parfait. Ça ne veut pas dire qu'il ne peut pas y avoir des problèmes. On est sur des bâtiments qui sont vieux. Une partie de notre patrimoine de logements sociaux est vieillissant. C'est pour ça que la Ville de Paris se mobilise et investit énormément d'argent pour les rénover.

Mais il y a forcément des bâtiments dans lesquels il peut y avoir des difficultés, donc on essaye d'y répondre. Mais il est quand même intéressant de souligner que les bailleurs parisiens font partie des bailleurs en France qui ont un coût de maintenance par logement les plus importants de France.

Je ne sais pas si ça répond exactement à l'ensemble de vos demandes tant elles sont nombreuses et floues pour certaines. En tout cas, sur la question de l'audit, il me semble que ça y répond vraiment concrètement.

Ensuite, sur les rénovations dans le parc social, vous parlez d'un chiffre de 12 %. Dans le 14^e, on est à 25 % de logements sociaux rénovés ou en cours de rénovation, donc le chiffre de 12 % est faux. Il est peut-être à l'échelle parisienne, mais en tout cas dans le 14^e, on est à 25 % puisqu'on est en Conseil d'Arrondissement du 14^e. L'objectif est de poursuivre et d'aller encore plus loin.

Sur la porte de Vanves, Madame INGRAIN n'ignore pas qu'on était hier encore avec elle, qu'on la revoie très prochainement pour faire un point d'étape et qu'on continuera à le faire.

M^{me} PETIT

Merci. Je vous propose de passer au vote sur ce projet de vœu. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Il est donc rejeté.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/92

– **V14 2026 20 Vœu relatif à une demande d'audit complet des bailleurs sociaux municipaux, à l'état du parc social, ainsi qu'au gel des charges dans l'attente de ses conclusions, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14e**

Article unique : Le vœu est rejeté à la majorité.
Conseillers présents : 29 membres présents
Voix exprimées : 29 (dont 1 procuration)
Avis favorable : 5 (dont 0 procuration)
Avis défavorable : 24 (dont 1 procuration)
Abstentions : 2 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote : 0

– **V14 2026 21 Vœu relatif à la protection des enfants dans le périscolaire du 14^e arrondissement, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14e**

M^{me} PETIT

Nous passons à l'examen du dernier vœu : vœu relatif à la protection des enfants dans le périscolaire du 14^e arrondissement déposé par le Nouveau Paris Populaire.

M. ARENAS

C'est un vœu qui a vocation à ce que la Ville de Paris ait les mêmes exigences qu'on peut avoir avec l'État dans différents vœux qui sont déposés dans d'autres arrondissements et dans la parole qui est portée par les élus d'autres institutions auxquelles vous appartenez. D'abord, il ne nous paraît pas raisonnable que, par rapport au périscolaire, par exemple, la Ville demande une dérogation sur l'encadrement et que sur la question de la filière animation, on n'ait pas les mêmes exigences que nous pouvons avoir par ailleurs sur les AESH, à savoir sur la création de la filière, sur l'exigence de traitement, sur les formations et aussi sur le fait que ce personnel soit fidélisé.

Il n'est pas polémique dans le sens où nous ne devons pas revenir sur la question du périscolaire. On aura l'occasion sûrement de le faire en Conseil de Paris. Évidemment, il a été écrit avant le drame de la petite Lyhanna. Nous avons toujours des pensées émues et catastrophées sur le traitement de l'enfance dans notre pays. Nous considérons à travers ce vœu, même si mes propos ne sont pas clairement inscrits dans ce vœu, qu'aujourd'hui, mettre l'enfant au cœur de nos préoccupations nécessite aussi de mettre au cœur celles et ceux qui ont à en prendre soin. À ce titre, il convient de changer nos pratiques, de changer les méthodes et de faire en sorte que nous soyons aussi exigeants avec l'État que nous le sommes aussi avec la commune. Voilà le sens de ce vœu. Merci.

M^{me} PETIT

Je vais passer la parole à Elliot DE FARAMOND pour répondre.

M. DE FARAMOND

Merci Madame la Maire. Je vais rappeler dans un premier temps qu'on apporte tout notre soutien aux enfants, aux enfants victimes, à leurs familles, que cette question de la sécurité et du bon accueil des enfants dans les établissements scolaires, sur les temps périscolaires, est une priorité. Nous sommes conscients que, dans un moment où il y a une libération de la parole de l'enfant, je pense que ça appelle des réponses au niveau de l'ensemble de notre société, mais sur ce qui nous touche aujourd'hui sur le périscolaire parisien, on est conscients de l'immense travail en cours. J'ai pu revenir sur de précédents vœux ou questions sur ce qui était mis en place.

Je voudrais redire dans ce moment extrêmement dur pour les équipes que c'est grâce aussi à leur mobilisation à tous les échelons des équipes de la CASPE et des équipes périscolaires au sein des établissements qu'on travaille aussi tous les jours à recréer ce lien de confiance ou à le renforcer quand il n'est pas brisé parce qu'il n'est pas brisé partout. Je tiens à le préciser. Ce sont des professionnels qui sont investis et qui ont à cœur aussi de réaliser leur mission du mieux possible.

Sur la question d'arriver à pérenniser la filière, de faire en sorte qu'il y ait de vrais parcours professionnels sur le long terme, je pense que c'est une volonté commune. C'est le sens aussi de certaines mesures qui ont été annoncées non pas dans le vœu, mais dans le plan d'action de la Ville lors du Conseil extraordinaire du mois d'avril avec cette création d'une école du périscolaire à la rentrée 2026 afin de développer cette culture du signalement et d'identification des signaux faibles.

Là, on est sur les équipes du périscolaire et les questions de ressources humaines. Ces questions de ressources humaines sont du ressort de la Ville de Paris. La Mairie du 14^e ne peut seule décider de changer les modalités de recrutement, de temps de travail, de formation des agents. Nous ne pouvons pas être destinataires d'un vœu qui ne relève pas de nos compétences propres.

Sur la question des différents temps qui étaient rappelés aussi par Madame la Maire, on est en pleine convention citoyenne sur le périscolaire qui est un champ d'études assez large, notamment celui touchant à la filière, au recrutement et à la fidélisation des animateurs et animatrices. Je vous propose d'attendre les résultats des travaux et de voir, comme nous l'avons annoncé avec Madame la Maire, dans quelle mesure nous associons l'ensemble des parties prenantes en arrondissement pour travailler la mise en œuvre de ces mesures au niveau du 14^e. Mais en l'état, sur ce vœu, si jamais on le votait, les élus du 14^e émettraient un vœu à la mairie du 14^e. Or, on se ferait un petit peu un vœu à nous-mêmes. C'est une des limites posées par votre vœu. Merci.

M^{me} PETIT

On vous propose de le retirer afin qu'on puisse examiner, en fonction aussi des conclusions de la Convention citoyenne et des mesures qui ont déjà été annoncées par le Maire de Paris comme mettre en place des contrôles inopinés sur le taux d'encadrement, le taux de diplômes, les pourcentages, etc. C'est exactement le sujet sur lequel on est en train de travailler.

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire. Je trouve toujours étonnant qu'on ne puisse pas voter un vœu qui n'est qu'un vœu sur des principes qui devraient nous réunir. On ne va pas polémiquer, nous allons le maintenir, vous allez voter contre pour les raisons qui ont été évoquées. Mais j'attire votre attention sur le fait qu'au regard des critères qui sont avancés pour ne pas le voter, vous n'auriez pas pu déposer le vœu pour vous opposer au projet de Montparnasse qui, pour autant, a été maintenu par la majorité à laquelle vous appartenez. Quand une logique de ne pas présenter des vœux vaut pour l'opposition, elle vaut aussi pour la majorité. Faisons attention ici à ne pas se mettre des handicaps pour l'avenir, à savoir handicaper le Conseil d'Arrondissement sous prétexte que des débats ont lieu dans les mairies centrales, puisqu'à ce titre, vous donnez crédit notamment à ce qu'a évoqué le Commissaire au plan, à savoir la disparition peut-être des villes autour et des arrondissements à terme. À force de nous dénaturer et nous retirer nos prérogatives, disons qu'on ne veut plus des arrondissements et auquel cas ne discutons plus.

M^{me} PETIT

Je ne suis pas d'accord parce que ce n'est pas du tout le principe de notre démarche. Je dis juste qu'il est une heure et demie du matin. Je n'ai aucun problème à rester jusqu'à une heure du matin et à examiner 47 projets de vœux. Après, on peut aussi se dire qu'on n'est pas obligé de chercher à instrumentaliser le Conseil d'Arrondissement quand il y a des sujets qui ont été examinés aussi par différents vœux au Conseil de Paris d'il y a à peu près un mois. On ne va pas refaire le match en Conseil d'Arrondissement. Rodrigo, nous n'allons pas voter quelque chose qui nous demande de participer à la refonte des activités périscolaires en renforçant et en professionnalisant la filière de l'animation. C'est exactement ce que nous avons dit et ce sur quoi nous avons voté pour lancer la convention citoyenne, et y compris notre projet et notre programme municipal.

Vous écrivez dans le vœu « veille à ce que les taux d'encadrement réglementaires soient réellement respectés dans l'ensemble des écoles ». Nous y veillons déjà et nous faisons en sorte que ce soit le cas.

Vous demandez à « mettre en œuvre des mesures de titularisation et de précarisation des agents du périscolaire ». C'est un vœu que vous pouvez adresser à l'employeur, la Direction des affaires scolaires. Nous nous attachons aussi à veiller à le faire afin que ce soit la réalité dans les écoles avec la circonscription des Affaires scolaires.

Vous écrivez « s'engage à ce que les procédures de recrutement soient renforcées avec la mise en place d'une période obligatoire d'immersion professionnelle d'au moins une semaine ». Nous avons répondu. Elliot a répondu. Le Maire de Paris a répondu. Son adjointe a répondu sur ce qui avait déjà été mis en place et ce qui était effectif.

Vous écrivez « veille à ce que la formation des agents devienne obligatoire, diplômante, intégrée dans la filière professionnelle avec une exigence renforcée en matière de protection de l'enfance. » Ce sont exactement les engagements du Maire de Paris, et c'est déjà le cas.

Le vœu demande « s'implique pour que les dispositifs de signalement, de contrôle, de transparence fassent l'objet d'évaluations indépendantes, régulières, inopinées, avec publication de données consolidées et accessibles. » C'est exactement ce que le Maire de Paris a annoncé avec la mise en place d'une brigade volante qui viendrait exactement sur ces temps du périscolaire dans les écoles parisiennes.

Vous écrivez « présente au Conseil d'Arrondissement un bilan annuel permettant d'assurer un suivi public, transparent, exigeant des engagements pris ». C'est exactement ce que nous avons dit avec Elliot aux représentants des parents d'élèves et au Conseil d'Arrondissement en disant qu'à l'issue de la convention citoyenne, nous veillerons et nous trouverons la meilleure manière d'associer tous les élus du Conseil d'Arrondissement, tous les représentants des parents d'élèves, l'ensemble de la communauté enseignante et d'animation périscolaire pour suivre l'application de ces engagements.

Après, on peut faire un petit effet de manche pour dire qu'on ne va pas voter ce vœu, etc. En fait, ce travail est fait. Par contre, je vous laisserai avec beaucoup de plaisir le fait de le diffuser, sur l'ensemble du 14^e arrondissement, sur des choses qui sont faites, qui ne sont parfois pas totalement assurées dans l'ensemble des écoles. Franchement, ne refaisons pas à chaque fois les mêmes débats. Je ne comprends pas bien la logique.

Nous allons passer au vote. Qui est pour ce vœu ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Il est donc rejeté.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/93

– **V14 2026 21 Vœu relatif à la protection des enfants dans le périscolaire du 14^e arrondissement, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14e**

Article unique : Le vœu est rejeté à la majorité.
Conseillers présents : 29 membres présents
Voix exprimées : 31 (dont 2 procurations)
Avis favorable : 7 (dont 1 procuration)
Avis défavorable : 24 (dont 1 procuration)
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

M^{me} PETIT

Il n'est pas 1 heure 30.

La séance est levée à 1 heure 28.

Signature	Signature
Mme PETIT, Maire du 14 ^e arrondissement	M. Elliot DE FARAMOND, 1 ^{er} adjoint à la Maire du 14 ^e arrondissement Secrétaire de séance